



FREE2
MOVE

PSA
GROUPE

BANQUE PSA FINANCE

RAPPORT ANNUEL 2019

"LIFETIME MOBILITY FINANCE & SERVICES PROVIDER"



03

Le message du
Directeur Général

04

Gouvernance



PSA
GROUPE

BANQUE PSA FINANCE

05

Faits marquants

- Digital
- Mobilité
- Services
- Opel Vauxhall Finance
- Assurance

06

Dates clés

07

Chiffres clés



10

Implantations
& partenariats

11

Stratégie &
vision

12

Organigrammes

14



Analyse de l'activité de
la Banque PSA Finance

61

Comptes consolidés
au 31 décembre 2019

114

Comptes sociaux
au 31 décembre 2019



153

Rapport de BPF sur la
gouvernance pour 2019

159

Déclaration de la personne
responsable du rapport annuel

28

Analyse des
résultats financiers



SOMMAIRE DU RAPPORT DE GESTION

1.1	Le message de Rémy Bayle	3
1.2	Gouvernance de BPF	4
1.3	Faits marquants	5
1.4	Dates clés	6
1.5	Chiffres clés	7
1.6	Implantations & Partenariats	10
1.7	Stratégie & Vision	11
1.8	Organigrammes	12
1.9	Analyse de l'activité de Banque PSA Finance	14
1.9.1	Les ventes de véhicules Peugeot, Citroën, DS, Opel et Vauxhall	14
1.9.2	Performances commerciales pour Peugeot, Citroën, DS Automobiles Finance (PCDF) et Opel et Vauxhall Finance (OVF)	16
1.9.3	Activité de financement et d'épargne vers la clientèle finale pour Peugeot Citroën DS Finance (PCDF) et Opel Vauxhall Finance (OVF)	21
1.9.4	Activité de financement corporate réseau	24
1.9.5	Activité d'assurance et de services	25
1.9.6	Autres informations	26
1.9.7	Perspectives	27
1.10	Analyse des résultats financiers	28
1.10.1	Produit Net Bancaire	29
1.10.2	Charges générales d'exploitation et assimilées	29
1.10.3	Coût du risque	30
1.10.4	Résultat d'exploitation	30
1.10.5	Résultat net consolidé	30

1.11	Situation Financière	31
1.11.1	Bilan	31
1.11.2	Encours de crédit	32
1.11.3	Dépréciations des encours de crédit	33
1.11.4	Politique de refinancement	34
1.11.5	Sécurité de liquidité	35
1.11.6	Notations de crédits	35
1.12	Fonds propres, Risques et Pilier 3	36
1.12.1	Gestion du capital	36
1.12.2	Synthèse sur les actifs grevés	39
1.12.3	Facteurs de risque et gestion des risques	40
1.13	Contrôle interne	51
1.13.1	Le dispositif de contrôle permanent	51
1.13.2	Le dispositif de contrôle périodique	52
1.13.3	La surveillance du dispositif par les organes délibérant et exécutif	53
1.13.4	La base organisationnelle du contrôle interne de la Banque	53
1.14	Actionnariat	54
1.14.1	Capital	54
1.14.2	Conventions intra-Groupe	54
1.14.3	Proposition d'affectation du résultat lors de l'AGO du 14 avril 2020	54
1.14.4	Information sur les organes de direction générale et d'administration	55

1.1 Le message de Rémy Bayle

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE BANQUE PSA FINANCE

2019 a été l'année de préparation de la grande transition énergétique, qui va devenir effective tout début 2020 avec le décollage de l'offre électrique.

En parallèle, le déploiement des services connectés, l'évolution des offres de mobilité vers davantage de flexibilité et de diversité, (autopartage, intermodalité, services à la demande), les comportements clients, l'émergence de nouveaux acteurs font naître de nouveaux challenges et de nouvelles opportunités.

Dans ce contexte mouvant, Banque PSA Finance a poursuivi sa transformation en proposant de nouvelles solutions de mobilité (Mobility Pass et Flex and Free) ainsi que des solutions de « e-paiement » à tous les clients présents et futurs du Groupe PSA.

Le virage de l'électrique

Banque PSA Finance accompagne les nouveaux modèles PSA avec des solutions de financement adaptées et au meilleur niveau de services, (assurance, package intégrant une wallbox, solutions complémentaires avec le produit Mobility Pass).

Accélération digitale

En 2020, nous poursuivrons notre transformation digitale en l'accélération. Orientée expérience utilisateur, cette transformation vise à dématérialiser intégralement le parcours client jusqu'à la e-signature et à faciliter la vie du contrat par des espaces personnels web enrichis, permettant ainsi à chacun d'y trouver une large palette d'opérations et d'y réaliser en ligne la plupart de ses demandes à tout moment.

Autre illustration de ce savoir-faire digital, Banque PSA Finance a été récompensée en novembre dernier par le « Grand Prix de l'Accélération Digitale » (catégorie Banque Assurance), organisé par BFM Business, avec notre outil **EFFIGAME**. Cet outil permet de former les conseillers commerciaux grâce à des simulateurs vidéos utilisant l'intelligence artificielle. Il leur permet de s'entraîner à de multiples situations de vente au plus proche du réel, de manière ludique et professionnelle.



Des performances solides

2019 est une nouvelle année de performances au meilleur niveau pour BPF, avec 30.8% des ventes de véhicules neufs des marques Peugeot, Citroën et DS financées par BPF, en retrait de 0.8 point par rapport à 2018 et 27% des ventes de véhicules neufs des marques Opel et Vauxhall financées par BPF, en progression de 5 points. Au total, ont été distribués 1 150 132 contrats de financement de véhicules neufs et d'occasion, enregistrant une progression de 5.7 % comparé à 2018 pour toutes les marques PSA, représentant une pénétration globale de 29,7%. S'ajoute également une croissance de 2% de l'activité Assurances et Services, avec un volume total toutes marques PSA de 1 981 141 contrats souscrits.

Ces performances sont obtenues grâce au succès de notre business model basé sur le partenariat : celui avec Santander Consumer Finance pour les marques Peugeot, Citroën et DS, qui entre dans sa 6^{ème} année et avec BNP Paribas Personal Finance pour les marques Opel Vauxhall, qui entre dans sa 3^{ème} année.

Plus que jamais notre performance sera le résultat de nos capacités à faire face aux changements de comportements des clients et des marchés, à nous adapter à leurs besoins tout en restant innovants et en utilisant les potentiels de la digitalisation et le professionnalisme des équipes. Et ce, au service des marques et des enjeux du Groupe PSA.

RÉMY BAYLE



1.2 GOUVERNANCE DE BPF

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

Membre du Comité des Nominations
Membre du Comité des Rémunérations

OLIVIER BOURGES

Administrateur
Directeur Général

RÉMY BAYLE

Administrateur

BRIGITTE COURTEHOUX

Administrateur

Présidente du Comité des Nominations
Présidente du Comité des Rémunérations
Membre du Comité d'Audit & des Risques

CATHERINE PARISET

Administrateur

Président du Comité d'Audit & des Risques
Membre du Comité des Nominations
Membre du Comité des Rémunérations

LAURENT GARIN

Administrateur

PEUGEOT S.A.

Représentant permanent

Membre du Comité d'Audit & des Risques

PHILIPPE de ROVIRA

Administrateur

AUTOMOBILES PEUGEOT

Représentant permanent

JEAN-PHILIPPE IMPARATO

DIRECTION GENERALE

Administrateur

Directeur Général

RÉMY BAYLE

Directeur Général Délégué

ARNAUD de LAMOTHE

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissaires aux comptes
titulaires

**ERNST & YOUNG
AUDIT**

MAZARS

Commissaires aux
comptes
suppléants

PICARLE & ASSOCIES

GUILLAUME POTEL

BANQUE PSA FINANCE

Société anonyme au capital de 199 619 936 euros. Siège social – 68, avenue Gabriel Péri – 92230 GENNEVILLIERS

RCS Nanterre 325 952 224 - Siret 325 952 224 00021 - Code APE 6419Z - Code interbancaire 13168N

www.banquepsafinance.com

Tél : +33 (1) 46 39 66 33

Immatriculée auprès du registre des intermédiaires en assurance (ORIAS) n°07 008 501, consultable sur www.orias.fr

1.3. FAITS MARQUANTS

DIGITAL

Banque PSA Finance **lauréat** du grand prix BFM Business de l'innovation digitale pour **Effigame**, nouvelle plateforme digitale de formation pour les équipes de vente.



MOBILITE

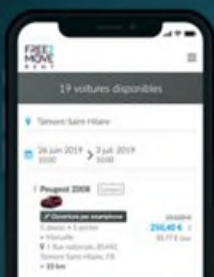
Flex & Free : Une nouvelle solution de location **sans engagement de durée**, pour changer plus souvent de véhicule au gré de ses envies et besoins.

SERVICES

Pass Mobilité : Un service innovant pour des déplacements plus ponctuels sur une longue distance, en soutien de la transition énergétique.

PASS MOBILITE

Vous avez un véhicule électrique et avez besoin de plus d'autonomie ? Louez un véhicule thermique pendant une période spécifique.



OPEL VAUXHALL FINANCE

Opel Vauxhall Finance élargit son périmètre au Portugal et à la Pologne.



ASSURANCE

Enrichissement de la gamme des assurances PCD et OV dans l'ensemble des pays

PSA
GROUPE



1.4. DATES CLÉS

La structure actuelle de BPF est le résultat du regroupement des activités de financement de Citroën lancées en **1919** et de celles de Peugeot lancées 10 ans plus tard. Les deux constructeurs ont très tôt intégré le financement à leur stratégie de développement, rendant accessible l'acquisition d'un véhicule au plus grand nombre.



PSA Finance Holding devient Banque PSA Finance (BPF), un établissement de crédit agréé par la Banque de France. Elle est désormais présente dans 18 pays.

BPF crée PSA Insurance, qui regroupe les expertises nécessaires à la croissance et à la bonne gestion de l'activité assurances et services.



BPF et le Groupe Santander signent un accord en Europe et au Brésil pour les marques Peugeot, Citroën et DS Automobiles.



Les Marques Opel et Vauxhall rejoignent le Groupe PSA, qui devient désormais le deuxième constructeur automobile européen. Avec l'acquisition des activités financières d'Opel Vauxhall, BPF renforce son business-model de Coopérations en créant une nouvelle organisation : Opel Vauxhall Finance, en coopération avec BNPP PF.



1.5 CHIFFRES CLÉS

18

PAYS



3500

COLLABORATEURS DANS LE MONDE



1 150 100

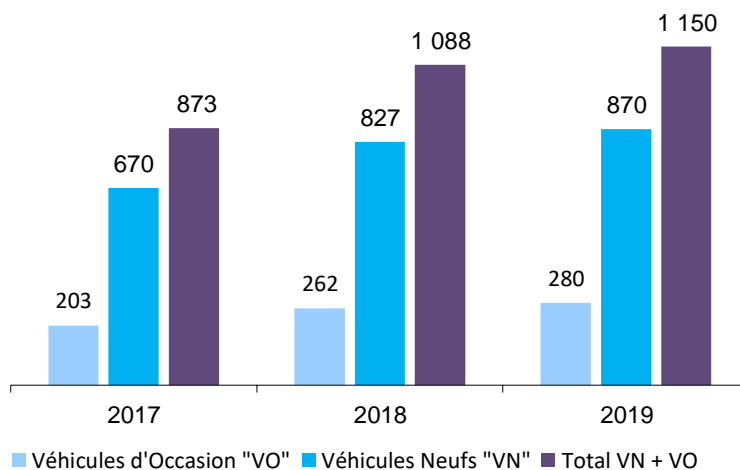
VÉHICULES FINANCÉS

1 981 150

CONTRATS D'ASSURANCE ET DE SERVICES VENDUS

CHIFFRES CLES BPF (HORS CHINE)

Evolution du nombre de véhicules financés *
(en milliers de véhicules)



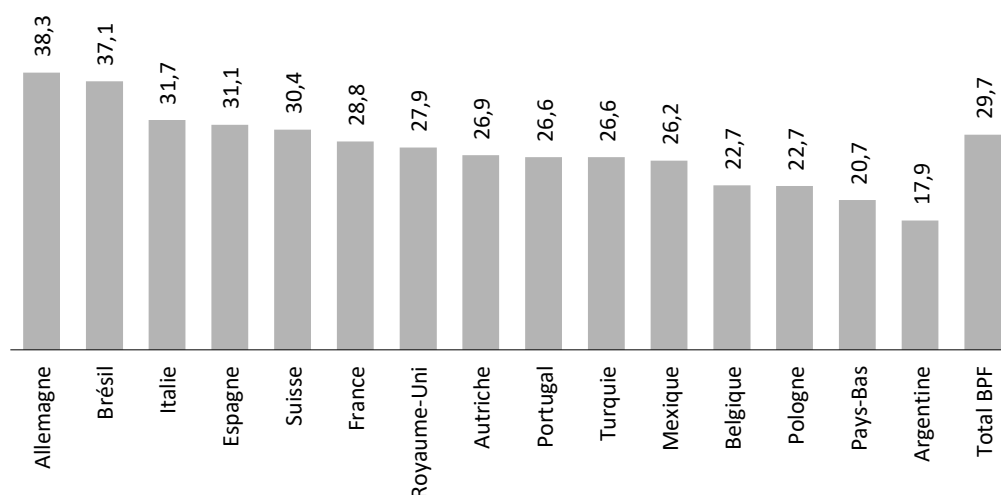
(*) Intégration des financements Retail de type crédit/location avec option d'achat et location longue durée faits au réseau ; l'impact sur les volumes est de +13 374 contrats sur 2018 et +15 286 contrats sur 2019
Rapport de gestion - BANQUE PSA FINANCE Rapport Annuel 2019 - 7

1.5 CHIFFRES CLÉS

CHIFFRES CLES BPF (HORS CHINE)

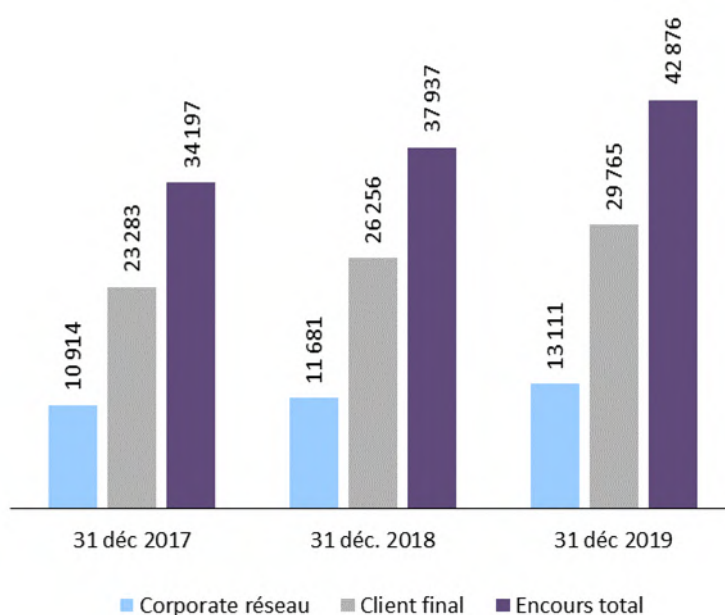
Taux de pénétration par pays (en %) au 31.12.2019

(Financements VN* PCDF+OVF / immatriculations VN PSA)



(*) Intégration des financements Retail de type crédit/location avec option d'achat et location longue durée faits au réseau; l'impact sur la pénétration est de +0.5 point sur 2018 et sur 2019

Evolution des encours par segment de clientèle (*), au format IFRS 8(**) (en million d'euros)

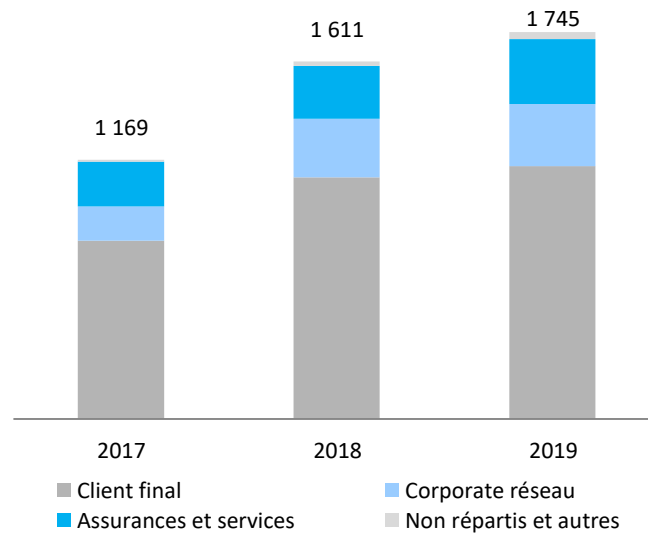


(*) en 2017 il y a seulement 2 mois d'activité pour Opel Vauxhall Finance

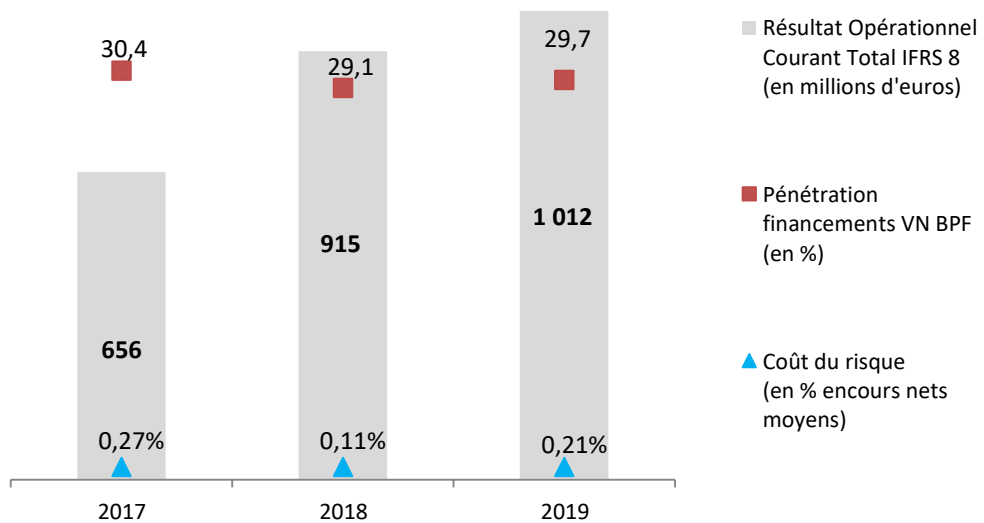
(**) Explication au sujet de la norme IFRS 8 dans le paragraphe 1.10 « Analyse des résultats financiers » du présent rapport

1.5 CHIFFRES CLÉS

CHIFFRES CLES BPF (HORS CHINE) Evolution du Produit Net Bancaire au format IFRS 8^(*)(^{**}) (en millions d'euros)



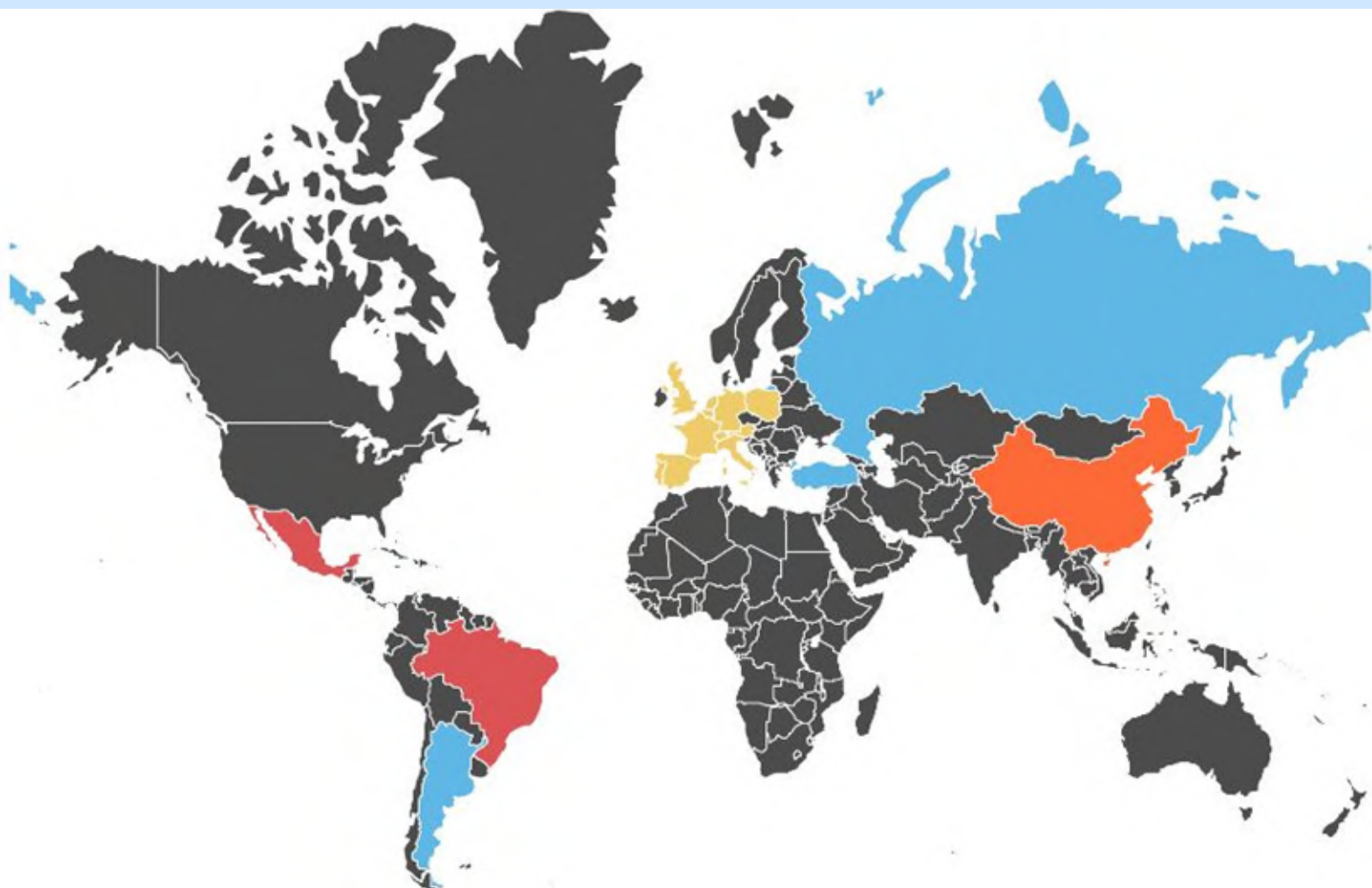
Résultat Opérationnel Courant^(**), Pénétration VN, Coût du Risque, au format IFRS 8



(*) Explication au sujet de la norme IFRS 8 dans le paragraphe 1.10 « Analyse des résultats financiers » du présent rapport.

(**) En 2017, il y a seulement 2 mois d'activité pour Opel Vauxhall Finance et le résultat 2017 a été retraité de l'allocation définitive de l'écart de première consolidation Opel Vauxhall Finance.

1.6 IMPLANTATION & PARTENARIATS



Cooperation with:

- Other partners for commercial agreement or outsourced management
- BNPP PF & Santander
- Santander
- Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles and Dongfeng Motor Group

BPF: Une stratégie de partenariat



Un partenariat déjà bien affirmé avec Santander Consumer Finance. Le partenariat s'étend pour les financements d'Opel Vauxhall avec le démarrage sur le premier semestre 2019 du Portugal, de la Pologne et de la Turquie.



1.7 STRATEGIE & VISION

La stratégie de Banque PSA Finance (BPF) est d'accompagner le Groupe PSA dans la mise en œuvre et le déploiement de ses plans stratégiques de croissance « Push to Pass » et « PACE ». Une stratégie qui repose sur 4 dimensions :

1. Un business model basé sur le partenariat

Depuis 2015, BPF a mis en place un business model de coopérations afin d'assurer un financement au meilleur prix. Un premier partenariat démarré en 2015 avec le Groupe Santander, dans 11 pays d'Europe et au Brésil au service des activités commerciales des Marques Peugeot, Citroën et DS Automobiles. Un second accord signé en 2017 pour l'acquisition des activités financières d'Opel Vauxhall en JV avec le Groupe BNP Paribas, pour former Opel Vauxhall Finance (OVF). D'autres accords, capitalistiques ou de service, sont en place en Argentine, en Chine et au Mexique.

2. Acteur de la mobilité et facilitateur de paiement

BPF accompagne le Groupe PSA pour qu'il devienne un acteur majeur mondial des nouvelles mobilités pour les consommateurs, en intégrant des solutions de services, d'assurances et de mobilité sur tous les projets et produits pour la clientèle B2B puis B2C. BPF propose des solutions d'e-paiement en s'appuyant sur un partenariat opérationnel avec des acteurs de premier plan afin de payer simplement et rapidement les services et produits commercialisés par le Groupe PSA.

3. Nouvelles frontières

BPF soutient sur le plan international la dynamique de développement du Groupe PSA, notamment vers les marchés émergents les plus dynamiques. BPF peut ainsi être présent sur de nouveaux marchés, en partenariat avec un acteur bancaire ou industriel local pour être rapidement opérationnel tout en limitant les coûts.

4. Transformation digitale

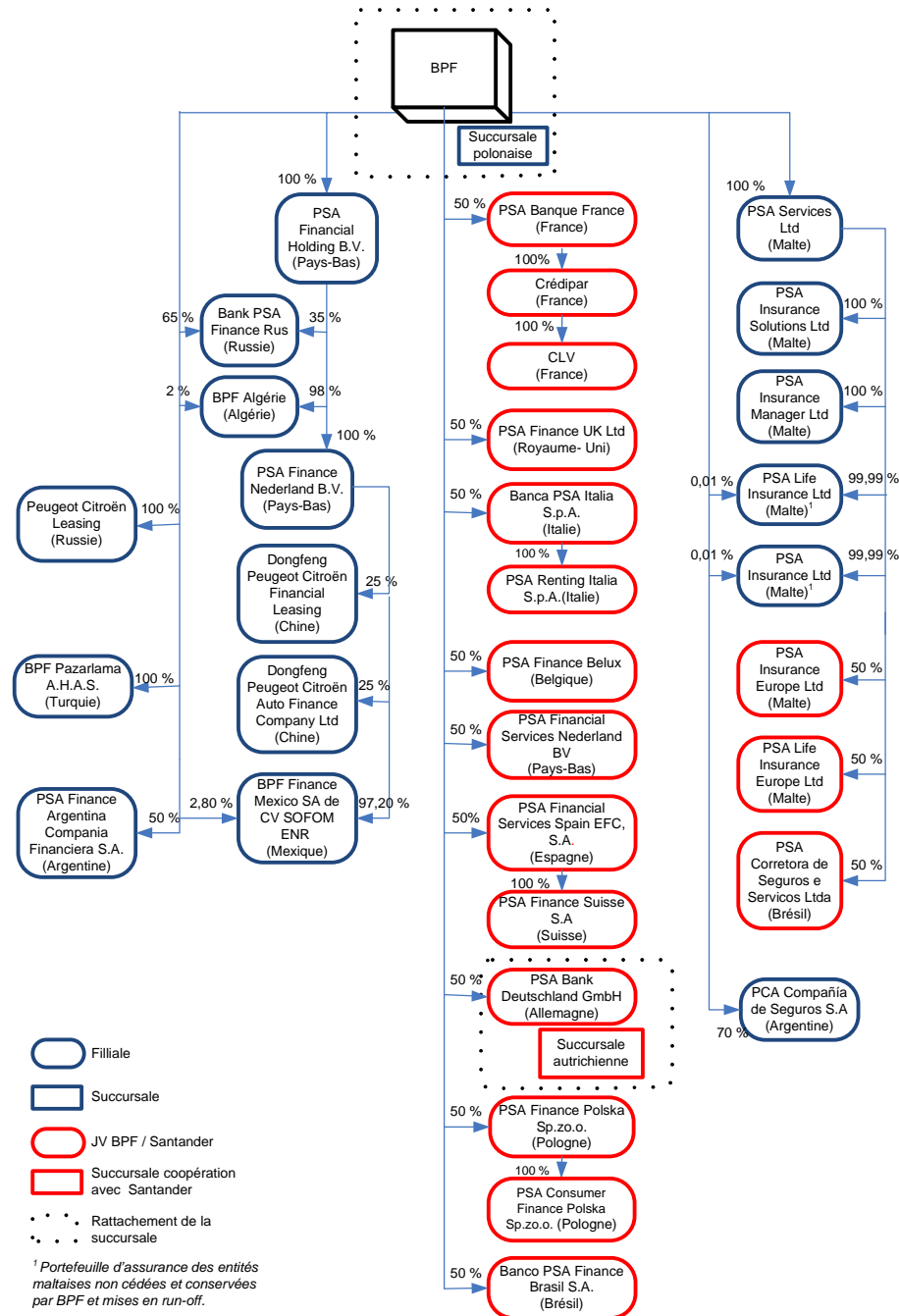
BPF s'inscrit dans la stratégie digitale du plan de croissance du Groupe ayant pour objectif de placer le client au cœur de ses activités. BPF repense les parcours clients en ligne pour permettre aux clients de réaliser ses propres simulations de financement et d'assurances et d'effectuer les démarches « vie de contrat » dans des espaces personnels. Enfin, la e-signature des contrats de financement devient une réalité concrète pour une majorité de clients.



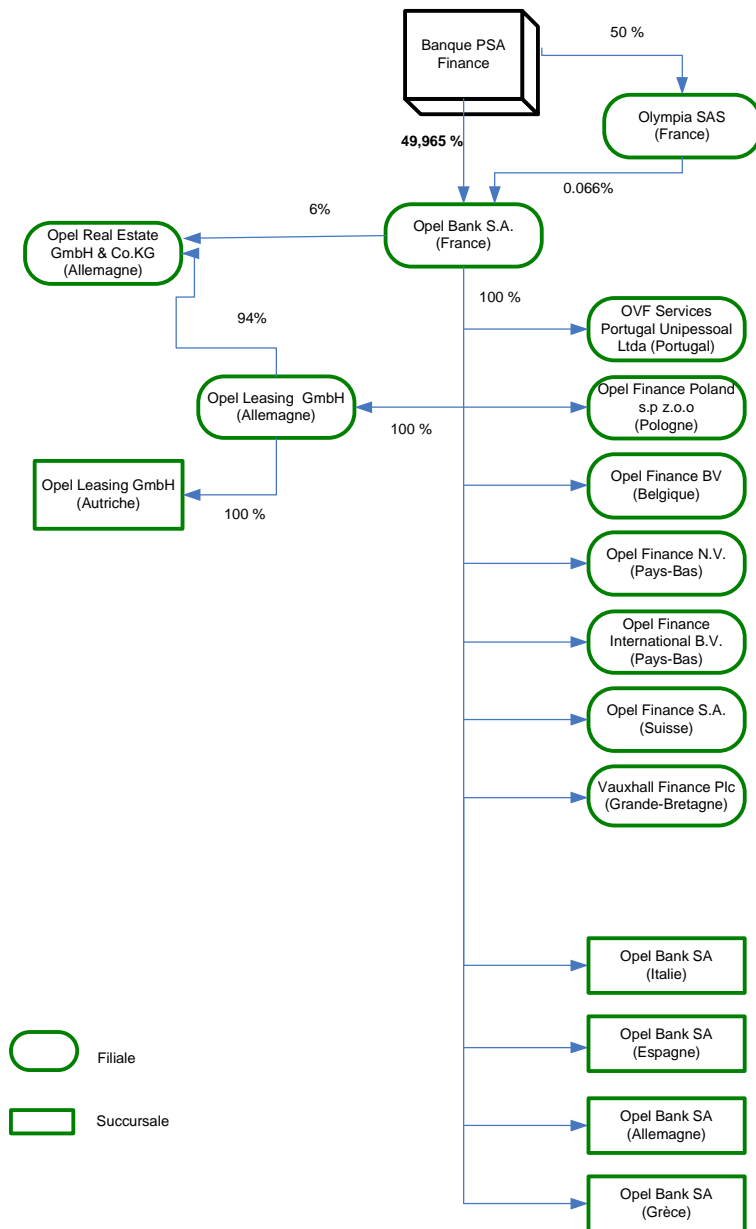
1.8 ORGANIGRAMMES

Les organigrammes suivants ne reprennent que les entités de BPF ayant une activité significative.

Organigramme pour le périmètre Peugeot Citroën DS Finance



Organigramme pour le périmètre Opel Vauxhall Finance (en coopération avec BNP- Paribas- Personal Finance S.A.)





1.9 ANALYSE DE L'ACTIVITE DE BANQUE PSA FINANCE

1.9.1 LES VENTES DE VEHICULES PEUGEOT, CITROËN, DS, OPEL ET VAUXHALL

3,5 millions de véhicules vendus dans le monde en 2019

- Electrification des gammes en cours : 10 nouveaux modèles lancés, première étape vers une offre 100 % électrifiée d'ici 2025
- Solide position en Europe : 16,8 % de part de marché
- Des activités internationales concentrées sur la croissance rentable et le développement de l'outil industriel

Devenir un acteur majeur de la mobilité électrifiée

Le Groupe PSA a déjà lancé 10 nouveaux modèles hybrides rechargeables ou tout électriques, en ligne avec son objectif d'offrir une gamme 100 % électrifiée à partir de 2025, et 50% d'ici fin 2021, avec 13 modèles complémentaires.

Depuis 2019, tous les nouveaux modèles lancés par le Groupe sont proposés en version hybride rechargeable ou entièrement électrique. Les commandes de véhicules à faibles émissions sont encourageantes et conformes aux objectifs du Groupe de répondre, dès le premier jour, aux exigences des normes européennes 2020 en matière d'émissions de CO₂.

L'entreprise mobilise toute son expertise et travaille avec ses partenaires et concessionnaires pour satisfaire les attentes des clients grâce à une gamme compétitive et à des services de référence, simples et répondant aux besoins de tous les jours.

Ventes en hausse pour les VUL

Le Groupe PSA propose depuis toujours des produits *best in class* répondant à tous les besoins de ses clients. En 2019, le Groupe a vendu 765 000 véhicules (554 000 VUL et 211 000 dérivés VP). Il consolide ainsi sa position en Europe, où sa part de marché atteint 25,1 %.

Europe : concentré sur la performance

Appliquant une stricte discipline pour atteindre ses objectifs en matière d'émissions de CO₂, le Groupe est parvenu à maintenir sa position avec une part de marché à 16,8 % sur un marché en légère hausse (+1,3 %). Le Groupe progresse sur les principaux marchés, notamment en Italie (+0,5 point) et en Espagne (+0,2 point), est resté stable en France et au Royaume-Uni, et a légèrement reculé en Allemagne (-0,6 point).

2019 est une année de consolidation pour Peugeot. La marque a entièrement renouvelé son offre sur le segment B pour soutenir sa croissance en 2020. La nouvelle gamme électrifiée, portée par les Peugeot e-208 et e-2008 ainsi que par les versions hybride rechargeable des Peugeot 3008 Hybrid et 508 Hybrid (berline et SW), est disponible pour nos clients B2B et B2C, et affiche des émissions de CO₂ parmi les plus faibles du marché.

Citroën a connu la plus forte croissance parmi les 12 marques les plus vendues en Europe et a vu sa part de marché augmenter sur les principaux pays. Sa performance est notamment portée par le SUV C5 Aircross, lancé en janvier 2019, qui sera disponible en version hybride rechargeable en 2020.

Les ventes de DS Automobiles ont fortement augmenté, surtout au second semestre (+56 %), tirées par le succès de la nouvelle gamme.

Opel/Vauxhall a concentré sa stratégie sur les canaux de vente et les segments rentables. Grâce à la mise en œuvre systématique de la « Core Model Strategy », Opel/Vauxhall a avancé vers la réalisation de ses objectifs ambitieux en matière d'émissions de CO₂.



Moyen-Orient - Afrique : part de marché en hausse sur les principaux marchés

La part de marché du Groupe a progressé de + 0,4 pt dans la région, avec des immatriculations en hausse de 9 100 véhicules par rapport à 2018 malgré des marchés qui reculent de 100 000 unités. De fortes percées sont réalisées en Turquie (+2,1 pts), en Egypte (+6,1 pts) et au Maroc (+2,1 pts). La performance régionale de l'année 2019 par rapport à 2018 reste toutefois impactée par la suspension des activités en Iran (mai 2018).

La production a démarré à l'usine de Kenitra, au Maroc, à la mi-septembre 2019. Sa capacité de production sera doublée, pour atteindre 200 000 véhicules dès mi-2020.

Chine et Asie du Sud-Est : transformation en cours du business model

DPCA a fixé ses priorités dans son plan stratégique à horizon six ans, présenté en septembre dernier, reposant sur des ventes rentables, l'abaissement du point mort et l'augmentation progressive des volumes des marques Peugeot et Citroën. La marque DS reste pleinement engagée sur le marché chinois et finalise un nouveau plan stratégique. La vente des actions du Groupe PSA dans la coentreprise CAPSA s'inscrit dans ce cadre. L'année qui débute sera la première de l'offensive NEV du Groupe PSA en Chine, avec cinq modèles lancés et commercialisés dans le pays en 2020.

En ASEAN, le hub du Groupe en Malaisie, NAM, a démarré la production des Peugeot 3008 et 5008.

Amérique latine : recul des marchés

Les marchés ont fortement souffert de la conjoncture économique et politique en Argentine (-43 %) et au Chili (-11 %). Portées par le succès du nouveau SUV C4 Cactus et son offre en VUL, les ventes du Groupe PSA sont restées soutenues au Mexique (+13 %), au Brésil (+2 %) et sur les plus petits marchés (Colombie, Cuba, Équateur et Uruguay).

Inde - Pacifique : ventes en hausse au Japon

Les ventes ont progressé légèrement dans la région, en dépit de la chute des marchés. Le succès récurrent du Groupe au Japon se poursuit, avec des ventes en hausse de 20 %. En Inde, le Groupe PSA a démarré la production de boîtes de vitesses (usine de Hosur) avec son partenaire AVTEC Ltd (une société du groupe CK Birla). Le lancement du SUV C5 Aircross en 2020 est en bonne voie.

Eurasie : retour de la marque Opel

Les ventes ont progressé dans la région au second semestre 2019, notamment en Ukraine et en Russie. Le Groupe progresse plus rapidement que le marché en Ukraine, grâce à ses quatre marques. Opel a renforcé sa présence sur le marché ukrainien en début d'année 2019, tandis que la marque DS y a été lancée au second semestre.

Sur un marché Russe en recul de 2,3 %, les ventes VU du Groupe ont progressé avec Peugeot Traveller/Expert et Citroën SpaceTourer/Jumpy. Par ailleurs, le Groupe a récemment relancé la marque Opel en Russie, en commençant avec les modèles Zafira Life et Grandland X.

1.9.2 PERFORMANCES COMMERCIALES POUR PEUGEOT, CITROËN, DS AUTOMOBILES FINANCE (PCDF) ET OPEL ET VAUXHALL FINANCE (OVF)

Sauf indication contraire, les chiffres de l'activité présentés dans ce rapport de gestion excluent les activités de la Chine.


Les chiffres de la Chine sont présentés séparément.

TAUX DE PENETRATION VN PAR PAYS (HORS CHINE)

Pays	Financements de véhicules neufs Peugeot Citroën DS Opel Vauxhall (VP + VU) ¹				Taux de pénétration PCDF+ OVF (en %)			
	2019 PCD+OV	2019 PCD	2019 OV	2018 PCD+OV	2019 PCD+OV	2019 PCD	2019 OV	2018 PCD+OV
France	252 182	237 003	15 179	246 414	28,8	29,6	20,4	28,8
Royaume-Uni	110 092	61 944	48 148	118 127	27,9	31,2	24,6	29,3
Allemagne	148 852	61 907	86 945	118 057	38,3	38,9	37,9	30,1
Italie	106 208	75 969	30 239	98 457	31,7	33,1	28,8	30,5
Espagne	98 842	79 964	18 878	87 770	31,1	33,5	23,9	36,4
Belgique	30 966	23 525	7 441	26 394	22,7	23,9	19,7	19,6
Pays-Bas	19 567	14 908	4 659	18 971	20,7	26,8	12,0	18,8
Autriche	11 745	8 140	3 605	12 327	26,9	33,7	18,4	26,7
Suisse	9 413	6 023	3 390	11 556	30,4	31,7	28,4	33,5
Pologne	14 371	12 121	2 250	11 420	22,7	33,6	8,2	30,7
Portugal	16 809	14 388	2 421	14 034	26,6	28,4	19,5	28,4
Europe	819 047	595 892	223 155	763 527	29,9	31,2	26,8	29,2
Brésil	17 717	17 717		21 367	37,1	37,1		48,7
Argentine	7 952	7 952		17 537	17,9	17,9		19,5
Mexique	2 825	2 825		2 362	26,2	26,2		24,7
Amérique Latine	28 494	28 494	0	41 266	27,6	27,6		28,8
Russie	1 520	1 520		1 514	27,1	27,1		16,4
Turquie	14 161	9 435	4 726	13 028	26,6	23,6	35,9	30,5
Reste du Monde	15 681	10 955	4 726	14 542	26,7	24,0	35,9	28,0
Total	863 222	635 341	227 881	819 335	29,7	30,8	27,0	29,1
Chine (2)	56 981	56 981		132 765	45,1	45,1		50,7

¹ financement des véhicules particuliers et utilitaires légers incluant les financements crédit/location avec option d'achat et location longue durée fait avec le réseau

² Pénétration pour les financements de véhicules neufs de DPCAFC et DPCFLC, sur le périmètre Peugeot et Citroën.



En 2019, 863 222 contrats de véhicules neufs ont été réalisés pour les marques Peugeot, Citroën, DS, Opel et Vauxhall en progression de 5,4% par rapport à 2018.

Le développement des offres fidélisantes (vente à crédit Ballon, Location avec option d'achat, Location longue durée) s'est poursuivi et représente pour Peugeot, Citroën, DS Automobiles 66,3% de la production de financements de véhicules neufs sur le segment B2C (les

particuliers et collaborateurs) pour les pays du « G11 » (France, Grande-Bretagne, Espagne, Allemagne, Italie, Belgique, Pays-Bas, Autriche, Suisse, Pologne, Portugal) et 32% de la production de financements de véhicules d'occasion. Pour Opel/Vauxhall, les offres fidélisantes représentent 71,1% de la production de financements de véhicules neufs. Ces offres contribuent à renforcer le taux de renouvellement dans les Marques du Groupe

A. POLITIQUE COMMERCIALE ET PERFORMANCE

En 2019, Banque PSA Finance (BPF) a financé 30,8% des ventes de véhicules neufs du Groupe PSA sur le périmètre Peugeot, Citroën et DS Automobiles (« PCD ») et 27% sur Opel Vauxhall (« OV »).

La pénétration de BPF a baissé de 0,9 point sur le périmètre PCD et augmenté de 5 points sur le périmètre OV avec la poursuite du renouvellement des actions avec les Marques dans le cadre du plan PACE.

Dans un contexte de baisse du marché global sur le périmètre BPF de 2,3%, les immatriculations de véhicules neufs des marques Peugeot, Citroën et DS sur le périmètre BPF (hors Chine) sont en retrait de 0,4%. Les immatriculations PCD sont en augmentation en France (+3%), en Allemagne (+6%), en Italie (+3%), en Belgique (+5%) et sont pratiquement stables en Grande Bretagne (+1%) et en Espagne (-1%). Baisse de 2% en Autriche et de -4% aux Pays-Bas. Concernant les marchés en dehors de l'Europe, les volumes progressent de 9% au Brésil mais sont impactés par la situation économique en Argentine où les volumes sont en retrait de 50%.

Les immatriculations d'Opel et de Vauxhall sont de 844 306 unités sur le périmètre BPF.

Dans ce contexte, le volume de financement global VN/VO est en retrait de 2,2% pour le périmètre PCD.

Concernant PCD, il faut noter une poursuite de la progression des performances VO avec un volume de contrats qui atteint 191 519 dossiers de financement. Forte progression de la production en Allemagne +41%, poursuite de la croissance en France dont la production dépasse les 90 000 unités. Maintien de la production en Grande-Bretagne qui représente le second marché en volume avec 35 483 unités. Pour OV, un renouvellement de l'offre produits et services a permis une progression de la production VO dans tous les pays, à l'exception de la France où un plan d'actions de reconquête a été lancé. Pour OVF, la production VO a progressé de plus de 23% pour atteindre 88 491 contrats.

Aussi bien en VN qu'en VO, le poids important des offres fidélisantes a permis une augmentation significative du montant financé unitaire moyen BPF qui est passé de 14 381€ en 2018 à 15 287 € en 2019 en VN. En VO, le montant moyen financé atteint 10 806 € vs 10 140€ en 2018.

B. FINANCEMENT DES VEHICULES NEUFS

En 2019, BPF a financé 863 222 véhicules neufs distribués par les réseaux PSA, 635 341 pour PCD et 227 881 véhicules neufs pour OV.

En fonction des zones géographiques, les évolutions sont les suivantes :



Europe

En Europe, le nombre de contrat de financements de véhicules neufs pour les marques Peugeot, Citroën et DS baisse de 0,6%. En termes de volumes, le nombre de contrats atteint 595 892 unités pour PCD et 223 155 unités pour les marques Opel et Vauxhall.

- En France : +1,62% avec 237 003 contrats pour PCD représentant une pénétration de 29,6% et 15 179 contrats pour OV représentant une pénétration de 20,4%. Les principales raisons de cette progression pour PCD sont un renforcement des performances B2C avec une pénétration qui atteint 48,3% sur ce segment. Concernant OV, la progression de l'offre Leasing a séduit un nombre croissant de clients particuliers.
- En Allemagne, les performances PCD se maintiennent à un niveau élevé avec une pénétration de 38,9% soit 61 907 contrats. Pour OV, la pénétration est de 37,9% soit 86 945 contrats.
Des actions commerciales renouvelées, le succès des offres Flat Rate avec la marque Peugeot et les bonnes performances en B2B (60,1% de pénétration) sont les principaux moteurs de ces bons résultats. Pour OV des offres ciblées sur Grandland X et le nouveau Combo Life & Combo Cargo ont contribué à une augmentation de plus de 15,2 points de pénétration.
- En Espagne, après un premier semestre difficile lié à des modifications concernant la législation sur certaines opérations promotionnelles, les performances sont remontées sur le dernier quadrimestre pour PCD et ont permis d'atteindre une pénétration de 33,5%. Pour OV, la nouvelle structure OVF progresse rapidement grâce

Amérique Latine (PCD uniquement)

En Argentine, le contexte économique caractérisé par une forte inflation, des taux d'intérêt très élevés a fortement impacté le marché automobile. Face à cette situation très perturbée, la pénétration financement a baissé de 1,6 points pour atteindre 17,9%.

Au Brésil, la pénétration est de 37,1% et le retrait par rapport à 2018 est dû à un marché éligible plus restreint.

Autres pays (PCD uniquement)

Turquie : dans un contexte économique difficile et un marché en baisse, la pénétration s'inscrit à 23,6% pour PCD. L'activité de financement Opel a été intégrée le premier juin dernier dans le partenariat existant.

notamment à la nouvelle offre de crédit ballon FlexiOpel avec une pénétration de 23,9%.

- En Grande-Bretagne, dans un marché tendu, caractérisé par une baisse des immatriculations B2C et par un marché inéligible plus important, la pénétration est en retrait de 1,7 point soit 31,2% pour PCD. Un plan d'action renforcé en B2B a été élaboré et devrait permettre une optimisation des performances au premier semestre 2020.
Pour OV, la pénétration est de 24,6% soutenue par une communication centrée sur des offres Ballon. L'activité B2B constituera l'axe principal de plans de progression en 2020.
- En Italie, progression des performances avec une pénétration qui atteint 33,1% pour PCD soit 1,8 points de plus. A noter le poids des offres fidélisantes qui a continué de progresser de 48,9% en 2018 à 61,6% en 2019. Pour OV, l'année 2019 marque un retour à la performance avec un taux de pénétration de 28,8 % à 30 239 contrats.
- En Belgique et Luxembourg, dans un marché très concurrentiel, les performances sont en légère baisse pour PCD avec une pénétration de 23,9% Pour OVF, l'élargissement de la gamme produits à une offre de leasing à particulier « Private lease » dès novembre 2018 a soutenu la production 2019. La pénétration est de 19,7%.
- La Pologne (PCD uniquement) poursuit sa progression avec une pénétration qui atteint 33,6% soit +2,9 points. Le renouvellement des actions avec les Marques, le renforcement des positions dans le domaine du B2B ont été les clefs de l'optimisation de la performance.

Au Mexique, un nouveau partenariat avec Santander a été mis en place fin 2018. La pénétration a progressé de 1,5 points avec un renouvellement des actions commerciales tout en maintenant une politique permettant une maîtrise du risque

Dans ce pays, les encours de crédit sont comptabilisés par le partenaire et BPF perçoit une commission commerciale.



En Chine (PCD uniquement)

Dans un contexte de recul de près de 4% du marché automobile, les immatriculations des Marques Peugeot et Citroën et DS se sont inscrites en retrait à 129 144 VN contre 266 877 en 2018 (-51,6%), le marché ayant été fortement marqué par le passage à une nouvelle norme environnementale « China 6 ».

Dans ce contexte de marché difficile, le taux de pénétration des financements a été maintenu à un niveau élevé de 45.1 % contre 50.7% un an auparavant. BPF et ses partenaires ont en particulier complété leur dispositif en 2019 par le lancement effectif en avril d'une société de leasing financier DPCFLC, avec la même répartition d'actionariat, qui a pu démarrer son activité et compléter ainsi l'offre clients. Depuis août, c'est DPCFLC qui traite les contrats B2B ; mais elle a également lancé une offre B2C et une formule de Direct Lease encore naissante en Chine.

2019 a été marquée par ailleurs par une offensive VO réussie de DPCAFC, portant le volume de nouveaux contrats à 24 984 contre 3 559 en 2018. Par ailleurs elle a déployé une offre « white label » pour autres marques, ayant attiré 7078 clients contre 654 un an auparavant.

C. FINANCEMENT DES VÉHICULES D'OCCASION

Sur le périmètre PCD, 191 519 contrats de financement VO ont été réalisés en 2019 soit +0,9% par rapport à 2018, sachant que sur le périmètre G11 qui représentent 95.2% de la production, les volumes de contrats de financement ont augmenté de 0.9% dans un contexte où les ventes « labels » ont progressé de 0,4%

Depuis 2018, des plans d'actions ont été lancés dans pratiquement tous les pays d'Europe pour PCD : lancement des offres fidélisantes, refonte des opérations commerciales, redéfinition des rémunérations, etc. ont permis des évolutions significatives dans de nombreux pays. Pour la première fois le cap des 90 000 contrats de financements a été franchi en France, les volumes ont augmenté de 41% en Allemagne soit 17 319 contrats, en Autriche et en Suisse, les volumes ont augmenté

Ces efforts ont permis de limiter la baisse du volume de contrats souscrits par DPCAFC, qui atteint ainsi 86 710 contre 137 055 en 2018, (-36.7%). DPCFLC a pour sa part réalisé 2 388 nouveaux contrats, sachant qu'elle n'est pas encore déployée sur tout le territoire.

L'APP (Application mobile) de DPCAFC continue sa progression et a été utilisée pour 44% des contrats VN et VO.

L'encours total des deux entités atteint ainsi 1.4 Mrd d'euros en fin de période contre 2 Mrd d'euros l'année précédente (-30.4%) du fait de la baisse d'activité de DPCA, compensée partiellement par l'activité VO et autres marques.

Concernant enfin l'activité DS réalisée dans le cadre de l'accord entre PSA/BPF, CAPSA et Chang'An Auto Finance Co), la pénétration VN a pu être maintenue à 15% dans un contexte de redéfinition de la stratégie de la Marque DS ; auxquels se sont ajoutés 2% réalisés par DPCAFC.

respectivement de 28 et 11%. Forte progression également au Brésil où le nombre de contrats a augmenté de 7,4% pour atteindre 6 650 contrats. Stabilité de production en Grande Bretagne en raison d'une réduction de l'activité auprès de certains groupes afin d'optimiser la rentabilité. En Espagne, avec le ralentissement des ventes des marques en VO, le volume de contrats de financement a baissé de 10%.

Sur le périmètre OV, 88 491 contrats de financement VO ont été réalisés en 2019 soit une progression de plus de 23%.

Cette bonne performance VO est obtenue par un renforcement des offres ballon fidélisantes et en maintenant une politique axée sur la maîtrise du risque.



D. FREE2MOVE LEASE

Afin de développer l'activité de Location Longue Durée B2B, notamment sur les grands comptes, une organisation spécifique est déployée depuis 2016 en Europe entre BPF et PSA. Elle opère sous le nom commercial de Free2Move Lease (F2ML). En 2019, l'activité de F2ML s'est étendue à l'ensemble des pays européens où les marques Peugeot, Citroën et DS disposent d'une filiale. Pour les marques Opel et Vauxhall, F2ML est aussi présente sur les 10 pays européens majeurs, l'Autriche ayant été le dernier pays à être lancé en Décembre 2019.

Sur l'année écoulée (périmètre élargi de G6 à G10) : France, Grande-Bretagne, Allemagne, Espagne, Italie, Belgique, Pays-Bas, Portugal, Pologne et Autriche), pour les marques Peugeot, Citroën et DS, Free2Move Lease a vu ses volumes progresser de 14,1 % en véhicules immatriculés, avec 118 900 unités financées sur le G10, soit une part de marché dans les ventes B2B des marques de 14,2%. Concernant Opel et Vauxhall, le nombre d'unités financées a été de 23 211, pour une pénétration de 8%.

Le lancement de Free2Move Lease a permis d'élargir la gamme de services aux entreprises avec notamment l'extension de son offre de services connectés (Connect Fleet et Car Sharing) à l'ensemble du périmètre européen. La vente de nouveaux services, le développement rapide de la gestion pro-active des contrats, les gains d'efficacité sur le processus de retour des véhicules en fin de contrat, ainsi que la bonne tenue des marchés VO, notamment britannique et français, ont permis à F2ML de faire la preuve de l'efficacité de son modèle pour PSA et BPF.

En 2020, F2ML souhaite accélérer sa croissance grâce au déploiement de ses opérations avec les marques Opel et Vauxhall, et apporter un support actif à la commercialisation des nouveaux véhicules LEV du Groupe PSA en lançant des offres de services innovantes et propres à ce type de véhicule. Le déploiement de nouveaux pays, tant en Europe que sur les continents sud-américain et asiatique est à l'étude.

1.9.3 ACTIVITE DE FINANCEMENT ET D'EPARGNE VERS LA CLIENTELE FINALE POUR PEUGEOT, CITROËN, DS AUTOMOBILES FINANCE (PCDF) ET OPEL ET VAUXHALL FINANCE (OVF)

En fonction des marchés, quatre types d'offres sont proposés par Banque PSA Finance (BPF) pour les clients particuliers (B2C) et pour les utilisateurs professionnels (B2B) :

- Vente à Crédit (VAC)
- Location avec Option d'Achat (LOA)
- Location Longue Durée (LLD)
- Epargne.

A. FINANCEMENT DES VÉHICULES NEUFS ET DES VEHICULES D'OCCASION

Hors Chine, la production totale de financements destinés au Client Final s'élève à 1 134 846 dossiers en 2019 (sont exclus les 15 286 financements faits au réseau). PCDF

réalise 812 051 contrats et OVF poursuit sa croissance (+33.1%) avec 322 795 financements.

PRODUCTION DE NOUVEAUX FINANCEMENTS CLIENT FINAL (VEHICULES NEUFS « VN » + VEHICULES D'OCCASION « VO »), PAR PRODUIT

<i>(en nombre de contrats)</i>	2019 PCDF	2019 OVF	2018 PCDF	2018 OVF	Variation en % PCDF	Variation en % OVF
Vente à crédit	460 882	207 339	505 060	185 646	- 8,7	+ 11,7
Activités de location et autres financements	351 169	115 456	327 246	56 886	+ 7,3	+ 103,0
Total	812 051	322 795	832 306	242 532	- 2,4	+ 33,1

<i>(en millions d'euros, hors agios)</i>	2019 PCDF	2019 OVF	2018 PCDF	2018 OVF	Variation en % PCDF	Variation en % OVF
Vente à crédit	5 338	2 831	5 350	2 608	- 0,2	+ 8,6
Activités de location et autres financements	5 787	1 628	5 084	861	+ 13,8	+ 89,1
Total	11 125	4 459	10 434	3 469	+ 6,6	+ 28,5

REPARTITION VN / VO

<i>(en nombre de contrats)</i>	2019 PCDF	2019 OVF	2018 PCDF	2018 OVF	Variation en % PCDF	Variation en % OVF
Financement Client Final	812 051	322 795	832 306	242 532	- 2,4	+ 33,1
dont VN	620 992	234 304	642 643	170 882	- 3,4	+ 37,1
dont VO	191 059	88 491	189 663	71 650	+ 0,7	+ 23,5

(en millions d'euros)	2019 PCDF	2019 OVFF	2018 PCDF	2018 OVFF	Variation en % PCDF	Variation en % OVFF
Financement Client Final	11 124	4 459	10 434	3 469	+ 6,6	+ 28,5
dont VN	9 168	3 431	8 681	2 648	+ 5,6	+ 29,6
dont VO	1 956	1 028	1 753	821	+ 11,6	+ 25,2

PRODUCTION DE NOUVEAUX FINANCEMENTS CLIENT FINAL (VN + VO), PAR PAYS

(en nombre de contrats)	2019 PCDF	2019 OVFF	2018 PCDF	2018 OVFF	Variation en % PCDF	Variation en % OVFF
France	320 791	18 560	314 639	16 527	+ 2,0	+ 12,3
Royaume-Uni	93 829	95 361	96 849	86 042	- 3,1	+ 10,8
Allemagne	79 002	115 758	75 441	85 734	+ 4,7	+ 35,0
Italie	83 501	33 723	77 644	31 261	+ 7,5	+ 7,9
Espagne	90 731	20 753	100 407		- 9,6	
Belgique-Luxembourg	26 392	9 283	26 107	4 300	+ 1,1	+ 115,9
Portugal	15 924	2 903	15 599		+ 2,1	
Pays-Bas	17 268	6 319	19 082	4 891	- 9,5	+ 29,2
Suisse	9 646	6 712	9 742	8 132	- 1,0	- 17,5
Autriche	12 923	6 299	13 169	5 645	- 1,9	+ 11,6
Pologne	13 796	2 349	13 859		- 0,5	
Europe	763 803	318 020	762 538	242 532	+ 0,2	+ 31,1
Brésil	23 982		26 990		- 11,1	
Argentine	8 695		19 785		- 56,1	
Mexique	2 859		2 414		+ 18,4	
Amérique Latine	35 536		49 189		- 27,8	
Russie	1 765		1 536		+ 14,9	
Turquie	10 947	4 775	19 043		- 42,5	
Reste du Monde	12 712	4 775	20 579		- 38,2	
Total	812 051	322 795	832 306	242 532	- 2,4	+ 33,1

ACTIVITE DE FINANCEMENT CLIENT FINAL EN CHINE ET ENCOURS TOTAL EN CHINE

	2019	2 018	Variation
Financements à client final (y compris locations)			
Nombre de véhicules financés (VN et VO)	89 098	137 055	- 35,0
Montant des financements consentis (en millions d'euros, hors agios)	826	1 298	- 36,4

Encours (en millions d'euros)	31 déc 2019	31 déc. 2018	Variation en %
Financements à client final	1 249	1 733	- 27,9
Financements Corporate réseau	126	243	- 47,9
Total des encours	1 375	1 976	- 30,4

B. ACTIVITE EPARGNE GRAND PUBLIC

Pour PCDF, l'activité d'épargne grand public est présente en France et en Allemagne et est détenue à parité entre Banque PSA Finance et Santander Consumer Finance. L'offre d'épargne en France et en Allemagne est constituée de livrets d'épargne et de Comptes A Terme (« CAT») fixe. La proportion des encours, tous pays confondus, est de 87% pour les livrets d'épargne et 13% pour les CAT. En France, les résultats sont très satisfaisants avec une augmentation du volume des dépôts de 2 251 millions d'euros au 31 décembre 2018 à 2 585 millions d'euros au 31 décembre 2019, grâce aux différentes actions marketing et un niveau de satisfaction client toujours très élevé, 9/10. En Allemagne, les dépôts

des particuliers ont augmenté par rapport au 31 décembre 2018. Les encours représentent 1 572 millions d'euros à fin 2019 (dont 110 millions de comptes à terme fixe).

Concernant OVF, pour diversifier sa stratégie de refinancement, la filiale allemande d'Opel Bank S.A. (France) propose à ses clients en Allemagne des comptes d'épargne par l'intermédiaire d'une plateforme totalement en ligne. La banque propose des dépôts à vue et des comptes à terme (1, 2, 3 ans). Le volume total des dépôts au 31 décembre 2019 augmente à 1 527 millions d'euros, avec une stabilité des taux proposés.

ACTIVITE D'EPARGNE	IFRS8		
	31 déc 2019	31 déc. 2018	Variation en %
Encours (Dettes envers la clientèle) (en millions €)	5 684	4 638	+ 22,6
dont France ("Distingo", périmètre PCDF)	2 585	2 251	+ 14,8
dont Allemagne (périmètre PCDF)	1 572	1 057	+ 48,7
dont Allemagne ("Opel Bank Deposits", périmètre OVF)	1 527	1 329	+ 14,8

1.9.4 ACTIVITE DE FINANCEMENT CORPORATE RESEAU

PRODUCTION DE NOUVEAUX FINANCEMENTS SUR LA CLIENTELE CORPORATE RESEAU (HORS CHINE)

	2019 PCDF	2019 OVF	2018 PCDF	2018 OVF	Variation en % PCDF	Variation en % OVF
En nombre de véhicules	1 755 419	842 583	1 726 495	778 331	+ 1,7	+ 8,3
En montant (millions d'euros)	44 270	18 143	40 692	16 345	+ 8,8	+ 11,0
dont véhicules	41 430	18 143	38 067	16 335	+ 8,8	+ 11,1
dont pièces de rechange & autres financements	2 840	0	2 625	10	+ 8,2	- 100,0

PRODUCTION DE NOUVEAUX FINANCEMENTS SUR LA CLIENTELE CORPORATE RESEAU EN CHINE

Financements Corporate réseau	2019	2 018	Variation
Nombre de véhicules financés	69 756	167 087	- 58,3
Montant des financements consentis (en millions d'euros, y compris les pièces de rechange)	948	2 552	- 62,9

BPF est un partenaire stratégique des réseaux de distribution des 5 Marques du Groupe PSA. Tout en assurant la maîtrise du risque de manière indépendante, BPF propose des solutions de financement qui couvrent l'essentiel des besoins des distributeurs (Véhicules Neufs et de démonstration, Véhicules d'Occasion et pièces de rechange), facilité de trésorerie à court terme voire prêts à moyen et long terme pour le financement d'investissement permettant de pérenniser l'activité.

En 2019, hors Chine, dans les réseaux Peugeot Citroën DS Opel et Vauxhall, 2 598 002 véhicules ont été

En Chine, le nombre de véhicules financés et le montant des financements consentis par DPCAFC (captive de financement de DPCA) ont été impactés par la baisse des facturations des marques Peugeot et Citroën et se sont

financés aux concessionnaires, ce qui représente une hausse de +3.72% par rapport à 2018, liée à l'accroissement des ventes des réseaux de distribution en Europe ainsi qu'au début du financement des stocks Opel en Espagne. Le montant des nouveaux financements octroyés aux concessionnaires des marques du Groupe augmente de +9,43% notamment grâce à la hausse unitaire des véhicules financés et aux nouveaux financements Opel en Espagne.

établis à 69 756 véhicules contre 167 087 un an auparavant soit - 58%.

1.9.5 ACTIVITE D'ASSURANCE ET DE SERVICES

PRODUCTION DE NOUVEAUX CONTRATS D'ASSURANCES ET DE SERVICES

(en nombre de contrats)	2019 PCDF	2019 OVf	2018 PCDF	2018 OVf	Variation en % PCDF	Variation en % OVf
Assurances liées aux financements	664 970	145 917	700 025	108 129	- 5,0	+ 34,9
Assurance automobile	217 205	51 621	229 756	41 078	- 5,5	+ 25,7
Services automobiles (Garantie et Maintenance)	741 441	159 987	748 031	114 552	- 0,9	+ 39,7
Total	1 623 616	357 525	1 677 812	263 759	- 3,2	+ 35,5

TAUX DE PENETRATION SUR FINANCEMENTS


(en %)	2019 PCDF	2019 OVf	2018 PCDF	2018 OVf	Variation en pts PCDF	Variation en pts OVf
Assurances liées aux financements	80,4	45,2	82,8	44,6	- 2,4	+ 0,6
Assurance automobile	26,3	16,0	27,2	16,9	- 0,9	- 0,9
Services automobiles (Garantie et Maintenance)	89,6	49,6	88,5	47,2	+ 1,1	+ 2,4
Total	196,2	110,8	198,4	108,7	- 2,2	+ 2,1

Très tôt, PSA a anticipé la nécessité de construire des offres de mobilité à forte valeur ajoutée pour le client final, les assurances et services garantissant notamment une protection et une mobilité sans-souci. Les spécificités des produits d'assurance et services présentent également deux autres avantages additionnels pour BPF :

- Il permet à BPF de diversifier ses revenus avec des flux récurrents non consommateurs de ressources financières et moins sujets aux cycles propres à l'activité de financement.

- Il permet également de couvrir les prêts accordés par BPF et ainsi réduire son risque d'impayés.

Les spécificités de cette activité ont motivé PSA et BPF à anticiper une évolution du secteur automobile et c'est dans cette perspective que PSA et BPF ont constitué en 2009 la Business Unit Assurances, constituée de sociétés d'assurance détenue par PSA en totalité ou en participation en Europe, en Argentine et au Brésil. Sa mission est de définir une stratégie pour chaque marque et de piloter les sujets assurances.



BPF et les Marques Peugeot, Citroën, DS, Opel et Vauxhall proposent donc au client final toute une offre d'assurances et de services, liés à la personne, au véhicule ou à son financement, commercialisés conjointement ou non avec l'offre de crédit (l'assurance-crédit, l'assurance perte financière, la garantie cosmétique, l'extension de garantie, l'assurance automobile et des contrats d'extension de garantie et de maintenance, l'assurance voyage, etc...).

Pour PCD la pénétration globale ressort à presque 2 contrats par client financé et légèrement plus de 1 contrat pour OVF. Ces progressions ne tarissent pas un potentiel de croissance qui demeure encore significatif et ont amené les Marques, BPF et la Business Unit Assurances à innover et à initier des chantiers aboutissant au lancement de 26 nouveaux produits pour le périmètre PCDF et l'internalisation de 33 produits pour le périmètre OVF.

Enfin, composante importante d'une offre automobile ou de mobilité, l'Assurance Automobile reste le

service qui a un fort potentiel de croissance. En 2019, 10.5% des immatriculations Peugeot Citroën et DS et 6.1% des immatriculations Opel et Vauxhall vendues le sont avec une Assurance Automobile et l'offre est présente sur l'ensemble des marchés où est présent BPF. L'arrivée du véhicule autonome, du véhicule électrique, le co-voiturage sont autant d'évolutions qui devraient impacter de manière très significative cette offre. L'expérience acquise depuis plusieurs années à installer cette offre dans l'univers des Marques confèrent à PSA et à BPF un avantage certain.

Après l'atteinte pour la 8ème année consécutive de niveaux records en performances commerciales, la stratégie assurances et services confirme donc sa pertinence et son bien-fondé : l'activité d'assurances est développée sur l'ensemble des marchés où BPF est présent et contribue ainsi significativement à la marge à la production du Groupe PSA. En 2019, la marge assurance BPF totalise 294 millions d'euros en augmentation de +23.5%

1.9.6 AUTRES INFORMATIONS

1.9.6.1 SALARIES

Au 31 décembre 2019, l'effectif global de BPF représente en équivalent temps plein (« ETP ») 153 collaborateurs directement salariés des différentes filiales et succursales de BPF.

A cela s'ajoute 348 collaborateurs de l'activité automobile dédiés et détachés à 100% sur BPF dont la gestion des collaborateurs est opérée au travers de la politique Ressources Humaines du Groupe, détaillée au sein du Document de Référence du Groupe PSA.

Les 2 022 salariés (« ETP ») des sociétés communes du partenariat BPF / Santander ne sont pas comptabilisés dans les effectifs de BPF et font l'objet d'une gouvernance RH paritaire BPF / Santander.

Les 982 salariés (« ETP ») des sociétés communes du partenariat avec BNPP PF ne sont pas non plus comptabilisés dans les effectifs de BPF et font l'objet d'une gouvernance RH paritaire BPF / BNPP PF.

Situation similaire pour les 3 salariés (« ETP ») des sociétés communes BPF/partenariats chinois.

1.9.6.2 PARC IMMOBILIER

BPF n'est propriétaire d'aucun bien immobilier et son siège social est situé dans des locaux loués par le Groupe PSA. Les locaux des implantations de BPF en France

et à l'étranger font également l'objet de contrat de bail ou de crédit-bail.



1.9.6.3 PROCEDURES JUDICIAIRES ET ENQUÊTES

BPF ainsi que ses filiales respectent les lois et réglementations en vigueur dans les pays où elles sont implantées. L'essentiel des procédures judiciaires est composé des litiges issus des impayés enregistrés sur la clientèle finale et dans une moindre mesure sur les concessionnaires dans le cadre du déroulement normal de ses activités.

L'impact du coût des procédures engagées par ou contre BPF et de leurs conséquences sur les comptes de BPF est pris en compte dans sa politique de provisionnement et font l'objet d'ajustements permanents, revus avec les commissaires aux comptes, pour éviter au global un effet négatif sur sa situation financière.

A noter qu'en mars 2014, la Commission de la concurrence Suisse (Comco) a ouvert une enquête à l'encontre de différentes captives financières situées en Suisse, dont PSA Finance Suisse S.A. et Opel Finance S.A., visant d'éventuels échanges d'information sur les taux d'intérêts, les conditions contractuelles et les commissions versées aux concessionnaires. Au début du second semestre 2019, la Comco a rendu sa décision et a condamné les captives, ayant accepté de rentrer dans un processus de négociations, à une amende de 130 M CHF au global.

Dans ce cadre, PSA Finance Suisse S.A. et Opel Finance S.A., qui ont travaillé en pleine collaboration avec

la Comco et conclu un accord amiable sans reconnaissance des faits et de responsabilité, ont été respectivement condamnées à une amende de 2,4 M CHF et 2,16 M CHF, plus frais de procédure.

Dans le cadre d'une enquête diligentée courant mai 2017 à l'encontre de différentes captives financières situées en Italie, dont la société Banca PSA Italia S.p.A. et Opel Finance S.p.A., visant d'éventuels échanges d'informations sensibles entre ces captives, notamment au-travers d'associations professionnelles, l'autorité de la concurrence italienne a, courant octobre 2017, étendu cette enquête à BPF en sa qualité de maison-mère de Banca PSA Italia S.p.A.

L'autorité de la concurrence italienne a rendu sa décision début 2019 condamnant l'ensemble des captives, ainsi que leurs maisons-mères, et les associations professionnelles pour un montant cumulé dépassant 678 M€. BPF, Banca PSA Italia S.p.A. et Opel Finance S.p.A. qui avaient été condamnées respectivement à environ 38,5 M€, 6 M€ et 10 M€ (à noter qu'Opel Finance S.p.A. a été condamnée conjointement et solidairement avec GM qui était, au moment du début de la procédure, sa maison-mère), ont interjeté appel de cette décision. Les arguments en défense seront déposés et discutés début 2020 ; la décision devant être rendue courant 2020. Les comptes du groupe BPF prennent en considération ces éléments.

1.9.7 PERSPECTIVES

BPF continuera à affirmer sa vocation à accomplir avec le meilleur niveau d'excellence opérationnelle son rôle de « Financière Captive » du Groupe PSA, et ainsi contribuer activement à la réalisation des plans de croissance « Push to Pass » et « PACE! » du Groupe PSA. L'objectif est de continuer à soutenir activement les ventes des marques du Groupe PSA notamment dans son offensive électrique, avec des offres de financement et de services innovantes et

compétitives, d'une part, et de poursuivre sa transformation au travers notamment d'offres nouvelles de services de mobilité en réponse aux attentes d'un marché en mutation et de plus en plus digitalisé, d'autre part.

Par ailleurs, BPF continuera à accompagner activement le développement du Groupe sur ses nouvelles zones de croissance.

1.10 ANALYSE DES RESULTATS FINANCIERS

Pour les **données financières** (bilan, P&L, encours), le rapport de gestion montre les informations sous deux modes :

- Les informations **au format consolidé** correspondant aux comptes consolidés dans lesquels se trouve Banque PSA Finance (BPF) avec ses filiales consolidées en intégration globale, et sont mises en équivalence les sociétés du périmètre de la coopération entre BPF et Santander, les sociétés du périmètre de la coopération entre BPF et BNP Paribas Personal Finance (BNPP PF) et la société en Chine Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Co. Enfin, à compter du 1^{er} juillet 2019, en cohérence avec l'analyse du contrôle des autres partenariats, l'entité argentine PSA Finance Argentina

Compania Financiera SA, détenue en partenariat avec Banco Bilbao Vizcaya Argentina est consolidée par mise en équivalence.

- Les informations **sectorielles au format IFRS8** couvrent BPF avec ses filiales consolidées en intégration globale et une consolidation à 100% des activités du partenariat avec Banco Bilbao Vizcaya, des activités du partenariat avec Santander et des activités du partenariat avec BNPP PF. Les résultats financiers de la Chine restent mis en équivalence. Les informations au format IFRS 8 correspondent à une vision de gestion.

La note 25.2 des comptes consolidés montre le passage entre les données consolidées et les données IFRS 8.

RESULTAT NET

(en millions d'euros)	Consolidé ¹			IFRS 8 ¹		
	2019	2018	Variation en %	2019	2018	Variation en %
Produit net bancaire hors PPA OVF ²	50	2	+ 2 400,0	1 663	1 494	+ 11,3
Produit net bancaire incluant le PPA OVF ²	50	2	+ 2 400,0	1 745	1 611	+ 8,3
Charges générales d'exploitation et assimilées ³	-27	-25	+ 8,0	-651	-658	- 1,1
Coût du risque	1	0	+ 0,0	-82	-38	+ 115,8
Résultat d'exploitation	24	-23	- 204,3	1 012	915	+ 10,6
Résultat des entités mises en équivalence ⁴	372	336	+ 10,7	16	13	+ 23,1
Autre résultat hors exploitation	2	9	- 77,8	-18	-2	+ 800,0
Résultat avant impôts	398	322	+ 23,6	1 010	926	+ 9,1
Impôts sur les bénéfices	-1	-2	- 50,0	-255	-284	- 10,2
Résultat net	397	320	+ 24,1	755	642	+ 17,6

¹ - Les éléments de passage au compte de résultat du format IFRS 8 au format consolidé se retrouvent dans la note 25.2 des comptes consolidés.

² - Le retournement du Purchase Price Allocation ("PPA") lié à l'acquisition d'OVF en 2017 a un effet positif de 82 millions sur le PNB à fin décembre 2019, contre 117 millions d'euros à fin décembre 2018, en IFRS 8. Cet effet est principalement alloué aux activités Client final.

³ - Y compris les dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles, et les gains et pertes sur actifs immobilisés.

⁴ - Sociétés communes avec le groupe Santander et BNPP PF, et depuis juillet 2019 l'entité argentine PSA Argentina Compania Financiera S.A détenue en partenariat avec Banco Bilbao Vizcaya Argentina, mises en équivalence dans les comptes au format consolidé. La Chine dans le cadre du partenariat avec Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles et Dongfeng Motor Group est mise en équivalence depuis 2006, dans les comptes au format consolidé et au format IFRS8. La filiale Dongfeng Citroën Financial leasing, détenue à 25%, a été créée en novembre 2018 et entre dans le périmètre de consolidation en 2019.

1.10.1 PRODUIT NET BANCAIRE

PRODUIT NET BANCAIRE (« PNB ») PAR PORTEFEUILLE

(en millions d'euros)

	Consolidé			IFRS 8		
	2019	2018	Variation en %	2019	2018	Variation en %
Client final	5	11	- 54,5	1 141	1 088	+ 4,9
Corporate réseau	3	2	+ 50,0	279	266	+ 4,9
Assurances et services (y compris coût net de refinancement)	42	13	+ 223,1	294	238	+ 23,5
Non répartis et autres²	1	-24	- 104,2	31	19	+ 63,2
Total PNB incluant le PPA OVF³	50	2	+ 2 400,0	1 745	1 611	+ 8,3
Total PNB hors PPA OVF³	50	2	+ 2 400,0	1 663	1 494	+ 11,3

¹ - Représente principalement l'ajustement du coût de refinancement, reflétant le fait que les charges d'intérêt sont distribuées par segment de clientèle selon les niveaux moyens de refinancement, et avec l'hypothèse que les prêts sont refinancés à 100% par endettement.

² - Le retournement du Purchase Price Allocation ("PPA") lié à l'acquisition d'OVF en 2017 a un effet positif de 82 millions sur le PNB à fin décembre 2019, contre 117 millions d'euros à fin décembre 2018, en IFRS 8. Cet effet est principalement alloué aux activités Client final.

Le produit net bancaire au format consolidé est de 50 millions d'euros au 31 décembre 2019. En 2019, l'impact de la comptabilité d'hyperinflation en Argentine est de -9,8 millions d'euros sur le PNB contre -11,5 millions d'euros en 2018.

Le produit net bancaire au format IFRS 8 augmente de +8,3% à 1 745 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 1 611 millions d'euros au 31 décembre 2018. Le produit net bancaire est principalement constitué des

revenus d'intérêts nets sur les crédits et locations aux clients. Une autre partie significative du produit net bancaire provient des assurances et autres services proposés aux clients des marques. En 2019, le PNB IFRS 8 intègre également 82 millions d'euros de retournement du Purchase Price Allocation issu de l'acquisition d'Opel Vauxhall Finance et principalement alloué à l'activité « Client Final ». Hors cet effet, le PNB des activités opérationnelles s'élève à 1 663 millions d'euros.

1.10.2 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION ET ASSIMILEES

Les charges générales d'exploitation et assimilées au format consolidé ont atteint 27 millions d'euros en 2019.

Au format IFRS8, les charges générales d'exploitation sont en baisse à 651 millions d'euros en

2019 contre 658 millions en 2018. L'évolution reste maîtrisée compte tenu de la croissance des activités et notamment de la réussite des plans d'actions chez Opel Vauxhall Finance.



1.10.3 COUT DU RISQUE

Le coût du risque au format consolidé s'établit à 1 million d'euros en 2019.

Au format IFRS8, le coût du risque s'établit à -82 millions d'euros soit 0,21% des encours nets moyens, contre -38 millions d'euros et 0.11% des encours nets moyens en 2018.

Le coût du risque de l'activité client final au format IFRS8 (particuliers et petites et moyennes entreprises) s'est établi à -83 millions d'euros soit 0,30% des encours nets moyens.

Ce coût du risque maîtrisé, inclut le produit des opérations de cessions de créances réalisées en Espagne, en Grande Bretagne, en France et au Bénélux. La gestion très prudente du risque et rigoureuse des opérations de recouvrement menée par l'ensemble des entités expliquent ces résultats.

Le coût du risque de l'activité Corporate Réseau au format IFRS8 se traduit par un coût du risque positif de 1 million d'euros soit 0.01% des encours nets moyens.

1.10.4 RESULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation au format consolidé s'élève à 24 millions d'euros.

Le résultat d'exploitation au format IFRS8 s'élève à 1 012 millions d'euros, en hausse de +10.6 % par rapport à 915 millions d'euros en 2018. Cette variation est essentiellement la résultante de la progression de

l'activité, d'un coût du risque bien maîtrisé et des charges d'exploitation en baisse. Le résultat d'exploitation d'OVF est de 222 millions d'euros, dont 86 millions d'euros d'effet positif lié au retournement du PPA (Purchase Price Allocation). Hors cet effet, le résultat opérationnel d'OVF est de 137 millions d'euros en 2019.

1.10.5 RESULTAT NET CONSOLIDE

Le résultat net au format consolidé ressort à 397 millions d'euros, en progression de +24.1%.

1.11 SITUATION FINANCIERE

1.11.1 BILAN

Les actifs au 31 décembre 2019 s'élèvent à un total de 48 950 millions d'euros au format IFRS 8, en hausse de 16.2% du fait principalement de la hausse des

prêts et créances sur clientèle de 13% (+4.9 milliards d'euros).

BILAN CONSOLIDE

(en millions d'euros)

Actif	Consolidé ¹			IFRS 8 ¹		
	31 déc 2019	31 déc. 2018	Variation en %	31 déc 2019	31 déc. 2018	Variation en %
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	328	364	- 9,9	348	356	- 2,2
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	366	282	+ 29,8	2 876	1 617	+ 77,9
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	85	179	- 52,5	42 876	37 937	+ 13,0
Actifs d'impôts différés	3	5	- 40,0	108	115	- 6,1
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2 604	2 372	+ 9,8	127	102	+ 24,5
Autres actifs	226	209	+ 8,1	2 615	2 013	+ 29,9
Total de l'actif	3 612	3 411	+ 5,9	48 950	42 140	+ 16,2
Passif	31 déc 2019	31 déc. 2018	Variation en %	31 déc 2019	31 déc. 2018	Variation en %
Dettes envers les établissements de crédit	40	72	- 44,4	22 438	19 608	+ 14,4
Dettes envers la clientèle	1	3	- 66,7	6 089	4 978	+ 22,3
Dettes représentées par un titre	226	249	- 9,2	12 010	10 265	+ 17,0
Passifs d'impôts différés	4	3	+ 33,3	396	343	+ 15,5
Autres passifs	152	206	- 26,2	2 351	1 798	+ 30,8
Capitaux propres	3 189	2 878	+ 10,8	5 666	5 148	+ 10,1
Total du passif	3 612	3 411	+ 5,9	48 950	42 140	+ 16,2

¹ Les éléments de passage du bilan au format IFRS 8 au bilan consolidé se retrouvent dans la note 25.1 des comptes consolidés.

1.11.2 ENCOURS DE CREDIT

ENCOURS DE FINANCEMENT PAR SEGMENT DE CLIENTELE

(en millions d'euros)

	Consolidé			IFRS 8		
	31 déc 2019	31 déc. 2018	Variation en %	31 déc 2019	31 déc. 2018	Variation en %
Corporate réseau	75	64	+ 17,2	13 111	11 681	+ 12,3
Client final	10	115	- 91,4	29 765	26 256	+ 13,4
Total des prêts et créances sur la clientèle	85	179	- 52,4	42 876	37 937	+ 13,0

ENCOURS DE FINANCEMENT PAR REGION

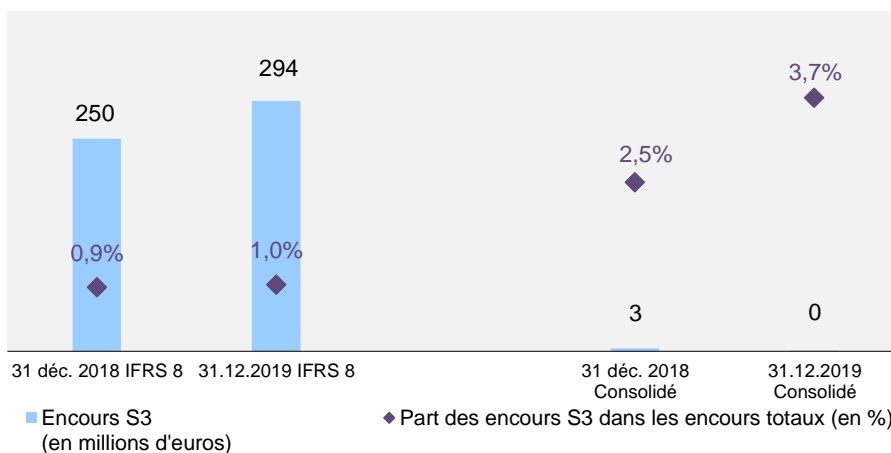
(en millions d'euros)

	Consolidé			IFRS 8		
	31 déc 2019	31 déc. 2018	Variation en %	31 déc 2019	31 déc. 2018	Variation en %
Pays du G5 ²	0	-3	- 118,4	38 142	33 185	+ 14,9
Reste de l'Europe	3	11	- 72,9	4 230	4 197	+ 0,8
Amérique Latine	32	116	- 72,6	453	500	- 9,2
Reste du monde	50	55	- 9,3	50	55	- 9,3
Total	85	179	- 52,4	42 876	37 937	+ 13,0

¹ Pays du G5 : France, Grande-Bretagne, Allemagne, Italie, Espagne

1.11.3 DEPRECIATIONS DES ENCOURS DE CREDIT

CREANCES DOUTEUSES ("S3") SUR LE PORTEFEUILLE CLIENT FINAL PERIMETRE PCDF ET OVF FORMAT IFRS 8 & FORMAT CONSOLIDE



La part des encours douteux rapportée aux encours totaux reste stable à 1%. Ceci est la conséquence d'un risque contrôlé, alors que la norme IFRS9 a eu pour conséquence un élargissement des bases des encours douteux / S3 notamment par l'inclusion des contrats restructurés en période probatoire

Application de la norme IFRS 9

Des modèles de provisionnement conformes à la norme IFRS9 ont été développés, en coordination avec les partenaires BNPP PF et SCF. Le provisionnement est donc désormais basé sur un modèle de perte de crédit attendue (ECL) prospective (forward looking) et l'ensemble des expositions y compris celles sans impayé est provisionné dès l'origine.

Les expositions sont désormais segmentées en 3 « stages », avec notamment le déclassement en stage 2

Le taux de couverture des encours douteux, norme IFRS9, s'établit à 64.9% sur le périmètre IFRS8, et a été légèrement renforcé par rapport à 2018 (63.7%).

lorsque qu'une dégradation significative du risque de crédit a été constatée depuis l'origination.

Les modèles statistiques de risque ont été revus par une entité de validation indépendante, et l'ensemble du processus a été audité lors de la mise en place de la nouvelle norme. Un backtesting des modèles est produit régulièrement afin de s'assurer de leur stabilité et de leur performance.

1.11.4 POLITIQUE DE REFINANCEMENT

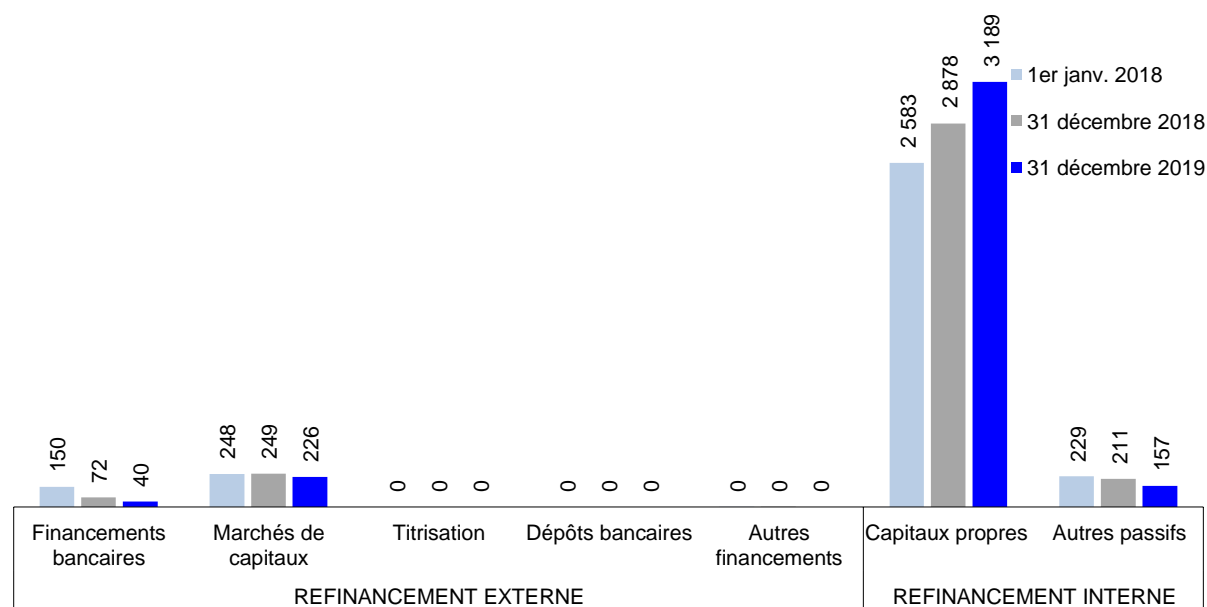
MODES DE FINANCEMENT PAR SOURCE


(en millions d'euros)

	31 décembre 2019	31 décembre 2018	1er janv. 2018
Financements bancaires	40	72	150
Obligations + BMTN	0	26	35
EMTN	223	218	208
Autres	3	5	5
<i>Capitaux longs</i>	226	249	248
CD	0	0	0
BT	0	0	0
Autres	0	0	0
<i>Capitaux courts</i>	0	0	0
Marchés de capitaux	226	249	248
Titrisation	0	0	0
Dépôts bancaires	0	0	0
Autres financements	0	0	0
Total refinancement externe	266	321	398
Capitaux propres	3 189	2 878	2 583
Autres passifs	157	211	229
Total Bilan	3 612	3 411	3 210

SOURCES DE FINANCEMENT (EN MILLIONS D'EUROS)

(HORS LIGNES DE CREDIT BANCAIRES CONFIRMÉES NON TIRÉES)





Pour les activités en partenariat, avec Santander Consumer Finance et BNPP PF en Europe, avec Santander au Brésil, avec BBVA en Argentine, le partenaire est en charge du refinancement.

Pour le financement des activités hors périmètre de ces partenariats, BPF s'appuie sur une structure de

capital et un ratio de fonds propres conforme aux exigences réglementaires. Le refinancement est assuré avec la plus large diversification des sources de liquidité possible, en assurant une adéquation entre les échéances des ressources de financement et celles de ses encours de crédit.

1.11.5 SECURITE DE LIQUIDITE

BPF recherche constamment le compromis optimal entre la sécurité en termes de liquidité, qui demeure la priorité, et une optimisation de ses coûts de financement.

Au 31 décembre 2019, la réserve de liquidité (liquidités placées disponibles) représentait 453 millions d'euros (cf. note 20.2 des comptes consolidés) dont un total d'actifs liquides de grande qualité « high quality liquid assets » de 50 millions d'euros, avant pondération pour le calcul du « Liquidity Coverage Ratio » (LCR). Le LCR de BPF au 31 décembre 2019 est de 233%.

Par ailleurs, au 31 décembre 2019, BPF détient des facilités de crédit engagées inutilisées à hauteur de 150 millions d'euros (cf. note 20.2 des comptes consolidés).

Ces facilités bancaires ne portent pas de covenants ou de restrictions excédant les pratiques de marchés, avec toutefois les trois éléments notables suivants pouvant entraîner leur annulation :

- la perte de la détention directe ou indirecte par PSA de la majorité des actions BPF ;
- la perte par BPF de son statut bancaire ;
- le non-respect d'un ratio de fonds propre Common Equity Tier One pour un minimum de 11%.

1.11.6 NOTATIONS DE CREDITS

Compte tenu de la mise en place progressive des joint-ventures avec Santander Consumer Finance, et du renforcement induit du financement des activités, BPF a

décidé depuis début 2016 de ne plus solliciter de rating auprès des agences de notations.

1.12 FONDS PROPRES, RISQUES, PILIER 3

1.12.1 GESTION DU CAPITAL

Au 31 décembre 2019, les capitaux propres consolidés s'élevaient à 3 189 millions d'euros, en augmentation de 311 millions par rapport aux 2 878 millions au 31 décembre 2018. La variation de 311 millions s'explique principalement par l'intégration du résultat net consolidé de l'année 2019 à hauteur de 397 millions

d'euros, une distribution de dividendes de 97 millions d'euros et par les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres à hauteur de 13 millions d'euros en 2019 (voir la partie 2.4 des comptes consolidés « Tableau de variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires »).

1.12.1.1 FONDS PROPRES DE LA BANQUE

Le périmètre prudentiel utilisé pour calculer le ratio de solvabilité est identique au périmètre de consolidation tel que décrit dans la note annexe 1.C relative aux états financiers consolidés, à l'exception des sociétés d'assurances détenues à 100% par BPF, qui sont mises en

équivalence dans le périmètre prudentiel, et en intégration globale dans le périmètre comptable (PSA services Ltd, PSA Insurance Ltd, PSA Life Insurance Ltd, PSA Insurance Manager Ltd, PSA Insurance Solutions Ltd et PCA Compania de Seguros S.A.).

TABLEAU DE PASSAGE DU BILAN COMPTABLE CONSOLIDÉ AU BILAN PRUDENTIEL

(en millions d'euros)

	Bilan Consolidé	Retraitements prudentiels ¹	Bilan Prudentiel
Actifs au 31 déc. 2019	3 612	-96	3 516
Caisse, banques centrales, CCP	50	0	50
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	328	-90	238
Instruments dérivés de couverture	1	0	1
Actifs financiers à la juste valeur par OCI	0	0	0
Prêts et créances sur les établissements de crédit	366	-51	315
Prêts et créances sur la clientèle	85	4	89
Actifs d'impôts	12	0	12
Comptes de régularisation et actifs divers	3	-1	2
Participations dans les entreprises mises en équivalence	94	-6	88
Immobilisations	2 607	61	2 668
Ecarts d'acquisition	66	-13	53
Passifs au 31 déc. 2019	3 612	-96	3 516
Instruments dérivés de couverture	1	0	1
Dettes envers les établissements de crédit	40	0	40
Dettes envers la clientèle	1	3	4
Dettes représentées par un titre	226	0	226
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	5	0	5
Passifs d'impôts	13	-10	3
Comptes de régularisation et passifs divers	54	-11	43
Provisions techniques des contrats d'assurance	68	-68	0
Provisions	15	-9	6
Capitaux propres	3 189	-1	3 188

1 - Retraitement des filiales exclues du périmètre prudentiel (Sociétés d'assurances mises en équivalence).

En principe, les établissements assujettis doivent faire l'objet d'une double surveillance, sur base consolidée et sur base individuelle. Toutefois, l'article 7 du CRR prévoit des possibilités d'exemption de la surveillance sur base individuelle et, le passage à CRD4 n'a pas remis en cause les exemptions individuelles accordées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution avant le 1er janvier 2014. Banque PSA Finance, qui bénéficiait d'ores et déjà d'une exemption au suivi sur base individuelle, est donc uniquement assujettie à un suivi du ratio de solvabilité au niveau consolidé du groupe.

On notera par ailleurs qu'il n'existe pas d'obstacle au transfert de fonds propres entre les filiales détenues à 100% par Banque PSA Finance. S'agissant des co-entreprises avec les groupes Santander et BNP Paribas, l'accord des deux actionnaires est nécessaire.

Les fonds propres prudentiels sont répartis en trois catégories (les fonds propres de base de catégorie 1, les fonds propres additionnels de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2), composées d'instruments de capital et de dettes, sur lesquels sont effectués des ajustements réglementaires. Banque PSA Finance ne dispose que d'instruments de fonds propres de base de catégorie 1, constitués des éléments suivants :

- Montant du capital social et des primes d'émission afférentes ;
- Résultats non distribués ;
- Report à nouveau ;

- Eléments du résultat comptabilisés directement en capitaux propres ;
- Autres réserves.

Les déductions et ajustements réglementaires effectués sur ces fonds propres portent sur les éléments suivants :

- Intérêts minoritaires ;
- Montants estimés des prévisions de dividendes ;
- Ecarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles ;
- Positions de titrisation exclues du calcul des actifs pondérés et soumises à une pondération de risque de 1250% ;
- Gains et pertes générés par la couverture des flux de trésorerie ;
- Prêts subordonnés émis ;
- Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles après déduction des passifs d'impôt associés ;
- Titres de participations des entités mises en équivalence ou non consolidées. Une part de ces titres de participation, en deçà des seuils, peut être imputée au calcul des exigences de fonds propres, la part restante venant en déduction des fonds propres prudentiels.

Les fonds propres prudentiels de BPF s'élèvent à 232 millions d'euros à fin 2019, contre 236 millions d'euros à fin 2018.

TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES COMPTABLES AUX FONDS PROPRES

<i>(en millions d'euros)</i>	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Capitaux Propres Comptables	3 189	2 877
Ajustement relatif à la différence entre le périmètre consolidé comptable et réglementaire	-1	0
Capitaux Propres Prudentiels	3 188	2 877
Titres de Participation des entités non consolidées ou mises en équivalence	-2 594	-2 365
Projet de distribution de dividendes	-112	-97
Intérêts minoritaires	0	-10
Écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles	-53	-51
Positions de titrisation	0	0
Impôts différés actifs sur report déficitaire	-1	0
Réserve de couverture de flux de trésorerie	0	0
Montants négatifs résultant du calcul des montants de pertes attendues	0	0
Prêts subordonnés aux entités mises en équivalence	-196	-117
Autres déductions prudentielles	0	0
Fonds Propres Prudentiels Catégorie 1	232	236

1.12.1.2 EXIGENCE DE FONDS PROPRES

La mise en œuvre de la coopération de Banque PSA Finance avec le groupe Santander a conduit les entités incluses dans ce périmètre, à l'exception de la France, à repasser dans un traitement standard pour le calcul des exigences en fonds propres. La co-entreprise française a obtenu de la BCE, courant 2017, l'autorisation permanente d'utiliser l'approche notation interne pour ses portefeuilles Retail (méthode avancée) et Corporate (méthode Fondation).

BPF et Santander Consumer Finance ont pour objectif de réutiliser certains des modèles de notation interne développés par BPF. Au préalable ces modèles feront l'objet de travaux pour intégrer les standards méthodologiques du Groupe Santander ainsi qu'une validation indépendante. Une fois ces étapes franchies, une demande d'homologation sera faite auprès des autorités de supervision compétentes.

Les outils pour le recueil et l'historisation des données nécessaires à la modélisation et aux calculs du

risque de crédit préexistants à la mise en place des co-entreprises ont été maintenus permettant la poursuite d'un suivi homogène de l'ensemble des paramètres de risque de la Banque.

A noter que depuis décembre 2016, suite à la mise en œuvre de la coopération et ainsi la réduction de son périmètre prudentiel, Banque PSA Finance n'utilise plus l'approche notation interne pour la détermination de ces actifs pondérés. Le montant de la participation de BPF dans les co-entreprises vient, conformément à la CRR et en deçà de seuils, en déduction des fonds propres prudentiels venant au numérateur du calcul du ratio de solvabilité.

Dans le cadre de l'application de la réglementation Bâle III, BPF confirme une position financière robuste. Au 31 décembre 2019, le ratio de solvabilité Bâle III au titre du pilier I atteignait ainsi 24.6% contre 30,8% au 31 décembre 2018. Les fonds propres prudentiels Bâle III ressortaient à 232 millions d'euros, et les exigences de fonds propres s'établissaient à 76 millions d'euros.

EXIGENCE DE FONDS PROPRES ET ENCOURS PONDERES DU GROUPE

(en millions d'euros)	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Actifs pondérés	Exigences de Fonds Propres	Actifs pondérés	Exigences de Fonds Propres
Risque de crédit	677	54	732	59
Méthode standard	677	54	732	59
Souverains	2	0	9	1
Etablissements de crédit	66	5	32	3
Entreprises	368	29	370	30
Clientèle de détail	7	1	94	8
Autres actifs	235	19	227	18
Risque opérationnel (méthode standard)	36	3	35	3
Risque de marché	231	18	0	0
Totaux	944	76	767	62
Total Fonds propres prudentiels		232		236
Ratio de Solvabilité		24,6%		30,8%

Ratio de Levier

Le ratio de levier, correspondant au rapport non pondéré des expositions brutes sur les fonds propres durs (Tier1), vise notamment à encadrer le recours excessif au hors-bilan dans l'activité bancaire. L'Union européenne impose une exigence minimale de 3%. Un dispositif de suivi, de contrôle et d'alerte a été mis en place afin de gérer tout risque de levier excessif.

Le ratio de levier est calculé selon les modalités du règlement (UE) n° 575/2013 article 429, et reste stable

entre 2018 et 2019 pour Banque PSA Finance puisqu'il s'élève à 33% au 31 décembre 2019 contre 29,3% au 31 décembre 2018.

A noter que l'exemption au suivi sur base individuelle reçue au titre du ratio de solvabilité est étendue au ratio de levier dans le régime CRD IV. Les obligations relatives au ratio de levier sont donc effectuées sur base consolidée uniquement.

RATIO DE LEVIER ET DETAIL DES EXPOSITIONS DE LEVIER

<i>(en millions d'euros)</i>	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Fonds propres prudentiels Catégorie 1	232	236
Total de l'actif selon les états financiers consolidés	3 612	3 411
Ajustement relatif à la différence entre le périmètre consolidé comptable et réglementaire	-96	-105
Déductions prudentielles sur les Fonds propres CET1	-2 845	-2 534
Exclusion des Instruments dérivés de couverture non pris en compte dans le calcul des expositions Bilan	-1	-4
Total Expositions au Bilan	670	768
Application de la majoration sur dérivés mark-to-market	11	11
Coût de remplacement des transactions sur dérivés après compensation des appels de marge	0	3
Total Exposition sur les dérivés	11	14
Expositions relatives aux engagements donnés	57	54
Application des facteurs de conversion réglementaire	-36	-30
Total Exposition sur éléments de Hors Bilan	21	24
Total Exposition de levier	702	806
RATIO DE LEVIER	33%	29,3%

1.12.2 SYNTHÈSE SUR LES ACTIFS GREVÉS

BPF ne dispose pas d'actif grevé au 31 décembre 2019.



1.12.3 FACTEURS DE RISQUE ET GESTION DES RISQUES

L'identification, la mesure, la maîtrise et la surveillance des risques de BPF font partie intégrante de la Gestion des Risques dont le responsable est membre du Comité de direction de la banque. Il rend également régulièrement compte de ses missions au Comité d'Audit et des Risques, au Comité Management des Risques et autant que de besoin aux Comités des opérations ad hoc au sein de la banque.

La gouvernance des risques couvre notamment :

- le recensement des risques liés à l'activité déployée par la banque et l'évaluation de leur criticité potentielle compte tenu des politiques de gestion retenues, ainsi que du contexte conjoncturel,
- la fixation du niveau de risque acceptable et le pilotage de ces risques, formalisé et suivi dans le Tableau de Bord d'Appétit au Risque de BPF qui est adopté par le Comité Management des Risques et le Comité d'Audit et des Risques puis approuvé par le Conseil d'Administration,
- la validation des méthodes ou modèles de mesure,

- la mise en œuvre de stress-tests et/ou de dispositifs d'atténuation des risques périodiques tels que demandés ou recommandés par la réglementation (ICAAP, ILAAP, PUL, Plan Préventif de Rétablissement, ...) qui sont approuvés ou portés à la connaissance du Conseil d'Administration de la Banque selon les cas.

Ces différents éléments sont présentés, analysés, décidés au sein de Comités : le Comité Management des Risques (bimestriel), le Comité ALCO (mensuel), le Comité Modèles (bimestriel) et le Comité d'Audit et des Risques (quadrimestriel). Les membres de l'organe exécutif et de l'organe délibérant sont soit parties prenantes à ces Comités, soit informés de leur teneur.

Le pilotage des Risques au sein des Coopérations avec Santander et BNPP PF est assuré par des Comités paritaires entre BPF et ses partenaires, et est décliné au sein de chaque JV/ entité locale dans des Comités Risques locaux.

1.12.3.1 RISQUE D'ACTIVITE

Facteurs de risque

Six facteurs principaux ont un impact sur le niveau d'activité de BPF et sont évalués régulièrement :

- Les facteurs externes concourant à l'achat de véhicules ;
- la politique des pouvoirs publics en matière d'incitation à l'acquisition de véhicules neufs ;
- des évolutions réglementaires ou fiscales qui pourraient conduire à modifier l'activité ou à en

altérer la rentabilité, notamment celles concernant les véhicules à faibles émissions ;

- le volume de ventes des marques du Groupe PSA et leur politique marketing ;
- le positionnement concurrentiel de BPF tant en terme de produit que de prix ;
- le risque pays dont la gestion vise à rechercher autant que faire se peut un financement local.

Mesure, Maîtrise et Surveillance de ces risques

Ces facteurs de risque sont évalués au moins une fois par an dans le cadre des processus d'élaboration du budget et du plan à moyen terme. Les prévisions budgétaires sont revues deux fois au cours de l'année

considérée. Le risque d'activité est également couvert par la démarche des stress scénarios, notamment ICAAP, ILAAP et Plan Préventif de Rétablissement.

1.12.3.2 RISQUE DE CREDIT

Facteurs de risque

Il est lié à l'incapacité d'un client à faire face au paiement de ses obligations, y compris lorsque BPF reprend le bien financé.

En ce qui concerne les opérations sur les activités PCDF, contractuellement BPF ne supporte pas de risque de valeur résiduelle, sauf au Royaume-Uni où la réglementation offre la possibilité aux clients particuliers (ventes à crédit) de demander le rachat de leur véhicule par le prêteur dans certaines conditions.

En ce qui concerne les opérations sur les activités OVf, le risque de valeur résiduelle que supporte BPF est

limité dans l'ensemble des pays y compris en Allemagne et au Royaume Uni. Ce risque fait l'objet d'un contrôle rapproché.

Indépendamment de la politique de sélection des risques qui est prudente, le niveau du risque de crédit est influencé par la conjoncture économique dans les différents pays dans lesquels BPF intervient et ce au niveau des défauts ainsi qu'au niveau de la valeur de marché des véhicules repris.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

Opérations sur les activités de financement des marques du Groupe PSA

La mesure du risque est appréhendée à l'octroi et chaque mois pour les financements en portefeuille.

A l'octroi, la mesure du risque est fondée sur des modèles de notations internes ou, dans un nombre de cas très limités, externes. La sélection de la clientèle s'opère à partir de modèles de grading (Corporate) ou d'outils décisionnels (Retail).

Dans le cadre du partenariat avec Santander Consumer Finance (SCF) en Europe pour les activités de financement des marques Peugeot, Citroën et DS, les modèles internes font l'objet de revues régulières par les différentes équipes risques de SCF pour s'assurer de la stabilité de leur performance dans le temps.

Dans le cadre du partenariat avec BNPP Personal Finance (BNPP PF) en Europe pour les activités de financement des marques Opel et Vauxhall les modèles internes ont été revus et adaptés en liaison avec les équipes de BNPP PF notamment pour le Corporate.

Les systèmes décisionnels sont paramétrés selon les caractéristiques propres à chaque pays afin d'en optimiser l'efficacité.

Pour le retail, les décisions d'octroi sont soit automatiques soit nécessitent des analyses complémentaires demandées dans le cadre des systèmes expert d'analyse du risque ou réalisées à l'initiative de l'analyste.

Pour les portefeuilles Corporate, les décisions d'octroi reposent sur la décision de Comités de crédit locaux ou centraux, et pour les encours les plus élevés, sur la décision soit des Comités du Groupe Santander pour les

filiales de PCDF soit des Comités de BNPP PF pour les filiales d'OVf.

En ce qui concerne la mesure comptable du risque de crédit, en application des référentiels IFRS, les encours retail en défaut et les encours sains avec impayés sont dépréciés à partir de taux de dépréciation qui sont calculés deux fois par an à partir d'un modèle d'estimation des recouvrements futurs actualisés.

Les encours douteux des portefeuilles Corporate réseau et Corporate hors réseau et assimilés sont dépréciés sur la base d'une analyse individuelle en tenant compte de la valorisation des garanties éventuellement détenues.

La maîtrise du risque est notamment fondée sur une offre produit, proposée par les filiales et validée dans différents comités ad hoc qui fixent notamment la nature juridique du produit, sa durée maximale, le niveau d'apport minimum et le niveau des éventuels paliers et valeurs résiduelles ainsi que les garanties conditionnant l'octroi.

A cela s'ajoute pour les portefeuilles Corporate réseau et Corporate hors réseau et assimilés :

- la fixation de lignes de crédit, et des durées de validité associées ;
- des dispositifs collectifs de garantie ou des prises de garanties au moment de l'entrée en relation, lors du renouvellement des lignes ou en cas de dégradation du niveau de risque entre deux renouvellements de lignes, les garanties peuvent être personnelles, porter sur des biens identifiés ou être données par des assureurs crédit ou sous forme de garanties bancaires ;
- un suivi quotidien des éventuels incidents de paiement ;

- un dispositif gradué d'alerte allant de la mise sous surveillance à la mise en défaut y compris sous forme de défaut conditionnel c'est-à-dire même si aucun défaut selon la définition bâloise du défaut n'a été constaté ;
- des audits de stock dont la fréquence dépend du profil de risque du concessionnaire ainsi que la conservation des documents d'immatriculation et enfin, des contrats de financement qui prévoient qu'à tout moment selon les dispositions en vigueur dans le pays, les véhicules financés peuvent être gagés.

La surveillance du risque de l'activité retail réalisée mensuellement concerne notamment :

Les expositions de BPF au risque de crédit, traitées à 100% en méthode standard depuis le 1er juillet 2016, s'appuient sur la valeur comptable des actifs financiers auxquels s'ajoutent les éléments de hors bilan, les engagements de financement et de garantie donnés, et

- l'évolution de la qualité de la demande de financement et de la qualité de la production de financements ;
- les indicateurs relatifs au comportement de paiement par technique, segment de clientèle, année de production, etc. ;
- les indicateurs Bâlois de mesure du risque des contrats en portefeuille.

Le Comité Management des Risques, le Comité Modèles et le Comité d'Audit et des Risques sont les instances principales de surveillance des risques de crédit de BPF. Le Comité Modèles est également l'instance où sont validés les modèles de mesure des risques.

les lignes autorisées non tirées. Ces actifs sont retraités des dépréciations, ainsi que des actifs non soumis à un risque de crédit et des éléments directement déduits des fonds propres.

VENTILATION GEOGRAPHIQUE ET PAR PORTEFEUILLE DES EXPOSITION BRUTES DU GROUPE BPF AU 31 DECEMBRE 2019

(en millions d'euros)	Banques et Administrations	Entreprises	Dont SME	Retail	Dont SME	Autres catégories	Total	Répartition en %
France	182	292	0	0	0	116	590	74%
Europe (hors France)	66	2	0	2	0	0	70	9%
Amérique Latine	1	47	0	0	0	2	50	6%
Reste du monde	6	70	44	7	0	3	85	11%
Total général	255	411	44	9	0	121	795	100%
Répartition en %	32%	52%	6%	1%	0%	15%	100%	

VENTILATION PAR ECHEANCE RESIDUELLE DES EXPOSITIONS BILAN DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2019

(en millions d'euros)	Banques et Administrations	Entreprises	Retail	Autres catégories	Total Expositions Bilan
Durée résiduelle inférieure à 3 mois	169	300	0	2 828	3 297
de 3 mois à 1 an	0	15	1	0	16
de 1 an à 5 ans	0	0	8	0	8
Supérieure à 5 ans	0	0	0	196	196
Total général	169	315	9	3 023	3 516

VENTILATION PAR PORTEFEUILLE DES EXPOSITIONS NETTES DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2019

(en millions d'euros)	Expositions brutes	Dont Expositions en défaut	Ajustements pour risque général	Ajustements pour risque spécifique	Expositions nettes de provisions
Banques et Administrations	255	0	0	0	255
Entreprises	411	1	0	1	409
Retail	9	0	0	0	9
Autres catégories	121	0	0	0	121
Total général	795	1	0	1	793

VENTILATION GEOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS NETTES DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2019

(en millions d'euros)	Expositions brutes	Dont Expositions en défaut	Ajustements pour risque général	Ajustements pour risque spécifique	Expositions nettes des provisions
France	590	0	0	0	590
Europe (hors France)	70	1	0	1	70
Amérique Latine	50	1	0	0	49
Reste du monde	85	0	0	1	84
Total général	795	1	0	1	793

DETAIL DES AJUSTEMENTS POUR RISQUE DE CREDIT AU 31 DECEMBRE 2019

(en millions d'euros)	Banques et Administrations	Entreprises	Retail	Autres catégories	Total général
Expositions brutes	255	411	9	121	795
Expositions Bilan	254	355	9	121	738
Expositions Hors Bilan	1	56	0	0	57
Provisions	0	-1	0	0	-1
Sûretés réelles	-56	-1	0	0	-57
CCF moyen du Hors Bilan	100%	28%	-	-	29%
Valeur exposée au risque	255	370	9	121	754
RWA	68	368	7	235	677
RW Moyen	27%	100%	74%	194%	90%

BPF ayant une exposition au risque de contrepartie sur instruments dérivés non significative, aucun calcul de CVA (« Credit Value Adjustment ») n'est effectué.

1.12.3.3 RISQUES FINANCIERS ET RISQUE DE MARCHÉ

L'ensemble des principes évoqués par la suite concerne les entités contrôlées directement par BPF. La gestion des risques des sociétés communes entre BPF et Santander et entre BPF et BNP PF est réalisée pays par

pays par chaque société commune sous la supervision des actionnaires, selon la gouvernance mise en place lors de la création du partenariat avec le groupe Santander et avec le groupe BNPP.

Risque de liquidité

Facteurs de risque

Le risque de liquidité auquel BPF est soumis dépend de :

- la situation des marchés financiers (« Market Risk ») ;
- la capacité des banques partenaires (en Europe, Santander Consumer Finance pour les activités Peugeot, Citroën, DS et

BNPP PF pour Opel et Vauxhall, en Argentine BBVA, etc.) à honorer leur engagement de refinancer les co-entreprises respectives.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

La mesure du risque de liquidité se décompose en deux volets :

- L'adossement de la plupart des filiales ou co-entreprises de Banque PSA Finance à un partenaire de premier rang assurant le refinancement : Santander Consumer Finance pour les activités Peugeot Citroën DS en Europe, BNPP PF pour les activités Opel Vauxhall en Europe, Santander au Brésil, BBVA en Argentine, etc.
- Une politique définie à chaque fois avec la banque partenaire mais qui en général est fondée sur une structure de fonds propres adéquate et une diversification des sources de financements externes (selon les co-entreprises : titrisations, collecte de dépôts, émissions obligataires, etc.). La définition d'indicateurs de risque de liquidité et de

seuils associés, en complément des ratios réglementaires selon les juridictions applicables (LCR ou équivalents locaux hors d'Europe), permettant de caractériser le niveau de risque de liquidité de BPF à l'instant « t » et dans un proche avenir.

La surveillance du risque est fondée sur le calcul, selon les cas, chaque jour ou chaque mois, des indicateurs de risque ainsi que sur la tenue de Comités ALCO mensuels au sein de chaque co-entreprise et à l'échelle de BPF qui suivent la mise en œuvre de la politique générale définie, le niveau de risque actuel et anticipé, le respect des limites et les éventuelles mesures à prendre pour encore mieux mesurer, maîtriser ou surveiller le risque de liquidité et d'un Comité Management des Risques de BPF.

Risque de taux d'intérêt

Facteurs de risque

La politique de BPF vise à mesurer, encadrer par des limites dans le cadre de stress scenario et réduire si nécessaire l'effet de variation des taux d'intérêts par l'utilisation d'instruments financiers appropriés permettant


d'assurer l'adéquation de la structure de taux à l'actif et au passif de son bilan. La gestion du risque de taux consiste à respecter cette politique et à s'en assurer de façon très régulière.

Mesure, maîtrise et surveillance du risque

Il est procédé au moins une fois par mois au calcul des positions de taux résiduelles, à des calculs de sensibilité et à des stress scénarios.

Au 31 décembre 2019, la sensibilité à une hausse de 2% de l'ensemble de la courbe des taux représenterait

un résultat négatif de 4 millions d'euros. Au cours de l'année 2019, le résultat dégagé par cette simulation a oscillé entre -3.1 millions d'euros et -4,3 millions d'euros.



La maîtrise du risque de taux se décompose en plusieurs volets :

- une définition de la politique générale ;
- des indicateurs de risque de taux et de seuils associés permettant de caractériser le niveau de risque ;
- la simulation de stress scénarios et la définition de seuils tolérables encadrant leur impact financier ;
- l'utilisation d'instruments dérivés.

La surveillance du risque est fondée sur des indicateurs et des reportings établis à fréquence

mensuelle concernant la mise en œuvre de la politique retenue et le coût d'une déformation de la courbe des taux d'intérêt y compris en situation de stress. Le Comité ALM (Asset Liability Management) mensuel et le Comité Management des Risques de BPF suivent la mise en œuvre de la politique générale, le niveau de risque actuel et anticipé, le respect des limites et les éventuelles mesures à prendre pour encore mieux mesurer, maîtriser ou surveiller le risque de taux.

Risque de contrepartie

Facteurs de risque

BPF est exposée au risque de contrepartie principalement dans le cadre de ses opérations de placement.

Mesure, Maîtrise et Surveillance du Risque

Les opérations de placement sont effectuées sous forme d'OPCVM ou de dépôts bancaires auprès de banques de premier rang.

Les utilisations des limites de BPF sont mesurées et vérifiées quotidiennement et les éventuels dépassements

sont communiqués chaque jour. Un récapitulatif des éventuels dépassements de limites est présenté chaque mois lors du Comité ALCO de BPF ainsi que lors des Comités Management des Risques.

Risque de change

Facteurs de risque

BPF est soumis à deux natures de risque de change :

- le risque de change structurel (au 31 décembre 2019, la position de change structurelle s'élève à 232 millions d'euros) ;
- le risque de change opérationnel (au 31 décembre 2019, la position de change opérationnelle s'élève à -0,5 millions d'euros).

Mesure, Maîtrise et Surveillance du Risque

Les positions structurelles et les résultats futurs ne font pas l'objet d'une couverture car, la durée de l'activité de la filiale ou de la succursale étant indéterminée par définition, toute couverture représenterait une position nette ouverte sur le long terme.

En ce qui concerne les positions opérationnelles, la politique fixée vise à les réduire au maximum afin d'immuniser le résultat de la Banque en cas de variations des taux de change. En pratique, seules des positions

résiduelles limitées, dument cernées peuvent ne pas être couvertes.

La surveillance du risque prend la forme d'un reporting mensuel mettant en évidence les positions de change structurelles et opérationnelles et d'un suivi du risque de change opérationnel de BPF lors de chaque Comité ALM mensuel, Comité d'Audit et des Risques et Comité Management des Risques de BPF.



Risques de marché

BPF a pour politique de ne pas être en situation de risque de marché au sens de la réglementation bancaire. Les opérations sur instruments dérivés, de taux ou de change, qui sont conclus ont pour but de couvrir des éléments du

bilan qui par ailleurs, n'ont pas pour vocation d'être cédés à court terme. BPF s'assure régulièrement du respect de cette règle interne et du bon adossement des couvertures aux éléments couverts.

1.12.3.4 RISQUE DE CONCENTRATION

Facteurs de risque

BPF est soumise à plusieurs natures de risque de concentration, principalement :

- le risque de concentration individuel des opérations de crédit ;
- Le risque de concentration sur les opérations de placement

Mesure, Maîtrise et Surveillance du Risque

Des limites de risque ont été fixées pour les risques de concentration individuelle de crédit et de concentration sur les opérations de placement.

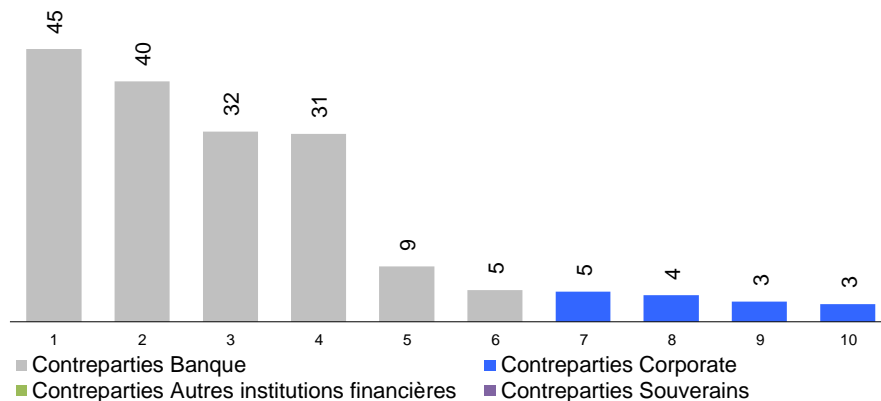
La surveillance de ces limites est présentée à fréquence bimensuelle au Comité Management des Risques de Banques PSA Finance.

Au 31 décembre 2019, les engagements de BPF envers le Groupe PSA s'élèvent à 15 millions d'euros soit 6,7% des fonds propres prudentiels.

A cette même date les 10 principaux engagements de BPF, hors ceux sur le Groupe PSA, représentent un montant total de 178 millions d'euros soit 76,9 % des fonds propres prudentiels. Par catégorie de contrepartie, ces 10 principaux engagements se décomposent de la façon suivante :

- Banques : 162 millions d'euros / 70,0 % des fonds propres prudentiels ;
- Corporate réseau (hors PSA) : 16 millions d'euros / 6,9 % des fonds propres prudentiels ;
- Contreparties Autres institutions : 0 million d'euros ;
- Contreparties Souverains : 0 million d'euros.

LES 10 PRINCIPALES EXPOSITIONS PONDEREES EN MATIERE DE RISQUE DE CREDIT (MONTANTS EXPRIMES EN MILLIONS D'EUROS, HORS GROUPE PSA)



1.12.3.5 RISQUE OPERATIONNEL

Définition du risque et facteurs de risque

BPF définit le risque opérationnel comme « le risque résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, au personnel de la Banque et aux

systèmes internes ou à des événements extérieurs, y compris des événements à faible probabilité d'occurrence mais à fort risque de perte ».

Identification et évaluation du risque, maîtrise et surveillance du risque

BPF et les JVs sont exposées à un risque d'incident sur les sept familles bâloises de risque opérationnel :

- fraude interne ;
- fraude externe ;
- pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail ;
- clients, produits et pratiques commerciales ;
- dommages aux actifs corporels ;
- dysfonctionnements de l'activité et des systèmes ;
- exécution, livraison et gestion des processus.

BPF est principalement exposée à des risques opérationnels de fraude externe en relation avec le risque de crédit, des dysfonctionnements de systèmes, et dans une moindre mesure à des risques sur ses activités externalisées auprès de prestataires ou de partenaires.

L'identification des risques opérationnels, leur recensement qui est opéré conformément aux obligations liées à l'approche standard adoptée par BPF pour la mesure de ses exigences en fonds propres au titre du risque opérationnel, et enfin l'évaluation de l'exposition réelle aux risques opérationnels au moyen de contrôles de second

niveau s'articulent autour d'une cartographie des risques couvrant l'ensemble des activités de BPF et des coentreprises créées avec Santander Consumer Finance.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels est très largement commun à BPF et aux JVs créés avec SCF. Il est toutefois soumis à une gouvernance propre de part et d'autre qui est en particulier assurée par un Comité de management des risques et un Comité d'audit et des risques côté BPF, et par un Global Risk Committee dans le cadre de la coopération avec SCF.

La maîtrise des risques s'exerce par des dispositifs de maîtrise et d'atténuation du risque qui sont intégrés aux procédures ou instructions de travail et font l'objet de contrôles de premier niveau par les opérationnels et de second niveau par les fonctions de contrôle permanent.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels de l'activité OVF repose sur des fondamentaux semblables, mais il mobilise des outils (cartographies, systèmes d'information) propres au périmètre concerné. En matière de risques opérationnels sur le périmètre OVF, la gouvernance relève du Global Risk and Collection Committee.

1.12.3.6 RISQUE DE NON-CONFORMITE

Définition et facteurs de risque

Le risque de non-conformité est le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législatives ou réglementaires, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de

l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant.

Les facteurs de risque sont liés à une interprétation incorrecte des textes ou à une déclinaison insuffisante de ceux-ci au niveau des modes opératoires, procédures ou instructions internes.

Mesure, Maîtrise et Surveillance du Risque

La mesure du risque est réalisée en amont via un dispositif de veille réglementaire qui recense et analyse les évolutions de textes ainsi que les lignes directrices et les sanctions émanant des autorités. A l'issue de ces analyses, les impacts sur le périmètre d'activité de la banque, ses processus, son organisation, ses systèmes d'information, et plus généralement sur son modèle économique sont évalués et des plans d'action mis en œuvre.

La maîtrise du risque de non-conformité s'effectue notamment via des procédures, instructions et modes opératoires, la formation des collaborateurs et la mise à disposition d'outils informatiques adaptés, notamment pour la détection des personnes politiquement exposées ou faisant l'objet d'une mesure de gel des avoirs.

La surveillance du risque de non-conformité est effectuée en priorité localement. Chacune des filiales BPF et chacune des entités en partenariat avec Santander évalue trimestriellement l'efficacité de ses mesures préventives et de contrôle ainsi que son niveau de risque

résiduel au moyen d'un certificat de conformité présenté à la direction de l'unité et communiqué au siège. Des analyses contradictoires menées au siège en corroborent le niveau de risque, et une vision consolidée est présentée aux Comités Conformité de BPF organisés de façon trimestrielle. Par ailleurs, dans le cadre du partenariat avec Santander, le risque de non-conformité des entités communes est surveillé mensuellement lors de Comités du Partenariat BPF/SCF

La surveillance du risque de non-conformité des activités en partenariat avec BNPP PF fait l'objet d'un dispositif propre contrôlé trimestriellement par le comité de conformité OVF auquel participent notamment la Direction Générale de ces activités ainsi que chacun des partenaires. Des réunions Conformité mensuelles assurent en complément un suivi rapproché des actions convenues lors des comités trimestriels.

1.12.3.7 RISQUE DE REPUTATION

Définition du risque de réputation et facteurs de risque

Pour BPF le risque de réputation se décompose en:

- un risque spécifique, correspondant au « Risque de réputation et d'image auprès notamment des clients finaux, clients réseaux, tiers bancaires et autorités de tutelle (hors risque d'image interne) » ;
- une répercussion éventuelle d'un incident opérationnel.

Mesure, Maîtrise et Surveillance du risque de réputation

Le risque d'image et de réputation est dans une large mesure liée à des risques déjà identifiés, couverts par des dispositifs de contrôle interne : il en est notamment ainsi pour les risques de fraude interne ou externe ou pour le risque de non-conformité.

La prévention de ces risques s'effectue au travers de plusieurs dispositifs tels que :

- le respect du secret bancaire et l'obligation de réserve professionnelle ;
- le respect de la réglementation de protection des données personnelles (RGPD) ;

- la validation par les services juridiques des modèles de courriers adressés aux clients et des messages publicitaires ;
- le suivi Qualité des relations avec la clientèle ;
- la validation des nouveaux produits par les entités juridiques, fiscales et conformité ;
- le dispositif d'alerte professionnelle.

Les certificats trimestriels de contrôle de conformité prévoient un chapitre dédié au risque de réputation.

1.12.3.8 RISQUE DES ACTIVITES D'ASSURANCES ET DE SERVICES

PSA Assurance exerce une activité d'assureur à travers de ses quatre compagnies d'assurance, dont deux

« vie » et deux « non-vie », qui proposent des contrats d'assurance vendus avec les contrats de financement.

Facteurs de risque

L'activité Assureur de PSA Assurance est exposée à quatre types de risques :

- les risques opérationnels et réglementaires, par exemple les risques liés aux actes de présentation d'offres d'assurance et actes de vente et de gestion de produits d'assurance ;
- le risque de souscription et de sous-provisionnement ;
- les risques financiers incluant notamment le risque de contrepartie ;
- les risques stratégiques.

Mesure, Maîtrise et Surveillance des risques des activités des sociétés d'assurance


Les politiques de souscription, de vente de produits d'assurance et de gestion des sinistres sont encadrées par des limites de risques et sont suivies dans des reportings présentés trimestriellement en Comité Technique. Des stress scénarios ont été élaborés et différentes méthodes statistiques de contrôles sont utilisées. Les méthodes de provisionnement adoptées sont celles préconisées par la réglementation des assurances et sont revues par un actuaire externe. Cette revue se matérialise par un rapport de certification des provisions techniques.

Sur l'ensemble de la gamme produit, la sinistralité et toutes mesures (modification de garantie, règles de souscription) pouvant impacter la charge sinistrable sont revues et validées par le Comité Technique. Pour les

produits pesant un certain poids dans la production, une surveillance de portefeuille est également réalisée et ses conclusions partagées et discutées lors du Comité Technique.

Les règles de distribution d'assurances dans chaque pays sont vérifiées et leur implémentation est obligatoire avant le lancement de tout nouveau produit. Des contrôles et audits réguliers sont réalisés par le responsable conformité de chaque entité. Le Pôle assurance, assisté par un réseau d'avocats locaux, effectue une veille juridique, afin de resserrer au plus près la surveillance et la vigilance sur le sujet.

Enfin, les risques liés à la réglementation et aux méthodes de présentation de l'offre et aux souscriptions



sont revus lors des réunions du Comité Marketing et Commerce Assurance (« Insurance Marketing & Commercial Committee », « IMCC » en anglais) tenues mensuellement et sont discutés avec les Responsables Assurance de chaque filiale et succursale de BPF.

Les conclusions de tous ces contrôles sont systématiquement présentées, analysées et discutées lors des réunions du Conseil d'Administration de PSA Insurance.

Les risques financiers de marché sont encadrés par une politique d'investissement comprenant :

- des règles d'allocation des actifs détenus (types d'actifs, zones géographiques, secteurs d'activité, poids relatif maximal au sein de l'ensemble des actifs financiers détenus) et de gestion du risque de change ;
- Des placements à court et moyen terme principalement sous forme de « UCITS » de droit français, espagnol et luxembourgeois et de titrisation ;
- une durée maximale des placements qui n'excède pas cinq ans ;

- une sélection des contreparties se limitant aux seules contreparties « investment grade » ;
- des stress scénarios.

Les règles Solvency 2 entrées en vigueur en 2016 et les ratios prudentiels de solvabilité font l'objet d'un suivi mensuel permettant de vérifier le respect des ratios de solvabilité des sociétés. Les procédures locales des sociétés vont au-delà des exigences du régulateur MFSA (Malta Financial Services Authority) qui prévoient un suivi et un reporting trimestriel. Les ratios sont présentés et analysés à chaque Comité d'Investissement et à chaque Comité Solvabilité II (responsable du suivi de la solvabilité) et au Conseil d'Administration.

Les risques stratégiques sont présentés et revus régulièrement lors des différents comités mentionnés ci-dessus lors desquels sont également discutés les facteurs macro et micro pouvant affecter les risques stratégiques des compagnies.

Les risques opérationnels et réglementaires sont discutés lors du comité de conformité et de contrôle.

1.12.3.9 CORRELATION ENTRE BPF ET SON ACTIONNAIRE

Définition du risque de corrélation et facteurs de risque

BPF appartient à 100% au Groupe PSA et du fait de la nature captive de son activité, son volume d'activité et sa rentabilité peuvent être partiellement influencés par un certain nombre de facteurs prenant naissance au niveau du Groupe PSA :

- des facteurs économiques et financiers : la performance commerciale, les résultats financiers, les perspectives de rentabilité du Groupe PSA ;

- des facteurs stratégiques : développement produit et implantations géographiques ;
- des facteurs liés à la réputation et à l'image de marque du Groupe PSA.

Toutefois, le fait qu'une part significative de l'activité soit logée au sein de JVs à 50%/50% contribue à diminuer cette sensibilité, notamment sur l'aspect refinancement.

Mesure, Maîtrise et Surveillance de la corrélation entre BPF et son actionnaire

Les différents facteurs de risque ont été hiérarchisés et ont été appréhendés dans le cadre des stress scénarios.

Compte tenu de la mise en place des joint-ventures avec Santander et BNPP PF et du renforcement induit du financement des activités, BPF a décidé début 2016 de ne plus solliciter de rating auprès des agences de notations. De fait, le risque de corrélation avec la notation du Groupe PSA n'existe plus.

En relation avec ses Autorités de contrôle, BPF a mis en place depuis 2016, un « Plan Préventif de Rétablissement » actualisé chaque année, prévoyant des stress scénarios théoriques comportant des hypothèses sévères sur le constructeur automobile et sur l'environnement économique. Ces travaux ont permis de souligner la solidité du business model de la banque, notamment grâce à sa politique de matching en matière de maturités actif - passif.



1.13 CONTROLE INTERNE

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des établissements de crédit, le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par BPF s'articule autour de la fonction de contrôle périodique,

de fonctions de contrôle permanent dédiées et d'un premier niveau de contrôle ayant pour cadre les unités opérationnelles.

1.13.1 LE DISPOSITIF DU CONTROLE PERMANENT

1.13.1.1 LES CONTROLES DE PREMIER NIVEAU, SOCLE DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

Ces contrôles se situent au sein des structures opérationnelles. Les contrôles y sont exercés par l'ensemble des salariés dans le cadre de leurs activités quotidiennes, en application de procédures intégrant les divers contrôles à

effectuer, ou par des agents réalisant des tâches de supervision au sein même de ces structures. Les contrôles de premier niveau font l'objet d'une surveillance par les fonctions de contrôle permanent dédiées.

1.13.1.2 LE CONTROLE PERMANENT

Sur le périmètre contrôlé par BPF (essentiellement constitué des sociétés sur lesquelles BPF détient directement ou indirectement un contrôle majoritaire)

BPF a défini dans une charte les principes fondamentaux d'organisation et de fonctionnement de son dispositif de contrôle interne. La charte de contrôle interne de la Banque fixe les organisations, les champs d'action et les missions, ainsi que les modalités de fonctionnement du dispositif de contrôle de la Banque.

Les fonctions de contrôle permanent dédiées, qui couvrent les sociétés financières, les entités Assurance et les structures centrales, y compris celui des prestations assurées par le Groupe PSA pour le compte de BPF, sont organisées autour des trois pôles suivants :

- contrôle de la conformité ;
- contrôle financier et comptable ;
- contrôle des activités opérationnelles et informatiques.

La fonction conformité assure la prévention, le contrôle et la surveillance permanente des risques de non-conformité. Elle veille notamment au respect des obligations relatives à la protection des données, à la lutte contre le blanchiment des capitaux, et à la conformité des produits nouveaux ou modifiés de façon significative. Elle met en œuvre les outils et formations appropriés. Elle est enfin responsable de la veille réglementaire.

Les missions des deux départements assurant le contrôle des risques financiers et comptables d'une part, et des risques liés aux activités opérationnelles et informatiques d'autre part, consistent en :

- l'évaluation récurrente du niveau de maîtrise des risques opérationnels assuré par les dispositifs de contrôle de premier niveau mis en œuvre dans les structures centrales et les filiales de la Banque, ainsi que chez les prestataires
- l'exercice de contrôles spécifiques de deuxième niveau dans l'ensemble des structures de la Banque, l'animation d'un dispositif de certification des contrôles de premier niveau, par lequel les responsables opérationnels attestent de l'exécution et du résultat de contrôles clés sur les risques majeurs puis sont challengés par les fonctions de contrôle des risques opérationnels ;
- la formalisation et le suivi des recommandations ;
- la collecte et l'analyse des pertes et incidents opérationnels, enregistrés dans un outil de suivi dédié.

Ces deux départements, ainsi que la fonction Conformité, s'appuient sur une cartographie des risques recensant l'ensemble des risques opérationnels et de conformité auxquels la Banque est exposée et permettant de surveiller la robustesse du dispositif de contrôle de BPF, en mettant en regard les risques identifiés, les pertes liées à ces risques, les dispositifs de contrôle de premier niveau et le résultat des contrôles de deuxième niveau.



Sur le périmètre du partenariat avec Santander

Les fondamentaux décrits précédemment (trois niveaux de contrôle, approche par les risques cartographiés, mise en œuvre de certificats, émission de recommandations...) s'appliquent également sur le périmètre du partenariat.

Le dispositif de contrôle de la conformité comprend également des procédures communes : « Code of conduct », « Whistleblowing policy », « Monitoring Inspections and other communications with supervisory authorities SCF-PSA JVs » (laquelle définit comment les coentreprises doivent gérer leurs interactions avec les régulateurs et superviseurs).

Le dispositif mis en place dans le cadre du partenariat est supervisé par un Comité de conformité du partenariat mensuel (ne se substituant pas au Comité de conformité propre à BPF).

S'agissant des fonctions de contrôle des risques liés aux activités financières et comptables d'une part, et des

activités opérationnelles et informatiques d'autre part, un document intitulé « Internal control and operational risks functions reference model » approuvé par le Global Risk Committee (GRC) de la coopération définit notamment :

- la gouvernance (celle-ci est assurée d'une part au niveau central par le Global Risk Committee, qui exerce un rôle de supervision de l'ensemble du dispositif et, d'autre part, au niveau local par les Comités des risques locaux de chacune des JV) ;
- l'organisation cible ;
- les responsabilités des fonctions « Internal control » et « operational risks » au niveau central (BPF et SCF) et local (JV). Les activités opérationnelles des JV sont contrôlées par les corps de contrôle de second niveau de ces dernières, dans le cadre méthodologique défini par - et sous la surveillance de - la fonction contrôle permanent de BPF.

Sur le périmètre du partenariat avec BNPP PF

Le contrôle interne des entités OVF repose, à l'instar de ce qui a été décrit précédemment pour BPF, sur trois lignes de défense, dont :

- une seconde ligne de défense mobilisant des contrôleurs dédiés présents localement dans les entités OVF et dont les travaux sont suivis par les corps de contrôle centraux de BNP PF et de BPF ;
- une troisième ligne de défense assurée par l'audit de BNP PF, le cas échéant en coopération par l'Inspection Générale de BNPP, et dont les résultats sont partagés avec BPF.

Ce dispositif est supervisé par les instances dédiées suivantes, créées dans le cadre du partenariat :

- un « Audit committee » ;
- un « Risk and collection committee » qui est notamment en charge du management des risques opérationnels et des politiques, contrôles et suivis des mesures correctives y afférents ;
- un « Compliance committee ».

1.13.2 LE DISPOSITIF DE CONTROLE PERIODIQUE

Le contrôle périodique, contrôle de troisième niveau, vérifie la conformité des opérations, le niveau de risque, le respect des procédures et l'efficacité du contrôle permanent.

Il est exercé par les équipes d'audit sous forme de missions ponctuelles conduites selon un plan triennal

couvrant l'ensemble des organisations et entités de la Banque, y compris la sous-traitance.

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, relatif au contrôle interne des établissements de crédit, le Comité d'audit et des risques se réunit au moins 4 fois par an.



1.13.3 LA SURVEILLANCE DU DISPOSITIF PAR LES ORGANES DELIBERANT ET EXECUTIF

Le dispositif de contrôle interne est suivi par les organes délibérant et exécutif, notamment par la tenue de Comités.

Le Conseil d'Administration veille à la maîtrise des principaux risques encourus par la Banque et s'assure de la fiabilité du dispositif de contrôle interne. Par l'intermédiaire du Comité d'audit et des risques, il examine les principaux enseignements issus de la surveillance des risques et des travaux des contrôles périodiques et permanents. Le comité d'audit et des risques se réunit au moins quatre fois par an.

Le comité d'audit et des risques de la Banque priorise ses missions en fonction des risques identifiés. Parmi ses prérogatives se trouvent la planification, supervision et revue des audits internes, et la revue du plan d'audit des commissaires aux comptes. Il est aussi responsable de la résolution des faiblesses potentielles identifiées lors des contrôles.

Le comité d'audit et des risques s'assure également du respect de la conformité aux exigences réglementaires et de la mise en place des mesures de conformité à ces

normes. Enfin, le comité d'audit et des risques passe en revue les comptes consolidés de la Banque ainsi que les états financiers respectifs des filiales du Groupe à la lumière des méthodes comptables utilisées.

Le cas échéant, le comité peut demander à consulter le Président de BPF, les Directeurs Généraux ainsi que les commissaires aux comptes ou toute autre personne utile à l'exercice de sa fonction. Des réunions régulières entre le Président du comité d'audit et des risques et les représentants des contrôles périodiques et permanents et de la gestion des risques sont organisées, sans la présence de la direction de BPF.

L'organe exécutif est responsable de la définition et de la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne. Il en surveille le bon fonctionnement et veille à l'adéquation des missions et des moyens. Il exerce sa mission dans ce domaine en particulier en s'appuyant sur les comptes rendus de la réunion du contrôle interne, instance centrale d'animation opérationnelle du contrôle interne.

1.13.4 LA BASE ORGANISATIONNELLE DU CONTROLE INTERNE DE LA BANQUE

Les processus de contrôle s'appuient sur un ensemble de contrôles réguliers qui s'exercent au moyen de délégations applicables aux entités opérationnelles ainsi qu'aux directions centrales. Ces délégations concernent notamment les opérations bancaires et financières, les accords de crédit, les conditions appliquées à la clientèle, les nouveaux produits et les engagements de dépenses.

Dans le cadre du comité d'audit et des risques trimestriel ou dans le cadre de comités opérationnels, réunis régulièrement au niveau des directions centrales ou des sociétés de financement, les principales orientations de la Banque sont précisées et mises en œuvre. Ces comités spécifiques concernent notamment les risques de crédit, où sont examinées les évolutions des impayés et des pertes, analysées les performances des outils de sélection du risque pour les portefeuilles retail et entreprise (flottes et réseaux de distribution).

Au cours de ces comités, sont également présentés pour décision :

- les marges relatives à l'activité de financement ;
- les produits et processus, y compris les risques associés ;
- les dossiers de financement des réseaux et des flottes d'entreprises examinés soit au niveau d'un comité de crédit Groupe, soit au niveau du comité de crédit local selon les délégations en vigueur ;
- le suivi et l'examen des résultats de la politique mise en œuvre dans le cadre du refinancement, et de la gestion des risques de liquidité, taux et change de la Banque ;
- le suivi de la politique de sécurité en matière informatique ;
- les travaux de la conformité.



1.14 ACTIONNARIAT

1.14.1 CAPITAL

BPF est une Société Anonyme de droit français. Son siège social est situé au 68, avenue Gabriel Péri, 92230 Gennevilliers, en France. BPF est un établissement de crédit agréé sous la supervision des régulateurs bancaires européen et français (i.e. la Banque Centrale Européenne et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) ; le Groupe mène ses opérations à travers le monde par l'intermédiaire de succursales et filiales. Ces dernières sont également détentrices de licences dédiées à leurs activités lorsque celles-ci le nécessitent.

Le capital social de BPF s'élève à 199 619 936 euros. Il est réparti entre 12 476 246 actions entièrement libérées de 16 euros de nominal chacune.

Le capital de BPF est détenu majoritairement par la société Peugeot S.A. (soit 9 348 180 actions représentant 74,93% du capital) et par deux filiales détenues à 100% par Peugeot S.A., à savoir la société Automobiles Peugeot SA (qui détient 2 002 862 actions soit 16,05% du capital de BPF) et par la société Automobiles Citroën SA (qui détient 1 125 203 actions soit 9,02% du capital de BPF). 1 action est également détenue individuellement par 1 membre du Conseil d'Administration.

1.14.2 CONVENTIONS INTRA-GROUPE

BPF a des liens contractuels avec le Groupe PSA ("PSA"), qui réalise des prestations de services de soutien au groupe BPF, au titre d'un contrat de service portant notamment sur la gestion du refinancement, de la trésorerie, du risque de contrepartie, et du risque de change. PSA fournit également une assistance en termes de mise à disposition d'effectifs sur ses métiers centraux, ainsi que de prestations de services informatiques et de gestion des achats externes. Par ailleurs, BPF et ses sociétés affiliées

bénéficient de licences d'utilisation de marques leur permettant d'offrir aux clients leurs produits et/ou services sous les marques de PSA.

PSA est rémunérée via une commission de service, à laquelle s'ajoutent des honoraires pour transactions ou opérations spécifiques. Les montants totaux pris en charge par le Groupe BPF à ce titre en 2019 se sont élevés à 98 millions d'euros.

1.14.3 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2020

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le bénéfice distribuable, constitué par le bénéfice de l'exercice 2019 de 209 730 551,97 euros, majoré du report à nouveau bénéficiaire de l'exercice précédent de 1 077 301 814,46 euros s'élève à la somme de 1 287 032 366,43 euros.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice distribuable comme suit :

- A la réserve légale : 2 221 193,60 euros ;
- Aux actions : 111 537 639,24 euros ;

- Au report à nouveau : 1 173 273 533,59 euros.

Ainsi le dividende s'élève à 8,94 euros par action et sera mis en paiement à l'issue de la présente Assemblée Générale et au plus tard avant la fin du mois de juin 2020.

L'Assemblée générale prend note qu'au titre des exercices 2016, 2017 et 2018 les dividendes versés ont été respectivement de 0 euro, 0 euro et 7,74 euros par action.

1.14.4 INFORMATION SUR LES ORGANES DE DIRECTION GENERALE ET D'ADMINISTRATION

1.14.4.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

BPF est une Société Anonyme dont les statuts ont fixé la composition du Conseil d'Administration à 3 membres au moins et 12 au plus, dont un tiers au maximum peut être âgé de plus de 65 ans (71 ans étant la limite maximale). Le Conseil d'administration est actuellement constitué de 7 administrateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires. En respect avec la loi française, les administrateurs peuvent être remerciés à tout moment. Chacun d'entre eux est nommé pour une période de six années. Seuls deux administrateurs non-salariés du Groupe PSA reçoivent des jetons de présence, les autres administrateurs assumant leur mandat à titre gracieux.

Le Conseil d'administration détermine la stratégie de BPF et s'assure de sa mise en œuvre effective par les organes de direction. Les règles internes au Conseil d'administration stipulent qu'il doit évaluer de manière régulière la stratégie de BPF et prendre des décisions sur les changements de cap touchant essentiellement son refinancement, la structure de direction et les transactions majeures, en particulier les partenariats, acquisitions et cessions pouvant avoir un impact sur son bilan et ses résultats ou le profil de risque de la Banque.

Liste des mandats exercés sur l'exercice 2019 et liste des mandats ayant pris fin sur l'exercice 2019, par les Administrateurs de Banque PSA Finance et les Représentants Permanents d'Administrateurs

Olivier BOURGES**Président du Conseil d'Administration et Administrateur**

Depuis le 29 septembre 2016

Echéance du mandat : 2020

Né le 24 décembre 1966

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2019**Membre du Directoire**

- Peugeot S.A.

Membre du Conseil de Surveillance

- PSA (Wuhan) Management Company Co. Ltd. (Chine)

Administrateur

- PCMA Holding B.V. (Pays-Bas)

Administrateur

- Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles Company Ltd

Membre du Conseil de Surveillance et Administrateur

- Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles Company Ltd (Chine)

Mandats ayant pris fin au cours de l'exercice 2019**Membre du Conseil de Surveillance**

- Opel Automobile GmbH

Rémy BAYLE**Directeur Général et Administrateur**

Début de mandat : 23 avril 2015

Echéance du mandat : 2021

Né le 26 décembre 1961

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2019**Président du Conseil d'Administration et Administrateur**

- Compagnie pour la location de véhicules – CLV
- PSA Banque France (ex SOFIB)

Vice-Président et Administrateur

- Opel Bank S.A. (France)

Carlos TAVARES**Administrateur**

Début de mandat : 2 avril 2014

Démission 22 février 2019

Né le 14 août 1958

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2019**Président du Directoire**

- Peugeot S.A.

Président du Conseil d'Administration et Administrateur

- PSA Automobiles S.A.

Administrateur

- Airbus Holding
- Total S.A.

Mandats ayant pris fin au cours de l'exercice 2019**Administrateur**

- Banque PSA Finance

Brigitte COURTEHOUX**Administrateur**

Début de mandat : 22 février 2019

Echéance du mandat : 2021

Née le 10 juillet 1971

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2019**Président et Administrateur**

- Mobility Services Free2move S.A. (Madrid)

Membre du Conseil de surveillance

- Opel Automobile GmbH

Directrice des services de mobilités

- Peugeot S.A.

Administrateur

- Fengbiao Carsharing Service Co
- GHM Mobile Development GmbH
- PSA North America Car Sharing
- Communauto Inc. S.A.
- Mhiri Innovation (Travelcar)

Michel PHILIPPIN**Administrateur et Présidents des Comité d'Audit et des Risques, des Nominations et des Rémunérations**

Début de mandat : 17 avril 2018

Démission 22 février 2019

Né le 26 juin 1948

Mandats ayant pris fin au cours de l'exercice 2019**Administrateur**

- Banque PSA Finance

Catherine PARISSET

Administrateur - Président des Comités des Nominations et des Rémunérations – Membre du Comité d'Audit et des Risques

Début de mandat : 22 février 2019

Echéance du mandat : 2024

Née le 22 août 1953

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2019

Administrateur Indépendant

- Natixis

Laurent GARIN

Administrateur - Président du Comité d'Audit et des Risques – Membre des Comités des Nominations et des Rémunérations

Début de mandat : 17 avril 2018

Echéance du mandat : 2024

Né le 7 avril 1955

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2019

Aucun autre mandat.

Peugeot S.A.

Administrateur

Début de mandat : 15 décembre 1982

Echéance du mandat : 2024

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2019

Administrateur

- Automobiles Citroën
- Automobiles Peugeot
- GIE PSA Trésorerie
- ANSA

Membre fondateur

- GIE PSA Peugeot Citroën

Philippe DE ROVIRA

Représentant permanent de Peugeot S.A. et Membre du Comité d'Audit et des Risques

Début de mandat : 16 juillet 2018

Echéance du mandat : 2024

Né le 8 juin 1973

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2019

Administrateur

- Automobiles Citroën
- Faurecia
- PSA International S.A. (Suisse)
- **Banque PSA Finance**

Représentant permanent de Peugeot S.A.

- Conseil d'administration d'Automobiles Peugeot
- Conseil d'administration de Banque PSA Finance

Président et Membre du Conseil de Surveillance

- Autobiz

Membre du conseil de surveillance

- Opel Automobile GmbH (Allemagne)

Automobiles Peugeot

Administrateur

Début de mandat : 15 décembre 1982

Echéance du mandat : 2022

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2019

Administrateur

- GLM1
- SOPRIAM (Maroc)
- Société Tunisienne Automobile Financière Immobilière et Maritime
- Peugeot Citroën Production Algérie SPA

Gérant associé

- Peugeot Média Production SNC

Mandat expiré au cours de l'exercice 2019

Administrateur

- SOMACA (Maroc)

Jean-Philippe IMPARATO**Représentant permanent d'Automobiles Peugeot**

Depuis le 29 septembre 2016

Né le 27 août 1966

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2019**Président Directeur Général et Administrateur**

- Automobiles Peugeot

Président et Administrateur

- Peugeot Distribution Service – PDS
- Peugeot Automobili Italia S.P.A.
- Peugeot Citroën Retail Italia S.P.A.

Membre du Conseil de Surveillance

- Citroën Nederland B.V.

Administrateur

- Banque PSA Finance
- PSAG Automoviles Comercial Espana S.A.
- Peugeot Citroën Retail UK Limited
- Dongfeng Peugeot Citroën Automobile Sales Company Ltd
- Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles Company Ltd
- Peugeot Motor Company PLC
- PSAR Portugal S.A.

Mandats ayant pris fin au cours de l'exercice 2019**Membre du Conseil de Surveillance**

- Peugeot Motocycles

Liste des mandats exercés en 2019 par le Directeur Général Délégué non Administrateur de Banque PSA Finance

Arnaud de LAMOTHE**Directeur Général Délégué**

Début de mandat : 1er février 2017

Echéance du mandat : 2021

Durée du mandat alignée sur celle du Directeur Général

Né le 24 septembre 1966

Autres mandats exercés au cours de l'exercice 2019**Président et Administrateur**

- Bank PSA Finance Rus (Russie)
- Compagnie Générale de Crédit aux Particuliers - CREDIPAR
- PSA Financial Services Spain EFC SA

Membre du Conseil de Surveillance

- PSA Bank Deutschland GmbH (Allemagne)

Administrateur

- Opel Bank S.A.
- PSA Banque France (ex SOFIB)
- Banca PSA Italia S.p.A.
- Peugeot Citroën Leasing (Russie)
- PSA Finance UK Ltd (Royaume-Uni)



1.14.4.2 COMITES

A. LE COMITE D'AUDIT ET DES RISQUES

Au 1^{er} janvier 2020, le comité d'audit et des risques est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction au sein du groupe PSA
Lauren GARIN, Président	Administrateur de Banque PSA Finance
Catherine PARISET	Administrateur de Banque PSA Finance
Philippe DE ROVIRA	Représentant permanent de PEUGEOT SA au Conseil d'Administration de Banque PSA Finance et Directeur Financier du Groupe PSA

B. LE COMITE DES NOMINATIONS

Nom	Fonction au sein du groupe PSA
Catherine PARISET, Président	Administrateur de Banque PSA Finance
Laurent GARIN	Administrateur de Banque PSA Finance
Olivier BOURGES	Président du Conseil d'Administration de Banque PSA Finance et Directeur des Programmes et de la Stratégie du Groupe PSA

C. LE COMITE DES REMUNERATIONS

Nom	Fonction au sein du groupe PSA
Catherine PARISET, Président	Administrateur de Banque PSA Finance
LAURENT GARIN	Administrateur de Banque PSA Finance
Olivier BOURGES	Président du Conseil d'Administration de Banque PSA Finance et Directeur des Programmes et de la Stratégie du Groupe PSA

D. LE COMITE EXECUTIF

Au **1er janvier 2020**, le comité exécutif est constitué des membres suivants :

Nom	Fonction
Rémy BAYLE	Directeur Général Banque PSA Finance
Arnaud de LAMOTHE	Directeur Général Délégué, Responsable Europe, Eurasie, Moyen-Orient Afrique, Commerce et Marketing
Jean-Louis GRUMET	Responsable Chine et ASEAN
Laurent AUBINEAU	Directeur Général Délégué de PSA BANQUE France
Guillaume LAUBRY	Secrétaire Général et Responsable du Contrôle Permanent
Hans OSTLING	Responsable Audit
Nathalie BLAIZE	Responsable Ressources Humaines & Excellence System
Frédéric LEGRAND	Responsable Projets Digitaux
Alexandre SOREL	Directeur Général Opel Bank S.A.
Magalie DURRECHE	Responsable Finances et Comptabilité
Philippe TERDJMAN	Responsable Marketing & Innovation
Patrice VOLOVIK	Responsable Gestion des Risques
Edouard de LAMARZELLE	Responsable Assurances
Alain BADOUX	Responsable systèmes d'Information Banque et Services

1.14.4.3 POLITIQUE DE DIVERSITE APPLICABLE A LA SELECTION DES MEMBRES DE L'ORGANE DE DIRECTION

Pour BPF, la diversité de l'ensemble de ses salariés constitue une source de valeur ajoutée et de performance. En valorisant la représentation en son sein des différentes catégories socio-démographiques (sexes, âge, origine ethnique, handicap, etc.) et en garantissant l'égalité des chances BPF fait de ses différences un atout.

Au travers des différents accords signés avec les partenaires sociaux, BPF s'assure de l'égalité de traitement entre l'ensemble de ses collaborateurs à

quelque niveau que ce soit, en se fondant sur des critères objectifs comme la compétence et les résultats, et combat certains préjugés afin de prévenir les discriminations, directes ou indirectes, conscientes ou inconscientes, notamment relevant des origines réelles ou supposées des personnes. En fondant ses pratiques sur des critères objectifs de compétences et de résultats, BPF souhaite favoriser l'engagement et la motivation de chaque salarié.

SOMMAIRE DES COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2019

2.1	Bilan consolidé	62
2.2	Compte de résultat consolidé	63
2.3	Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	64
2.4	Tableau de variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires	65
2.5	Tableau des flux de trésorerie consolidés	66
2.6	Notes aux états financiers consolidés	67
2.7	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes consolidés	109

2.1 Bilan consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31.12.2019	31.12.2018
Actif			
Caisse, banques centrales	3	50	56
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4	328	364
Instruments dérivés de couverture	5	1	4
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		-	-
Titres au coût amorti		-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	6	366	282
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	7, 23	85	179
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-	-
Actifs d'impôts courants	24.1	12	13
Actifs d'impôts différés	24.1	3	5
Comptes de régularisation et actifs divers	8	94	78
Participations dans les entreprises mises en équivalence	9	2 604	2 372
Immobilisations corporelles	10	3	2
Immobilisations incorporelles	10	66	56
Ecarts d'acquisition		-	-
Total de l'actif		3 612	3 411

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31.12.2019	31.12.2018
Passif			
Banques centrales		-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Instruments dérivés de couverture		1	1
Dettes envers les établissements de crédit	11	40	72
Dettes envers la clientèle	12	1	3
Dettes représentées par un titre	13	226	249
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		5	4
Passifs d'impôts courants	24.1	9	2
Passifs d'impôts différés	24.1	4	3
Comptes de régularisation et passifs divers	14	54	55
Provisions techniques des contrats d'assurance	15.1	68	83
Provisions	16	15	61
Dettes subordonnées		-	-
Capitaux propres		3 189	2 878
- Capitaux propres part du groupe		3 188	2 867
- Capital et réserves liées		1 160	1 160
- Réserves consolidées		2 203	1 898
- dont résultat net - part du groupe		398	322
- Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(175)	(191)
- dont résultat net - part du groupe (part des éléments recyclés par résultat)		-	-
- Intérêts minoritaires		1	11
Total du passif		3 612	3 411

2.2 Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2019	31.12.2018
Intérêts nets sur opérations financières avec la clientèle		28	26
- Intérêts et produits au coût amorti	21	26	46
- Variation de juste valeur des crédits couverts en risque de taux		-	-
- Intérêts des instruments financiers de couverture		-	-
- Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture		-	-
- Intérêts et charges assimilées		(1)	(1)
- Autres produits et charges		3	(19)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
- Intérêts et dividendes sur titres de placements		-	-
- Variation de juste valeur des titres avec option juste valeur		-	-
- Gains / pertes sur opérations des portefeuilles de placement		-	-
- Frais d'acquisition		-	-
- Dividendes et produits nets sur titres de participation		-	-
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		-	-
Gains ou pertes nets sur titres au coût amorti		-	-
Coût net de refinancement		(14)	(28)
- Intérêts et produits sur opérations interbancaires		1	1
- Intérêts sur emprunts auprès des établissements de crédits		(8)	(19)
- Intérêts sur dettes représentées par un titre		(16)	(20)
- Intérêts sur comptes d'épargne sur livret		-	-
- Charges sur engagements de financement reçus		(1)	(1)
- Variation de juste valeur du refinancement couvert en risque de taux		(1)	4
- Intérêts des instruments financiers de couverture		12	12
- Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture		(1)	(5)
- Variation de juste valeur du refinancement avec option juste valeur		-	-
- Frais d'émission		-	-
Gains et pertes nets sur opérations de trading		-	-
- Opérations de taux		-	-
- Opérations de change		-	-
Gains et pertes nets liés à l'hyperinflation		(6)	(9)
Marge sur prestations de services d'assurance	15.2	41	12
- Primes acquises		30	43
- Charges de prestations		11	(31)
Marge sur autres prestations de services		1	1
- Produits		1	1
- Charges		-	-
Produit Net Bancaire		50	2
Charges générales d'exploitation	22	(14)	(12)
- Personnel		(7)	(6)
- Autres charges générales d'exploitation		(7)	(6)
Dotations aux amortissements et dépréciation des immobilisations	10	(13)	(13)
Gains ou pertes sur titres de participation et autres actifs immobilisés		-	-
Résultat brut d'exploitation		23	(23)
Coût du risque de crédit	23	1	-
Résultat d'exploitation		24	(23)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	9	372	336
Variation de valeur des écarts d'acquisition		-	(1)
Charges des engagements sociaux		-	-
Produits des engagements sociaux		-	-
Autres éléments hors exploitation		2	10
Résultat avant impôt		398	322
Impôt sur les bénéfices	24.2	(1)	(2)
Résultat net		397	320
- dont part du groupe		398	322
- dont intérêts minoritaires		(1)	(2)
Résultat net – part du groupe - par action (en euros)		31,9	25,8

2.3 Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

	31.12.2019			31.12.2018		
	Avant impôts	Impôts	Après impôts	Avant impôts	Impôts	Après impôts
<i>(en millions d'euros)</i>						
Résultat net	398	(1)	397	322	(2)	320
- dont intérêts minoritaires			(1)			(2)
Éléments recyclables par résultat						
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-	-	3	(1)	2
- dont évaluation reprise en résultat net	-	-	-	-	-	-
- dont évaluation directe par capitaux propres	-	-	-	3	(1)	2
Ecart de conversion	14	-	14	(25)	-	(25)
OCI des coentreprises	(1)	-	(1)	(5)	(1)	(6)
Total des éléments recyclables par résultat	13	-	13	(27)	(2)	(29)
- dont intérêts minoritaires			(2)			(7)
Éléments non recyclables par résultat						
Ecarts actuariels sur engagements de retraite	-	-	-	-	-	-
OCI des coentreprises	(1)	1	-	(4)	1	(3)
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	12	1	13	(31)	(1)	(32)
- dont intérêts minoritaires			(2)			(7)
Total Résultat et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	410	-	410	291	(3)	288
- dont part du groupe			413			297
- dont intérêts minoritaires			(3)			(9)

2.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires

(en millions d'euros)	Capital et réserves liées (1)			Ecart d'évaluation - Part du groupe					Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital	Primes d'émission, d'apport et de fusion et boni de liquidation	Réserve légale et autres réserves	Réserves consolidées	Réévaluation des instruments dérivés de couverture	Ecart actuariels sur engagements de retraite	Ecart de conversion	OCI des coentreprises			
Au 1er janvier 2018	199	643	318	1 573	(2)	-	(125)	(39)	2 567	16	2 583
Distribution de dividendes par :											
- Banque PSA Finance				-					-		-
- les autres sociétés				-					-		-
Résultat net				322	-	-	-	-	322	(2)	320
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				-	1	-	(17)	(9)	(25)	(7)	(32)
Variations liées à l'hyperinflation				4	-	-	-	-	4	4	8
Autre				(1)	-	-	-	-	(1)	-	(1)
Au 31 décembre 2018	199	643	318	1 898	(1)	-	(142)	(48)	2 867	11	2 878
Distribution de dividendes par :											
- Banque PSA Finance				(97)					(97)		(97)
- les autres sociétés				-					-		-
Résultat net (2)				347	-	-	51	-	398	(1)	397
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				-	-	-	6	8	14	(1)	13
Variations liées à l'hyperinflation (2)				5	-	-	-	-	5	2	7
Autre				50	-	-	-	(49)	1	(10)	(9)
Au 31 décembre 2019	199	643	318	2 203	(1)	-	(85)	(89)	3 188	1	3 189

Le capital social de 199 millions d'euros, intégralement libéré, est composé de 12 476 246 actions émises.

(1) Comprend le capital, les primes et les réserves de la société mère.

(2) L'application d'IAS 29 entraîne un effet négatif de -7 millions d'euros sur le résultat net entièrement compensés par la variation positive des capitaux propres sur la période (+5 millions d'euros part du groupe et +2 millions d'euros part des minoritaires).

Conformément à l'amendement IAS 1 - Informations sur le capital, les informations requises sont données dans le paragraphe "Capital" du rapport de gestion.

2.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018
Résultat avant impôt	398	322
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	17	13
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	(60)	27
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(372)	(336)
Perte nette/gain net des activités d'investissement	(3)	(9)
(Produits)/charges des activités de financement	-	-
Autres mouvements	7	6
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat avant impôt et des autres ajustements	(411)	(299)
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	(92)	6
Flux liés aux opérations avec la clientèle	32	21
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	14	38
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(14)	(12)
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	211	95
Impôt sur les bénéfices versé	9	(5)
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	160	143
Total flux net de trésorerie de l'activité opérationnelle (A)	147	166
Flux liés aux participations	(43)	(3)
- Décaissements liés aux acquisitions de filiales, nets de la trésorerie acquise	(47)	(10)
- Encaissements liés aux cessions de filiales, nets de la trésorerie cédée	4	7
- Décaissements liés aux acquisitions de titres de sociétés mises en équivalence	-	-
- Encaissements liés aux cessions de titres de sociétés mises en équivalence	-	-
- Autres flux liés aux participations	-	-
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(25)	(15)
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(25)	(15)
- Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Effet des variations de périmètre	5	-
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	(63)	(18)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(97)	-
- Décaissements liés aux dividendes payés	-	-
- au groupe PSA	(97)	-
- aux minoritaires	-	-
- Encaissements liés aux émissions d'instruments de capital	-	-
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-	-
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	(97)	-
Effets de la variation des taux de change (D)	-	-
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	(13)	148
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	462	314
Caisse, Banques centrales (actif & passif)	56	98
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	406	216
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	449	462
Caisse, Banques centrales (actif & passif)	50	56
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	399	406

2.6 Notes aux états financiers consolidés

Notes annexes

Note 1	Faits marquants de la période et structure du Groupe	68
Note 2	Principes comptables	71
Note 3	Caisse, banques centrales	78
Note 4	Actifs financiers à la juste valeur par résultat	78
Note 5	Instruments dérivés de couverture - actifs	79
Note 6	Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	80
Note 7	Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	80
Note 8	Comptes de régularisation et actifs divers	83
Note 9	Participations dans les entreprises mises en équivalence	84
Note 10	Immobilisations corporelles et incorporelles	91
Note 11	Dettes envers les établissements de crédit	92
Note 12	Dettes envers la clientèle	93
Note 13	Dettes représentées par un titre	94
Note 14	Comptes de régularisation et passifs divers	95
Note 15	Activités d'assurance	95
Note 16	Provisions	96
Note 17	Instruments financiers à terme	96
Note 18	Echéanciers et risques de liquidité	97
Note 19	Juste valeur des actifs et passifs financiers	97
Note 20	Autres engagements	98
Note 21	Intérêts et produits au coût amorti	99
Note 22	Charges générales d'exploitation	99
Note 23	Coût du risque de crédit	100
Note 24	Impôt sur les bénéfices	101
Note 25	Information sectorielle	103
Note 26	Informations relatives aux implantations	105
Note 27	Informations sur les Filiales détenues par des minoritaires significatifs	107
Note 28	Honoraires des Commissaires aux Comptes	108
Note 29	Evénements postérieurs à la clôture	108

Note 1

Faits marquants de la période et structure du Groupe

A. Faits marquants de la période

Le Groupe PSA et le Groupe Rosbank élargissent leur coopération en Russie

Pour accompagner l'ambition du Groupe PSA en Russie, Banque PSA finance a décidé d'adapter sa stratégie afin de rendre plus compétitive son offre de taux d'intérêts aux réseaux concessionnaires et clients basés en Russie avec une approche toujours plus agile et efficace. Dans cette perspective, BPF a donc décidé de faire évoluer ses activités de financement des clients et réseaux, en passant d'une structure bancaire qui sera à terme fermée, à un contrat avec un acteur local de premier plan RusFinance, signé en marque blanche directement par Peugeot Citroën Russie. Le 11 septembre 2019, le Groupe PSA et Rosbank Group ont donc annoncé le renforcement de leur coopération en Russie avec un nouveau partenariat entre les deux groupes afin de consolider le développement de leurs activités commerciales et de financement. Rusfinance, filiale de Rosbank Group, occupe une position de leader sur le marché des financements de véhicules en Russie. En Octobre 2019, Banque PSA finance a ainsi cédé à Rusfinance Bank ses portefeuilles de crédit retail. Rusfinance Bank avec RB leasing propose désormais aux clients de Peugeot, Citroën et Opel des solutions de financement en vente à crédit ou en locations financement. A compter de 2020, Rusfinance Bank financera les réseaux concessionnaires Peugeot, Citroën et Opel en Russie.

Accord de rapprochement entre Groupe PSA et Fiat Chrysler Automobiles

Le 18 décembre 2019, Peugeot S.A. (« Groupe PSA », société mère de Banque PSA Finance) et Fiat Chrysler Automobiles N.V. (« FCA ») ont signé un Accord de Rapprochement engageant, en vue de la fusion à 50/50 de leurs activités, pour former le quatrième constructeur automobile mondial en volumes et le troisième en chiffre d'affaires ("l'Opération"). La société mère néerlandaise de la nouvelle entité sera cotée sur les places financières d'Euronext (Paris), de la Borsa Italiana (Milan) et du New York Stock Exchange. La réalisation de la fusion devrait intervenir sous 10 à 13 mois. Elle est soumise aux conditions de réalisation habituelle, notamment au vote des actionnaires des deux groupes lors de leur assemblée générale extraordinaire respective et au respect des exigences de la réglementation (don't lois antitrust). L'Opération envisagée n'a pas d'impact sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2019 de Banque PSA Finance.

B. Evolution du périmètre

Partenariats avec Santander CF

En juin 2019, la société en partenariat PSA Bank Deutschland GmbH a cédé 69 millions d'euros de créances de financement automobile au FT Auto ABS German Lease Master 2019. Le fonds a émis des obligations de classe A (50 millions d'euros) et de classe B (18 millions d'euros). PSA Bank Deutschland GmbH conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence ce dernier est consolidé depuis juin 2019, par mise en équivalence.

En juillet 2019, la société en partenariat Banca Italia S.p.A a cédé 660 millions d'euros de créances de financement automobile au fonds Auto ABS Italian Loans 2019. Le fonds

a émis des obligations de classe A (554,4 millions d'euros) et de classe B (105,6 millions d'euros). Banca Italia S.p.A conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence ce dernier est consolidé depuis juillet 2019, par mise en équivalence.

En octobre 2019, la société en partenariat PSA Finance Belux a cédé 549,4 millions d'euros de créances de financement automobile au FT Auto ABS Belgium Loans 2019 SA. Le fonds a effectué des prêts sénior (400 millions d'euros) et junior (145,4 millions d'euros). PSA Finance Belux conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence ce dernier est consolidé depuis octobre 2019, par mise en équivalence.

En novembre 2019, la société en partenariat PSA Finance UK Ltd a cédé 251,6 millions de livres sterling (295,2 millions d'euros) de créances de financement automobile au FT Auto ABS UK Loans 2019 – Fonds 4. Le fonds a émis des obligations de classe A (200 millions de livres sterling -235 millions d'euros-) et de classe B (51,6 millions de livres sterling -60,5 millions d'euros-). PSA Finance UK Ltd conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence ce dernier est consolidé depuis novembre 2019, par mise en équivalence.

Partenariats avec BNP Paribas PF

En février 2019, la société en partenariat Vauxhall Finance plc a cédé 857 millions d'euros de créances de financement automobile au E-carat 10 plc. Le fonds a émis des obligations de classe A (613 millions d'euros), de classe B (64 millions d'euros), de classe C (43 millions d'euros), de classe D (34 millions d'euros), de classe E (26 millions d'euros), de classe F (17 millions d'euros) et de classe G (60 millions d'euros). Vauxhall Finance plc conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence ce dernier est consolidé depuis février 2019, par mise en équivalence.

En juillet 2019, la succursale irlandaise de la société Opel Bank GmbH a été liquidée.

En septembre 2019, la société en partenariat Opel Bank GmbH a cédé 900 millions d'euros de créances de financement automobile au E-carat 10 Germany. Le fonds a émis des obligations de classe A (797,4 millions d'euros), de classe B (21,6 millions d'euros), de classe C (18 millions d'euros), de classe D (18 millions d'euros), de classe E (18 millions d'euros), de classe F (9 millions d'euros), de classe G (9 millions d'euros) et de classe H (9 millions d'euros). Opel Bank GmbH conserve l'essentiel des résultats opérationnels attachés aux créances cédées au fonds. En conséquence ce dernier est consolidé depuis septembre 2019, par mise en équivalence.

En novembre 2019, les filiales allemande Opel Bank GmbH et italienne Opel Finance S.p.A ont transféré leur activité respectivement à Opel Bank S.A, succursale allemande et à Opel Bank S.A, succursale italienne. Les succursales grecque et espagnole d'Opel Bank GmbH sont désormais des succursales d'Opel Bank S.A.

En décembre 2019, la filiale suédoise Opel Finance AB a été vendue à Expres Bank A/S.

Partenariat avec Dongfeng Peugeot Citroën Automobiles et Dongfeng Motor Group

En novembre 2019, une nouvelle filiale chinoise de Leasing, Dongfeng Peugeot Citroën Financial Leasing Co. détenue à 25% par PSA Finance Nederland B.V., a été consolidée par mise en équivalence dans les comptes consolidés de Banque PSA Finance.

Partenariat avec BBVA en Argentine

A l'occasion de la reprise des activités Wholesale par l'entité en partenariat avec BBVA en Argentine, l'ensemble des accords pré-existants entre les deux partenaires a fait l'objet d'une revue complète. Cette revue s'est notamment basée sur le fonctionnement constaté de ce partenariat, auquel il a été appliqué les mêmes critères de contrôle que sur les autres partenariats du Groupe BPF. Cette analyse a conclu que PFAR devait être consolidée dans les comptes de BPF selon la méthode de la mise en équivalence dans les comptes actuels et antérieurs de BPF. Si PFAR avait été consolidée selon la méthode de la mise en équivalence dans les comptes 2018 de BPF, l'impact aurait été de -87,3 millions d'euros sur le total bilan et de -2,3 millions d'euros sur le Résultat net relatif à la part des minoritaires. Au 1er semestre l'impact aurait été de -65,4 millions d'euros sur le total bilan et -1,1 million d'euros sur le résultat relatif à la part des minoritaires. Il n'y aurait eu aucun impact sur le Résultat net part du Groupe. Compte tenu de ces impacts jugés non significatifs sur les comptes antérieurs du Groupe BPF, PFAR a été consolidée en mise en équivalence à compter du 1er juillet 2019.

C. Liste des sociétés consolidées

Sociétés	Participation de Banque PSA Finance				31.12.2019		31.12.2018	
	Code ISO pays	Directe %	Indirecte		Méthode de consolidation	% intérêts	Méthode de consolidation	% intérêts
			%	Détenue par				
Succursales								
Succursale en Pologne	PL	-	-		IG	100	IG	100
Filiales								
Financement des ventes en Europe								
Financement des ventes hors Europe								
BPF Algérie	DZ	2	98	PSA Financial Holding B.V.	IG	100	IG	100
Banque PSA Finance Mexico SA de CV SOFOM ENR	MX	2,80	97,20	PSA Finance Nederland B.V.	IG	100	IG	100
Bank PSA Finance Rus	RU	65	35	PSA Financial Holding B.V.	IG	100	IG	100
BPF Pazarlama A.H.A.S.	TR	100	-		IG	100	IG	100
Peugeot Citroën Leasing Russie	RU	100	-		IG	100	IG	100
Assurance								
PSA Services Ltd	MT	100	-		IG	100	IG	100
PSA Insurance Ltd	MT	0,01	99,99	PSA Services Ltd	IG	100	IG	100
PSA Life Insurance Ltd	MT	0,01	99,99	PSA Services Ltd	IG	100	IG	100
PSA Insurance Manager Ltd	MT	-	100	PSA Services Ltd	IG	100	IG	100
PSA Insurance Solutions Ltd	MT	-	100	PSA Services Ltd	IG	100	IG	100
PCA Compañía de Seguros S.A	AR	70	-		IG	70	IG	70
Autres sociétés								
Economy Drive Cars Ltd	GB	100	-		IG	100	IG	100
Vernon Wholesale Investments Company Ltd	GB	-	100	Economy Drive Cars Ltd	IG	100	IG	100
PSA Recupero S.R.L.	IT	94,54	-		IG	94,54	IG	94,54
PSA Finance Nederland B.V.	NL	-	100	PSA Financial Holding B.V.	IG	100	IG	100
PSA Financial Holding B.V.	NL	100	-		IG	100	IG	100
Coentreprises (1)								
Partenariats en Europe :								
- avec Santander Consumer Finance								
PSA Finance Belux	BE	50	-		MEE	50	MEE	50
PSA Finance Suisse S.A.	CH	-	50	PSA Financial Services Spain E.F.C. S.A.	MEE	50	MEE	50
PSA Bank Deutschland GmbH	DE	50	-		MEE	50	MEE	50
PSA Bank Österreich GmbH, succursale en Autriche	AT	-	-		MEE	50	MEE	50
PSA Financial Services Spain E.F.C. S.A.	ES	50	-		MEE	50	MEE	50
PSA Banque France	FR	50	-		MEE	50	MEE	50
Crédipar	FR	-	50	PSA Banque France	MEE	50	MEE	50
CLV	FR	-	50	Crédipar	MEE	50	MEE	50
PSA Finance UK Ltd	GB	50	-		MEE	50	MEE	50
Banca PSA Italia S.p.A.	IT	50	-		MEE	50	MEE	50
PSA Renting Italia S.p.A.	IT	-	50	Banca PSA Italia S.p.A.	MEE	50	MEE	50
PSA Insurance Europe Ltd	MT	-	50	PSA Services Ltd	MEE	50	MEE	50
PSA Life Insurance Europe Ltd	MT	-	50	PSA Services Ltd	MEE	50	MEE	50
PSA Financial Services Nederland B.V.	NL	50	-		MEE	50	MEE	50
PSA Finance Polska Sp.zo.o.	PL	50	-		MEE	50	MEE	50
PSA Consumer Finance Polska Sp. z o.o.	PL	-	50	PSA Finance Polska Sp.zo.o.	MEE	50	MEE	50
- avec BNP Paribas PF								
Opel Finance BVBA	BE	-	50	Opel Bank S.A	MEE	50	MEE	50
Opel Finance SA	CH	-	50	Opel Bank S.A	MEE	50	MEE	50
Opel Bank GmbH (2)	DE	-	-		-	-	MEE	50
Opel Bank GmbH, succursale en Espagne	ES	-	-		-	-	MEE	50
Opel Bank GmbH, succursale en Grèce	GR	-	-		-	-	MEE	50
Opel Bank GmbH, succursale en Irlande	IE	-	-		-	-	MEE	50
Opel Leasing GmbH	DE	-	50	Opel Bank GmbH	MEE	50	MEE	50
Opel Leasing GmbH, succursale en Autriche	AT	-	-		MEE	50	MEE	50
Opel Bank S.A	FR	50	-		MEE	50	MEE	50
OPEL Bank SA, succursale en Allemagne	DE	-	-		MEE	50	-	-
OPEL Bank SA, succursale en Espagne	ES	-	-		MEE	50	-	-
OPEL Bank SA, succursale en Grèce	GR	-	-		MEE	50	-	-
OPEL Bank SA, succursale en Italie	IT	-	-		MEE	50	-	-
Vauxhall Finance plc (3)	GB	-	50	Opel Bank S.A	MEE	50	MEE	50
Opel Finance SpA	IT	-	-		-	-	MEE	50
Opel Finance International B.V.	NL	-	50	Opel Bank S.A	MEE	50	MEE	50
Opel Finance N.V.	NL	-	50	Opel Bank S.A	MEE	50	MEE	50
Opel Finance AB	SE	-	-		-	-	MEE	50
Partenariat au Brésil, avec Santander								
Banco PSA Finance Brasil S.A.	BR	50	-		MEE	50	MEE	50
PSA Corretora de Seguros e Serviços Ltda	BR	-	50	PSA Services Ltd	MEE	50	MEE	50
Partenariat en Chine, avec Dongfeng Peugeot Citroën								
Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company	CN	-	25	PSA Finance Nederland B.V.	MEE	25	MEE	25
Dongfeng Peugeot Citroën Financial Leasing Co.	CN	-	25	PSA Finance Nederland B.V.	MEE	25	-	-
Partenariat en Argentine, avec Banco Bilbao Vizcaya Argentaria								
PSA Finance Argentina Compania Financiera S.A.	AR	50	-		MEE	50	IG	50
Entités ad hoc (1)								
- avec Santander Consumer Finance								
FT Auto ABS Belgium Loans 2019 SA	BE	-	-		MEE	50	-	-
FT Auto ABS German Lease Master 2019	DE	-	-		MEE	50	-	-
FT Auto ABS Spanish Loans 2016	ES	-	-		MEE	50	MEE	50
FT Auto ABS Spanish Loans 2018	ES	-	-		MEE	50	MEE	50
FCT Auto ABS DFP Master Compartment France 2013	FR	-	-		MEE	50	MEE	50
FCT Auto ABS French Loans Master	FR	-	-		MEE	50	MEE	50
FCT Auto ABS French Leases Master	FR	-	-		MEE	50	MEE	50
FCT Auto ABS LT Leases Master	FR	-	-		MEE	50	MEE	50
FCT Auto ABS German Loans 2018	FR	-	-		MEE	50	MEE	50
FCT Auto ABS French Leases 2018 - Fonds E	FR	-	-		MEE	50	MEE	50
Auto ABS UK Loans plc	GB	-	-		MEE	50	MEE	50
FCT Auto ABS UK Loans 2017 plc	GB	-	-		MEE	50	MEE	50
FT Auto ABS UK Loans 2019 - Fonds 4	GB	-	-		MEE	50	-	-
Auto ABS Italian 2018.1 S.r.l.	IT	-	-		MEE	50	MEE	50
Auto ABS Italian Loans 2019	IT	-	-		MEE	50	-	-
- avec BNP Paribas PF								
Ecarat 10 Germany	FR	-	-		MEE	50	-	-
Ecarat 10 plc	GB	-	-		MEE	50	-	-

(1) cf. Note 9.2 Informations détaillées sur les Partenariats - Coentreprises.

(2) Dont l'entité ad hoc Ecarat 9 SA.

(3) Dont les entités ad hoc Ecarat 6 plc, Ecarat 7 plc, Ecarat 8 plc et Ecarat 9 plc.

Note 2 Principes comptables

En application du Règlement européen CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales à partir du 1^{er} janvier 2005, le Groupe Banque PSA Finance a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union Européenne et d'application obligatoire à cette date. Il n'existe pas actuellement de différence matérielle dans le Groupe BPF entre les IFRS telles que publiées par l'IASB et telles qu'adoptées dans l'Union Européenne, y compris en termes de date d'application obligatoire.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) et SIC (Standing Interpretations Committee).

Au 31 décembre 2019, la présentation des comptes consolidés du Groupe Banque PSA Finance est effectuée selon les préconisations de l'ANC (Autorité des Normes Comptables) formalisées dans le cadre de la recommandation N°2017- 02 du 2 juin 2017 relative au format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire selon les normes comptables internationales à partir du 1^{er} janvier 2018.

Les normes et interprétations appliquées sont identiques à celles appliquées au 31 décembre 2018, complétées par les normes et interprétations dont l'application est obligatoire pour la première fois en 2019.

Nouveaux textes IFRS et interprétations IFRIC d'application obligatoire à l'exercice ouvert le 1er janvier 2019

Les nouveaux textes d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2019 et appliqués par le Groupe Banque PSA Finance sont les suivants :

- IFRS 16 – Contrats de location

Pendant plus de 10 ans, l'IASB a travaillé sur la refonte de la norme IAS 17 qui régit la comptabilisation des actifs loués, tant en crédit-bail / location financière, qu'en location opérationnelle, dans une optique de convergence avec le FASB. Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié le texte définitif de la norme IFRS 16. Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 9 novembre 2017 et est entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019.

IFRS 16 ne génère pas d'impact significatif pour Banque PSA Finance en tant que bailleur ; car le texte de la norme converge en effet avec les dispositions actuelles d'IAS 17.

Les impacts d'IFRS 16 concernent principalement les contrats de location des biens mobiliers et immobiliers dont les joint-ventures du Groupe Banque PSA Finance sont preneurs.

Le Groupe Banque PSA Finance, y compris sur le périmètre des sociétés en partenariats avec Santander Consumer Finance et BNP Paribas PF, a pris la décision d'appliquer la méthode rétrospective simplifiée permettant de ne pas retraiter l'information comparative.

Les options suivantes, proposées par IFRS 16, ont été retenues par le Groupe Banque PSA Finance:

Définition d'un contrat de location : application d'IFRS 16 uniquement aux contrats qualifiés de contrats de location

selon IAS 17, sans réexamen de leur qualification à la lumière de la nouvelle définition.

Exemptions à la comptabilisation obligatoire au bilan des contrats de location qui portent sur :

- les contrats de courte durée, c'est-à-dire de douze mois au plus, options de renouvellement économiquement incitatives comprises ;
- les contrats portant sur des actifs de faible valeur.

Application rétrospective simplifiée :

Conformément à la décision du Groupe PSA, Banque PSA Finance a choisi la comptabilisation, à la date de première application, d'un actif au titre du droit d'utilisation pour les contrats de location antérieurement classés en tant que contrats de location simple en application d'IAS 17, et évaluation de l'actif au titre du droit d'utilisation au montant de l'obligation locative, ajusté du montant des loyers payés d'avance ou à payer qui étaient comptabilisés dans l'état de la situation financière relatif à ce contrat de location immédiatement avant la date de première application.

En conséquence, la première application d'IFRS 16 ne génère pas d'impact significatif dans les comptes du Groupe Banque PSA Finance.

- IFRIC 23 - Incertitude relative aux traitements fiscaux

IFRIC 23 clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation, lorsqu'une incertitude existe sur le traitement de l'impôt sur le résultat.

Ce texte ne présente pas d'impact significatif pour le Groupe Banque PSA Finance.

Tous les autres nouveaux textes n'ont pas d'impact significatif au niveau du Groupe Banque PSA Finance.

Nouveaux textes IFRS et interprétations IFRIC non applicables obligatoirement en Union Européenne à l'exercice ouvert le 1er janvier 2019

L'impact potentiel des textes publiés par l'IASB ou l'IFRIC ainsi que des projets comptables de l'IASB ou l'IFRIC d'application obligatoire en Union Européenne aux exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2019, non encore adoptés par l'Union Européenne est en cours d'analyse, et notamment :

- IFRS 17 - Contrats d'assurance

A l'issue de près de vingt ans de travaux, la norme IFRS 17 sur les contrats d'assurance a été publiée le 18 mai 2017 par l'IASB. Si la rédaction de la norme est désormais achevée, le travail d'interprétation ne fait que débuter, sous l'égide du Transition Resource Group (TRG) constitué à cette fin par l'IASB.

Cette nouvelle norme comptable fonde la valorisation des contrats d'assurance sur une évaluation prospective des engagements des assureurs. Une telle approche suppose un recours accru à des modèles complexes, alimentés par des hypothèses nombreuses, et pourrait nécessiter des changements importants des modèles, outils et processus existants.

L'IASB a publié le 26 juin 2019 un exposé-sondage contenant un certain nombre d'amendements à la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance ». Les modifications apportées ont pour objectif de faciliter la mise en œuvre de la norme. Il est notamment proposé de différer d'un an sa date de première application qui serait ainsi reportée aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022.

Les travaux d'analyse des impacts pour Banque PSA Finance sont actuellement en cours.

Les autres textes sont sans impact significatif sur le Groupe Banque PSA Finance.

Format des états financiers

En l'absence de modèle de présentation imposé par le référentiel IFRS, la présentation des états de synthèse du Groupe Banque PSA Finance est largement inspirée de la Recommandation N°2017- 02 du 2 juin 2017 relative au format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire selon les normes comptables internationales à partir du 1er janvier 2018. Les états de synthèse du Groupe Banque PSA Finance sont présentés sous une forme comparative avec l'exercice précédent.

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la société Banque PSA Finance et des sociétés françaises et étrangères composant le Groupe Banque PSA Finance, selon les principes de consolidation exposés dans « Méthodes de consolidation » au paragraphe A ci-après.

Les comptes individuels sociaux de Banque PSA Finance et de ses filiales sont établis selon les règles comptables en vigueur dans leur pays d'activité et sont, pour des raisons d'homogénéité, retraités avant d'être consolidés.

Les principes comptables utilisés sont décrits aux paragraphes B à I ci-dessous.

Les entreprises liées correspondent aux entités ayant entre elles les liens suivants : contrôle exclusif, contrôle conjoint et influence notable conformément à la définition précisée par IAS 24 R.

Les comptes consolidés annuels du Groupe Banque PSA Finance ainsi que les notes annexes afférentes ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 24 février 2020.

A. Principes de consolidation

A.1 Méthodes de consolidation

Les sociétés sur lesquelles Banque PSA Finance détient directement ou indirectement un contrôle majoritaire sont consolidées par intégration globale. C'est le cas également pour les sociétés détenues conjointement à 50%, pour lesquelles la prise de décisions financières et opérationnelles est du ressort ultime de Banque PSA Finance.

Les comptes réciproques ainsi que les résultats de cessions entre les sociétés du Groupe ont été éliminés.

Les sociétés dans lesquelles Banque PSA Finance détient directement ou indirectement une participation comprise entre 20 et 50% du capital et exerce une influence notable, sont mises en équivalence.

A.2 Conversion des états financiers libellés en devises

A la clôture de l'exercice, les bilans des sociétés étrangères sont convertis aux cours de clôture communiqués par la Banque Centrale Européenne (BCE). Les éléments des comptes de résultat des sociétés étrangères sont convertis, mois par mois, au cours moyen de chaque mois, à l'exception de l'Argentine. Pour ce pays, dont l'économie est désormais considérée en hyperinflation, les éléments du compte de résultat sont convertis au taux de clôture.

Les pertes ou profits résultant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères sont comptabilisés directement dans l'écart de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés.

A.3 Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères. En application de cette norme d'une part, et de la réglementation qui s'impose aux banques françaises d'autre part, les opérations libellées en monnaies étrangères sont comptabilisées dans leur devise d'origine. A chaque arrêté comptable, les éléments du bilan en devises étrangères sont réévalués en juste valeur au cours de clôture de la BCE. Les écarts de réévaluation correspondants sont enregistrés au compte de résultat, sur la ligne « Opérations de change ».

Les opérations en devises sont systématiquement couvertes par la mise en place d'instruments dérivés de couverture de change, comptabilisés au bilan à leur juste valeur à chaque fin de période. L'impact en résultat, qui compense celui des opérations décrites précédemment, est constaté sur la ligne « Opérations de change ». En conséquence, le résultat de change est structurellement non significatif.

A.4 Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers en accord avec les principes comptables IAS / IFRS, requiert de la part de la Direction, la prise en compte d'estimations et d'hypothèses pour la détermination des montants comptabilisés de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que de certaines informations données en Notes annexes sur les actifs et passifs éventuels. Les estimations et hypothèses retenues sont celles que la Direction considère comme étant les plus pertinentes et réalisables, compte tenu de l'environnement du Groupe et des retours d'expérience disponibles.

Compte tenu du caractère incertain inhérent à ces modes de valorisation, les montants réels définitifs peuvent s'avérer différents de ceux précédemment estimés.

L'utilisation d'estimations et d'hypothèses font l'objet de revues périodiques ; les modifications apportées sont immédiatement comptabilisées, conformément à la norme IAS 8 – Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs.

L'utilisation d'estimations et d'hypothèses revêt une importance particulière sur les thèmes suivants :

- identification d'indices de perte de valeur des titres mis en équivalence basée généralement sur la valeur d'utilité issue des Plans Moyen Terme préparés dans le cadre de la gouvernance des partenariats (Santander et BNPP) ;
- évaluation des titres de participation mis en équivalence ;
- juste valeur des actifs et passifs à la juste valeur par résultat ;
- valeur recouvrable des prêts et créances sur la clientèle ;
- écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ;
- actifs d'impôts différés ;
- valeur d'utilité des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilisation ;
- provisions ;
- engagements de retraites.

A.5 Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

Evaluation et comptabilisation des dérivés, comptabilisation de couverture IFRS 9

La comptabilisation en juste valeur des instruments dérivés, des actifs ou de certains passifs financiers à la juste valeur par résultat, ainsi que la traduction comptable de la méthode de couverture prévue par la norme IFRS 9, nécessitent d'effectuer des retraitements dans les comptes consolidés, dont les principes sont détaillés dans le paragraphe C Actifs et passifs financiers ci-après. Les principes d'évaluation à la juste valeur sont appliqués conformément à la norme IFRS 13.

Imposition différée

Certains retraitements apportés aux comptes sociaux pour les mettre en harmonie avec les principes comptables retenus pour la consolidation, ainsi que certains reports d'imposition dans le temps qui existent dans les comptes sociaux ou qui sont liés aux écritures de consolidation, peuvent dégager des différences temporaires entre la base imposable fiscalement et le résultat retraité. Conformément à la norme IAS 12 – Impôts sur le résultat, ces différences donnent lieu, sous réserve de perspectives réelles d'utilisation dans un horizon raisonnable, à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés et sont déterminées en application de la méthode du report variable. Les déficits fiscaux donnent lieu, sous la même réserve, à constatation d'un actif d'impôts différés sur déficits.

Aucune provision n'est reconnue au titre des impôts différés concernant les montants non distribués des filiales, coentreprises ou entreprises associées du fait que le Groupe ne saurait être contraint de matérialiser les différences temporaires sur les résultats non distribués, dans le sens où cela n'est aucunement prévu dans un futur prévisible. De plus, les impôts courants sont reconnus dès lors que les dividendes à recevoir sont certains et votés par l'Assemblée générale des actionnaires.

B. Immobilisations

B.1 Immobilisations corporelles

Selon la norme IAS 16 – Immobilisations corporelles, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles autres que les terrains sont amorties linéairement sur les durées d'utilité estimées, dont les principales sont les suivantes :

- Constructions	10 à 60 ans
- Matériel de transport	4 ans
- Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans

L'amortissement est calculé sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Sauf cas particuliers, les valeurs résiduelles sont nulles.

La durée d'utilité de ces actifs est revue, et fait l'objet d'un ajustement si nécessaire, à chaque date d'arrêté comptable.

Suite à l'entrée en vigueur d'IFRS 16 - Contrats de location à partir du 1^{er} janvier 2019, tout contrat de location s'analyse par le preneur comme l'acquisition d'un droit d'utilisation d'un actif, pendant la durée du contrat, en contrepartie de l'obligation de payer les loyers.

En conséquence, dès l'origine, Banque PSA Finance en tant que preneur comptabilise ce droit d'utilisation qui est amorti sur la durée du contrat. En contrepartie, une dette de location est reconnue en autres passifs financiers. Les loyers versés se présentent comme des échéances de remboursement,

intégrant une part de capital et une part d'intérêts en compte de résultat. Ainsi, la charge annuelle de location (amortissement et intérêts de la période) est décroissante sur la durée du contrat.

B.2 Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 – Immobilisations incorporelles, les coûts de développement des logiciels informatiques à usage interne, pour la part relative aux coûts internes ou externes affectés directement à la création ou à l'amélioration des performances, sont portés à l'actif du bilan lorsqu'il est probable que ces dépenses généreront des avantages économiques futurs. Les immobilisations incorporelles ainsi créées, sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation, avec un maximum de 12 ans. Les autres coûts d'acquisition et de développement des logiciels sont immédiatement portés en charges.

B.3 Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition de titres de sociétés consolidées et la part du Groupe dans la juste valeur de leurs actifs nets à la date des prises de participation.

Conformément à la norme IFRS 3 – Regroupements d'entreprises, la valeur des écarts d'acquisition est examinée au moins une fois par an, ainsi qu'à l'apparition de tout indice révélateur de perte de valeur.

B.4 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 – Dépréciation d'actifs, la valeur d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie, catégorie limitée dans le cas du Groupe aux écarts d'acquisition, et seulement dans le cas où l'actif en question est significatif.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) et les écarts d'acquisition sont affectés à l'UGT concernée. Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs nets de trésorerie actualisés. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée pour la différence et imputée en priorité sur les écarts d'acquisition.

C. Actifs et passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IFRS 9 adoptée par la Commission Européenne en novembre 2016, par le biais du Règlement (UE) 2016/2067.

Conformément à la possibilité offerte par la norme IFRS 9, le Groupe Banque PSA Finance a choisi comme élément déclencheur de la comptabilisation au bilan la date de transaction. En conséquence, lorsqu'un délai sépare la date de transaction (i.e. engagement) de la date de règlement, l'achat ou la vente de titres fait l'objet d'une comptabilisation au bilan (cf. fin des paragraphes C.2 et C.5.2 ci-après).

Depuis 2013, Banque PSA Finance comptabilise des dépôts à vue de la clientèle en « Dettes envers la clientèle ».

valeur par résultat » en cas de juste valeur positive ; en cas de juste valeur négative, ils sont présentés en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

C.1 Instruments dérivés – méthode de couverture

C.1.1 Principes d'enregistrement des dérivés et des couvertures

Tous les instruments dérivés sont enregistrés au bilan à leur juste valeur. Sauf exception relative à la couverture, détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie :

- une couverture de juste valeur permet de couvrir le risque de variation de valeur de tout élément d'actif ou de passif, du fait de l'évolution des taux ou du change ;
- une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachées à des actifs ou des passifs existants ou futurs.

La comptabilité de couverture est applicable dans les conditions restrictives suivantes :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place,
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine,
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée également a posteriori, à chaque date d'arrêté comptable.

L'application de la comptabilité de couverture a pour conséquence :

- dans le cadre d'une stratégie de couverture de juste valeur, la partie couverte des éléments d'actifs ou de passifs est corrigée à concurrence de la variation de sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat, où elle est neutralisée pour la part efficace de la couverture par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture. Dans les états financiers, ces corrections de valeur des actifs et passifs financiers couverts sont positionnées dans les postes « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux », respectivement à l'actif pour les encours de crédit couverts, au passif pour les dettes couvertes.
- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la part efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie en capitaux propres. Les montants enregistrés en capitaux propres sont ultérieurement repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation en résultat des éléments couverts.

La part inefficace de la variation de valeur des instruments de couverture, quelle que soit la stratégie retenue, est systématiquement enregistrée au compte de résultat.

C.1.2 Présentation des dérivés dans les états financiers

Au bilan :

- la juste valeur des dérivés est présentée pour son montant net d'intérêts courus non échus ;
- la juste valeur positive des dérivés utilisés à des fins de couverture est présentée à l'actif dans le poste « Instruments dérivés de couverture », le même poste au passif enregistre la juste valeur négative des dérivés de couverture ;
- les dérivés non utilisés à des fins de couverture sont présentés dans les postes « Actifs financiers à la juste

Dans le compte de résultat :

- l'effet en résultat des variations de valeur des dérivés de couverture, utilisés en stratégie de couverture de juste valeur, est présenté dans la même catégorie que celui des éléments couverts ;
- la part inefficace des variations de juste valeur des dérivés de couverture de flux futurs de trésorerie est également enregistrée dans le poste « Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture » ;
- l'effet en résultat des variations de valeur des dérivés non utilisés à des fins de couverture, est positionné en « Trading », exception faite :
 - des dérivés utilisés en couverture économique des placements de la trésorerie, dont la variation de valeur est enregistrée dans le poste « Variation de juste valeur des titres avec option juste valeur » ;
 - des dérivés utilisés en couverture économique de certaines dettes comptabilisées en juste valeur par résultat, dont la variation de valeur est enregistrée dans le poste « Variation de juste valeur du refinancement avec option juste valeur ».

La norme IFRS 13 implique de présenter les techniques d'évaluation des actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur, ainsi que les hiérarchies de celles-ci (niveaux 1, 2 ou 3).

Les techniques d'évaluation doivent maximiser l'utilisation de données observables sur le marché. Ces techniques sont classées selon une hiérarchie à trois niveaux (par ordre décroissant de priorité) qui reprend celle d'IFRS 7 pour les instruments financiers :

- **niveau 1** : prix coté (sans ajustement) sur un marché actif pour un instrument identique ;

Un marché actif est un marché sur lequel ont lieu des transactions sur l'actif ou le passif selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix.

- **niveau 2** : évaluation utilisant uniquement des données observables sur un marché actif pour un instrument similaire ;

- **niveau 3** : évaluation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable.

Les évaluations dans le bilan sont de niveaux 1 ou 2, signalées dans les notes annexes concernées. Seule la note spécifique sur la « Juste valeur des actifs et passifs financiers » utilise des techniques d'évaluation de niveau 3, dont la description détaillée est donnée dans la Note 17.

C.2 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat correspondent notamment aux placements des liquidités.

Ces titres sont évalués selon l'option de juste valeur : les variations de juste valeur des titres sont comptabilisées en résultat et corrigées par les variations de juste valeur des swaps couvrant économiquement ces titres, le cas échéant. Une partie des liquidités est également constituée de parts d'OPCVM : elles ne sont pas consolidables au regard des critères de contrôle ou de détention de la majorité des risques et avantages (cf. IFRS 10 – Etats financiers consolidés et l'amendement IAS 27 – Etats financiers individuels).

Sont également enregistrés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » :

- les valeurs positives des autres instruments dérivés non utilisés à des fins de couverture au sens de la norme IFRS 9 ;

- les titres à recevoir, dès la date de transaction.

C.3 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Ce poste intègre les dettes financières ayant fait l'objet d'une option pour une comptabilisation à la juste valeur par résultat. Cette option est exercée ponctuellement dans le but d'améliorer la présentation des états financiers en permettant de rendre symétriques les variations de valeur de dérivés couvrant économiquement le risque de taux de ces dettes, et la variation de valeur de ces mêmes dettes. Les variations de valeur de ces dettes intègrent alors celles du spread émetteur de Banque PSA Finance. Au 31 décembre 2019, il n'y a pas de dette en option juste valeur.

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat enregistrent également les valeurs négatives des dérivés non utilisés à des fins de couverture au sens de la norme IFRS 9, ce qui est le cas notamment des swaps de taux couvrant économiquement les actifs ou les passifs financiers à la juste valeur par résultat.

C.4 Prêts et créances sur la clientèle

Les différentes catégories de clientèle sont présentées dans le paragraphe F « Information sectorielle » ci-après.

Les encours de crédit à la clientèle sont répartis par type de financement :

- **Les financements regroupant les natures de crédit suivantes**, telles que définies par la réglementation bancaire française :

- Vente à crédit,
- Location avec option d'achat,
- Location longue durée.

Les financements ci-dessus mentionnés sont essentiellement à destination des segments de clientèle suivants :

- **Client final :**
 - o **Retail** (particuliers, petites entreprises ou entreprises de taille plus importante, ne répondant pas aux critères des portefeuilles Corporate, Souverains, Banques et Administrations locales),
 - o **Corporate et assimilés** (qui regroupent les portefeuilles Corporate hors réseau, Souverains, Banques et Administrations locales),
- et accessoirement à destination du segment **Corporate réseau**.

- **Les financements de stocks de véhicules ou de pièces de rechange**, tels que définis par la réglementation bancaire française.

Les financements ci-dessus mentionnés sont essentiellement à destination du segment **Corporate réseau**.

- **Les autres créances** (crédits à l'équipement, crédits revolving, etc...) et comptes ordinaires de la clientèle.

C.4.1 Valorisation des encours au coût amorti

Les encours de crédit figurant au bilan correspondent à l'engagement financier net de Banque PSA Finance. Ainsi, le capital restant dû des créances sur la clientèle, majoré des créances rattachées et hors effet de l'application de la comptabilité de couverture (cf. paragraphe C.6.3 ci-après), intègre également :

- les commissions versées aux prescripteurs ainsi que les charges administratives directes externes engagées pour mettre en place ces crédits, qui augmentent les encours de crédit ;
- les participations reçues des marques ainsi que les frais de dossier restant à étaler, qui viennent minorer les encours de crédit ;
- les dépôts de garantie reçus lors de la mise en place de contrats de crédit bail, qui viennent minorer les encours de crédit.

Cette valorisation des encours au coût amorti représente la meilleure estimation de l'exposition maximale au risque de contrepartie sur ce poste.

Les produits d'intérêts comptabilisés correspondent au rendement actuariel tiré des flux de trésorerie à recouvrer, évalués au taux d'intérêt effectif (TIE).

C.4.2 Crédit-bail et location longue durée

Conformément aux normes IFRS 16 – Contrats de location et IFRS 9, dès lors que Banque PSA Finance ne détient pas les risques et avantages liés à la propriété du véhicule, les contrats de location loués à la clientèle sont comptabilisés en substance comme des crédits.

Les loyers et amortissements relatifs à ces immobilisations sont ainsi retraités afin de présenter l'ensemble de ces opérations comme des encours de crédit.

C.4.3 Couverture du risque de taux des encours de crédit

Les encours de crédit font majoritairement l'objet de couvertures les immunisant contre le risque de taux. L'application de la comptabilité de couverture, dans le cadre d'une stratégie de couverture de juste valeur, entraîne la correction de la valeur de la partie couverte des encours, par contrepartie du résultat (cf. paragraphe C.1.1 Principes d'enregistrement des couvertures ci-avant).

C.4.4 Dépréciations sur les encours de crédit

Les dépréciations sont isolées dans des postes spécifiques.

Les différentes catégories de clientèle sont présentées dans le paragraphe F « Information sectorielle » ci-après.

Conformément à la norme IFRS 9, les encours de crédit font désormais l'objet d'une dépréciation pour pertes de crédit attendues (Expected Credit Losses) dès la date de première comptabilisation.

Les instruments financiers concernés sont classés en trois catégories (stages) dépendant de l'évolution de la dégradation du risque de crédit observée depuis leur comptabilisation initiale.

Banque PSA Finance apprécie, pour chaque instrument financier, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêté selon la méthodologie décrite dans la première partie de la présente note. L'analyse de l'évolution du risque de crédit conduit Banque PSA Finance à classer ses opérations par niveau de risque.

Une dépréciation est enregistrée sur les encours de chacun de ces stages suivant les modalités présentées ci-dessous :

Stage 1 :

Il s'agit des encours sains pour lesquels il n'y a pas d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. La dépréciation ou la provision pour risque de crédit est comptabilisée, pour ces encours, à hauteur des pertes attendues à un an. Les produits d'intérêts

relatifs à ces encours sont reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliquée à la valeur comptable brute de l'instrument avant dépréciation.

Stage 2 :

Les encours sains, pour lesquels est constatée une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, sont transférés en statut 2. La dépréciation ou la provision pour risque de crédit est alors déterminée sur la base des pertes attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument (pertes attendues à maturité). Les produits d'intérêts se rapportant à ces encours sont reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliquée à la valeur comptable brute de l'instrument avant dépréciation.

Stage 3 :

Les encours dits « dépréciés » au sens de la norme IFRS 9 sont classés en stage 3. Il s'agit des encours pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement qui caractérise un risque de contrepartie et qui intervient après la comptabilisation initiale de l'instrument concerné. Cette catégorie recouvre les créances pour lesquelles a été identifié un événement de défaut tel que défini à l'article 178 du règlement européen du 26 juin 2013 relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit. La dépréciation ou la provision pour risque de crédit est calculée à hauteur des pertes attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument (pertes attendues à maturité) sur la base du montant recouvrable de la créance, c'est-à-dire, la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties. Les produits d'intérêts sont alors reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliquée à la valeur nette comptable de l'instrument après dépréciation.

Passages en pertes :

Les procédures de Banque PSA Finance prévoient le passage en pertes des créances Retail présentant 48 mois, 36 mois ou 24 mois d'impayés, en fonction du type de financement et du pays concernés, ainsi que des créances Corporate dès lors qu'un crédit est considéré comme irrécouvrable. La perte est constatée dès les comptes sociaux. La dépréciation antérieurement comptabilisée est reprise en résultat et tout montant recouvré ultérieurement est crédité en « Coût du risque » au compte de résultat.

C.5 Dettes financières

La comptabilisation initiale des dettes traduit la ressource financière nette perçue. Ainsi, outre le principal des dettes contractées, majoré des intérêts courus, y sont intégrés :

- les frais d'émission, de courtage ou de montage,
- les différentes formes de primes d'émission ou de remboursement.

Les charges d'intérêts comptabilisées correspondent au coût actuariel tiré des flux de trésorerie à rembourser, évalués au taux d'intérêt effectif (TIE).

C.5.1 Couverture du risque de taux des dettes financières

Les dettes financières couvertes par des swaps de taux d'intérêt font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur. La valeur de ces dettes est corrigée de la variation de valeur de leur partie couverte, par contrepartie du compte de résultat, neutralisant ainsi les variations de juste valeur des instruments de couverture, dans la mesure de leur efficacité (cf. paragraphe C.1.1 Principes d'enregistrement des couvertures, ci-avant).

C.5.2 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre regroupent les bons de caisse, les emprunts obligataires, les titres du marché interbancaire et les titres de créances négociables, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Sont également enregistrés en « Dettes représentées par un titre » les titres à livrer, dès la date de transaction.

D. Provisions techniques des contrats d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements des sociétés d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats. Conformément à la norme IFRS 4 – Contrats d'assurance, les provisions techniques des contrats d'assurance vie et d'assurance non vie sont calculées selon les mêmes méthodes que celles définies par la réglementation locale.

Les provisions techniques des contrats d'assurance, vie et non vie, sont principalement constituées des provisions pour primes non acquises (PPNA : quote-part des primes émises correspondant aux périodes suivantes) et des provisions pour sinistres à payer (PSAP), qui concernent les risques survenus déclarés d'une part, et les risques survenus connus tardivement (risques IBNR : Incurred But Not Reported) d'autre part. Dans le cas de la PSAP pour risques survenus connus tardivement, la provision est calculée sur la base de statistiques.

E. Provisions

Conformément à la norme IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à la clôture à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Dans le cas de restructuration, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Les effets d'actualisation sont comptabilisés uniquement lorsqu'ils sont significatifs.

F. Information sectorielle

En application d'IFRS 8, le Groupe Banque PSA Finance a identifié les quatre segments suivants, en convergence avec le dispositif prudentiel (portefeuilles dits « Bâle II ») :

- Client final :

- **Retail** : ce segment fait essentiellement référence à la clientèle des particuliers et des petites et moyennes entreprises.
- **Corporate et assimilés** : ce segment fait référence à toute :
 - société appartenant à un groupe multinational ou dont l'encours global dépasse un seuil fixé par pays (Corporate hors réseau),
 - clientèle émanant directement d'une structure étatique ou gouvernementale (Souverains),
 - entreprise bancaire ou entreprise d'investissement soumise à un dispositif de surveillance et de réglementation par les autorités de tutelle bancaire (Banques),

- administration régionale ou locale (Administrations locales).
- **Corporate réseau** : ce segment fait référence aux réseaux propres ou indépendants des marques Peugeot, Citroën, DS et Opel/Vauxhall, aux importateurs de véhicules neufs Peugeot, Citroën, DS et Opel/Vauxhall de certains pays, ainsi qu'à certains marchands de véhicules d'occasion.
- **Assurance et services** : ce segment fait référence :
- aux prestations de services d'assurance réalisées par les captives d'assurance, à leur holding maltaise, ainsi qu'à l'activité de propre assureur en Belgique et aux Pays-Bas ;
 - aux autres prestations de services commercialisées par les sociétés de financement.

Une ventilation par segment des principaux postes du bilan et du compte de résultat est donnée dans la Note Information sectorielle.

G. Engagements de retraite

Les salariés du Groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient, des suppléments de retraite et des indemnités de départ à la retraite. Le Groupe offre ces avantages à travers soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations ; la charge qui correspond à ces cotisations versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Conformément à la norme IAS 19 – Avantages du personnel, dans le cadre des régimes de prestations définies, les engagements de retraite et assimilés sont évalués par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédit projetés. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chacune de ces unités est évaluée pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de départ à la retraite,
- un taux d'actualisation financière,
- un taux d'inflation,
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de rotation du personnel.

Pour les principaux régimes, ces évaluations sont effectuées deux fois par an pour les clôtures semestrielles et annuelles, et tous les trois ans pour les autres régimes, sauf lorsque des modifications d'hypothèses ou de fortes modifications de données démographiques nécessitent des chiffrages à une fréquence plus rapprochée.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts actuariels sont comptabilisés en « Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres », qui sont non recyclables dans le compte de résultat.

En cas de modification des avantages accordés par un régime, les effets des changements de régimes de retraite postérieurs au 1er janvier 2012 sont intégralement comptabilisés dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ils sont intervenus, en « Résultat d'exploitation ».

Ainsi, pour chaque plan à prestations définies, le Groupe comptabilise une provision égale aux engagements, nets de la juste valeur des actifs financiers du régime.

Les fonds externes étant appelés à couvrir la totalité des engagements de retraite, il se peut que les actifs financiers excèdent les engagements comptabilisés et génèrent un actif en « Actifs divers ».

En outre, en cas d'obligation minimum de financement imposée par la loi ou par un règlement de plan de retraite, lorsque le Groupe n'a pas un droit inconditionnel à remboursement sur les fonds au sens de l'interprétation IFRIC 14, le plafonnement de l'actif s'en trouve affecté. Que le plan soit en déficit ou en surplus, une provision complémentaire est comptabilisée au titre de la quote-part non disponible de la valeur actualisée des contributions minima afférentes à des services passés qui, une fois payées, après avoir comblé le déficit constaté au sens de la norme IAS 19, donneraient lieu à un surplus excédant le plafond déterminé conformément à cette norme.

Ainsi, la charge nette de l'exercice des retraites à prestations définies correspond à la somme :

- du coût des services rendus et passés (en Résultat d'exploitation, en « Charges générales d'exploitation – Personnel »),
- de la charge de désactualisation de l'engagement nette du produit de rendement des actifs de couverture du plan (en Résultat hors exploitation, en « Produits ou Charges des engagements sociaux »). Ces deux composantes (désactualisation et rendement des actifs) sont déterminées sur la base du taux d'actualisation des engagements,
- et de la variation de la provision IFRIC 14 éventuelle (en Résultat hors exploitation, en « Produits ou Charges des engagements sociaux »).

Les engagements sociaux assimilés qui font l'objet d'un provisionnement sont, pour les filiales françaises et certaines filiales étrangères, le versement de primes liées à l'ancienneté.

Les engagements de retraite concernent les entreprises associées.

H. Engagements par signature

Conformément aux exigences de la norme IFRS 9, les engagements irrévocables donnés ou reçus par les sociétés du Groupe sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur (engagements de financement irrévocables donnés à la clientèle, qui correspondent à la période entre la promesse de financement faite au client et la mise en place effective du crédit ; engagements de garantie ; autres engagements reçus ou donnés...). Les conditions de ces engagements étant proches des conditions de marché, leur juste valeur est nulle.

Les dépréciations des engagements de financement ou de garantie sont enregistrées en provisions conformément à la norme IAS 37. Ces engagements par signature sont repris pour leur montant nominal dans la Note 20 – Autres engagements.

Les engagements représentatifs des instruments financiers à terme de taux ou de change sont traités au paragraphe C.1 ci-avant et sont présentés en valeur nominale dans la Note 17 – Instruments financiers à terme.

Note 3 Caisse, banques centrales

(en millions d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Caisse	-	-
Banques centrales (1)	50	56
- dont réserves obligatoires auprès de la Banque de France	-	-
Total	50	56

(1) Les dépôts sur les comptes de banques centrales font partie de la réserve de liquidité du groupe Banque PSA Finance (cf. Note 20.2).

Note 4 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Titres de placement comptabilisés en juste valeur par résultat	325	352
- Titres de placement	325	352
- OPCVM	302	317
- OPCVM qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie (1)	235	249
- OPCVM détenues par les sociétés d'assurance	67	68
- dont créances rattachées	(1)	-
- Certificats de dépôt et bons du Trésor	-	-
- Obligations émises par les fonds de titrisation en joint-venture avec Santander	23	35
- dont obligations détenues par les sociétés d'assurance	23	35
- Ecart de réévaluation des titres de placement	-	-
Instruments de couverture de change	-	-
Produits à recevoir sur instruments financiers à terme de trading	-	-
Juste valeur des instruments financiers à terme de trading	-	-
Titres de participation comptabilisés en juste valeur par résultat	3	12
- Titres de Participation, valeur brute	30	39
- PSA UK Number 1 P.L.C. (2)	2	2
- PSA Financial d.o.o. (3)	3	3
- PSA Finance Hungaria Zrt (4)	25	25
- Dongfeng Peugeot Citroën Financial Leasing Co., Ltd. (5)	-	9
- Dépréciation des titres de participation (3)(4)	(27)	(27)
Total	328	364

La juste valeur des titres de placement est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2), à l'exception des placements en OPCVM réévalués à la valeur de liquidation publiée (niveau 1).

La juste valeur des titres de participations est estimée à la valeur de la dernière transaction, qui correspond à l'acquisition de ces titres. Dans les cas où des pertes durables sont anticipées, une dépréciation est constatée.

(1) Les OPCVM, qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie, font partie de la réserve de liquidité du groupe Banque PSA Finance (cf. Note 20.2).

(2) La filiale PSA UK Number 1 P.L.C. au Royaume-Uni, détenue à 50 %, est sans activité opérationnelle et a été sortie du périmètre de consolidation le 1er janvier 2009.

(3) La filiale PSA Financial d.o.o. en Croatie, détenue à 100 %, est sans activité opérationnelle et a été sortie du périmètre de consolidation le 1er mars 2016. Les titres de cette filiale sont entièrement dépréciés.

(4) La filiale PSA Finance Hungaria Zrt, détenue à 100 %, est sans activité opérationnelle et a été sortie du périmètre de consolidation le 1er février 2017. Les titres de cette filiale sont entièrement dépréciés.

(5) La filiale Dongfeng Peugeot Citroën Financial Leasing Co., Ltd., détenue à 25 %, a été créée en novembre 2018, et entre dans le périmètre de consolidation en 2019.

Note 5 Instruments dérivés de couverture - actifs

5.1 Analyse par nature

(en millions d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Comptes d'ajustement sur engagements en devises (1)	45	41
- dont entreprises liées	-	-
Produits à recevoir sur swaps de couverture	3	4
- dont entreprises liées	-	-
Juste valeur positive des swaps de couverture	6	7
- des emprunts	-	-
- des EMTN/BMTN	6	5
- dont au titre du "basis spread" des cross currency swaps de couverture	(1)	(2)
- des obligations	-	-
- des encours clientèle (Vente à crédit, Location avec option d'achat et Location longue durée)	-	-
- des EMTN à taux variable (Cash Flow Hedge)	-	2
Compensation de la juste valeur positive avec les appels de marge reçus	(53)	(48)
Total	1	4

La juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2).

(1) Les comptes d'ajustement correspondent à la réévaluation des swaps de devises, qui couvrent les opérations de refinancement en devises. Cette variation de valeur sur les swaps de couverture des opérations en devises est compensée par la variation de valeur de la dette en devises couverte, réévaluée au cours de clôture (cf. "A. Positions de change opérationnelles" dans la Note 17).

5.2 Compensation des swaps de couverture avec appel de marge - actifs

Pour 2019

(en millions d'euros)	Montant brut actif		Montant net actif avant compensation	Compensation avec les appels de marge reçus	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Swaps gagnants					
Comptes d'ajustement sur engagements en devises	223	(178)	45	-	45
- cross currency swap avec appel de marge	223	(178)	45	-	45
- autres instruments	-	-	-	-	-
Produits à recevoir	3	-	3	-	3
- swaps avec appel de marge	3	-	3	-	3
- swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
Juste valeur positive	189	(183)	6	-	6
- swaps avec appel de marge	189	(183)	6	-	6
- swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
Compensation	-	-	-	(53)	(53)
Total à l'actif	415	(361)	54	(53)	1
Appels de marge reçus sur swaps de couverture	-	-	56	(53)	3
Total au passif	-	-	56	(53)	3

Pour 2018

(en millions d'euros)	Montant brut actif		Montant net actif avant compensation	Compensation avec les appels de marge reçus	Montant après compensation dans le bilan
	Jambe gagnante du swap	Jambe perdante du swap			
Swaps gagnants					
Comptes d'ajustement sur engagements en devises	218	(178)	41	-	41
- cross currency swap avec appel de marge	218	(178)	41	-	41
- autres instruments	-	-	-	-	-
Produits à recevoir	4	-	4	-	4
- swaps avec appel de marge	4	-	4	-	4
- swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
Juste valeur positive	194	(187)	7	-	7
- swaps avec appel de marge	194	(187)	7	-	7
- swaps sans appel de marge	-	-	-	-	-
Compensation	-	-	-	(48)	(48)
Total à l'actif	416	(365)	52	(48)	4
Appels de marge reçus sur swaps de couverture	-	-	48	(48)	-
Total au passif	-	-	48	(48)	-

Note 6 Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti

Ventilation créances à vue / à terme

(en millions d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Créances à vue	168	161
- Comptes ordinaires débiteurs	168	161
- dont affectés à la réserve de liquidité (1)	168	161
- dont détenus par les sociétés d'assurance	49	49
- dont entreprises liées	8	16
Créances à terme	198	121
- Créances à terme qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie (1)	-	-
- Prêts subordonnés (2)	196	117
- dont entreprises liées	196	117
- Autres créances à terme	2	4
- dont détenues par les sociétés d'assurance	2	2
Créances rattachées	-	-
- dont entreprises liées	-	-
Total	366	282

(1) La part des comptes ordinaires débiteurs affectée à la réserve de liquidité et les créances à terme qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie font partie de la réserve de liquidité du Groupe Banque PSA Finance (cf. Note 20.2).

(2) En 2019, Banque PSA Finance a accordé des prêts subordonnés :

- En juin 2019, pour un montant de 45 millions d'euros, à la co-entreprise française en partenariat avec BNP Paribas PF ;

- En octobre 2019, pour un montant de 23 millions d'euros, aux co-entreprises allemande et autrichienne en partenariat avec Santander Consumer

- En novembre 2019, pour un montant de 11 millions d'euros, à la co-entreprise italienne en partenariat avec Santander Consumer Finance.

Note 7 Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

7.1 Ventilation des prêts et créances par type de financement

(en millions d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Vente à crédit (1)	3	123
Location avec option d'achat (2)	7	6
Capital restant dû et intérêts à recevoir	7	7
Intérêts non courus sur location avec option d'achat	-	(1)
Location longue durée (2)	-	-
Capital restant dû et intérêts à recevoir	-	-
- Entreprises liées	-	-
- Hors groupe	-	-
Intérêts non courus sur location longue durée	-	-
Dépôts de garantie activité location	-	-
Financement de stocks aux Réseaux	75	63
Capital restant dû	75	63
- Entreprises liées	-	-
- Hors groupe	75	63
Autres créances	-	1
- Entreprises liées	-	-
- Hors groupe	-	1
Comptes ordinaires	-	-
- Entreprises liées	-	-
- Cash pooling (3) :		
- avant compensation	2	3
- compensation	(2)	(3)
- Autres	-	-
- Hors groupe	-	-
Éléments intégrés au coût amorti des prêts et créances sur la clientèle	-	(14)
- Etalement des coûts d'acquisition	-	1
- Etalement des frais de dossiers	-	(7)
- Etalement de la participation des marques et des réseaux	-	(8)
Total des créances au coût amorti	85	179

(1) La diminution de la vente à crédit résulte du transfert de portefeuille en Russie pour 18 millions d'euros, et au changement de méthode de consolidation de l'Argentine en mise en équivalence pour 99 millions d'euros.

(2) Banque PSA Finance ne détenant pas les risques et avantages liés à la propriété du véhicule, les opérations de location (location avec option d'achat et location longue durée) respectent les critères de la location financement et sont présentées comptablement comme des encours de crédit.

(3) Dans le cadre de l'accord de cash pooling avec PSA International, les montants actif et passif sont compensés selon IAS 32 (cf. Note 12).

7.2 Ventilation des prêts et créances par segment

Pour 2019

(en millions d'euros)	Segment IFRS 8	Client final			Total au 31.12.2019
		Corporate Réseau (A - cf renvoi B Note 23.1)	Retail (B - cf renvoi A Note 23.1)	Corporate et assimilés (C - cf renvoi C Note 23.1)	
Type de financement					
Vente à crédit		-	3	-	3
Location avec option d'achat		-	7	-	7
Location longue durée		-	-	-	-
Financement de stocks aux Réseaux		75	-	-	75
Autres créances		-	-	-	-
Comptes ordinaires		-	-	-	-
Eléments intégrés au coût amorti		-	-	-	-
Total des encours par segment IFRS 8		75	10	-	85

Pour 2018

(en millions d'euros)	Segment IFRS 8	Client final			Total au 31.12.2018
		Corporate Réseau (A - cf renvoi B Note 23.1)	Retail (B - cf renvoi A Note 23.1)	Corporate et assimilés (C - cf renvoi C Note 23.1)	
Type de financement					
Vente à crédit		-	123	-	123
Location avec option d'achat		-	5	1	6
Location longue durée		-	-	-	-
Financement de stocks aux Réseaux		63	-	-	63
Autres créances		1	-	-	1
Comptes ordinaires		-	-	-	-
Eléments intégrés au coût amorti		-	(14)	-	(14)
Total des encours par segment IFRS 8		64	114	1	179

7.3 Ventilation par devise

(en millions d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Créances nettes		
ARS	-	87
EUR	-	-
GBP	-	-
MXN	32	29
PLN	3	8
RUB	50	55
Total	85	179

La variation de valeur des créances en devises couvertes refinancées en euros, réévaluées au cours de clôture, est compensée par la variation de valeur des swaps de couverture des créances en devises (cf. Note 5).

7.4 Echéanciers

Pour 2019

(en millions d'euros)	non réparti	0 à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total au 31.12.2019
Vente à crédit	-	1	-	1	1	-	3
Créances brutes	-	1	-	1	1	-	3
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Location avec option d'achat	-	-	-	2	5	-	7
Créances brutes	-	-	-	2	5	-	7
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Location longue durée	-	-	-	-	-	-	-
Créances brutes	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Financement de stocks aux Réseaux	-	61	13	1	-	-	75
Créances brutes	-	61	13	1	-	-	75
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Autres créances	-	-	-	-	-	-	-
Créances brutes	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Comptes ordinaires	-	-	-	-	-	-	-
Créances brutes	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Éléments intégrés au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-
Total créances nettes	-	62	13	4	6	-	85
Créances brutes	-	62	13	4	6	-	85
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Éléments intégrés au coût amorti	-	-	-	-	-	-	-

Pour 2018

(en millions d'euros)	non réparti	0 à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total au 31.12.2018
Vente à crédit	1	33	21	32	36	-	123
Créances brutes	4	33	21	32	36	-	126
Dépréciations	(3)	-	-	-	-	-	(3)
Location avec option d'achat	-	-	-	1	5	-	6
Créances brutes	-	-	-	1	5	-	6
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Location longue durée	-	-	-	-	-	-	-
Créances brutes	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Financement de stocks aux Réseaux	-	51	10	2	-	-	63
Créances brutes	1	51	10	2	-	-	64
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	(1)	-	-	-	-	-	(1)
Autres créances	-	-	-	1	-	-	1
Créances brutes	-	-	-	1	-	-	1
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Comptes ordinaires	-	-	-	-	-	-	-
Créances brutes	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-
Éléments intégrés au coût amorti	(14)	-	-	-	-	-	(14)
Total créances nettes	(13)	84	32	35	41	-	179
Créances brutes	5	84	32	35	41	-	197
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	(4)	-	-	-	-	-	(4)
Éléments intégrés au coût amorti	(14)	-	-	-	-	-	(14)

Note 8 Comptes de régularisation et actifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Débiteurs divers	38	33
- Entreprises liées	35	29
- dont activités d'assurance	6	3
- Hors groupe	3	4
- dont activités d'assurance	1	1
Dividendes à recevoir des coentreprises	9	10
- dont activités d'assurance	9	10
Etat et autres organismes sociaux	22	18
- dont activités d'assurance	15	9
Produits à recevoir	23	15
- Entreprises liées	9	7
- Hors groupe	14	8
- dont activités d'assurance	13	7
Charges constatées d'avance	2	-
Autres comptes de régularisation	-	2
- Entreprises liées	-	-
- Hors groupe	-	2
- dont activités d'assurance	-	-
Total	94	78

Note 9 Participations dans les entreprises mises en équivalence

9.1 Participations

(en millions d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
A l'ouverture	2 372	2 149
Variations de périmètre	9	-
Augmentation/(Diminution) de capital et apports en réserves	47	-
Quote-part du résultat net	372	336
Distribution de dividendes	(210)	(104)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	12	(9)
Variations liées à l'hyperinflation (1)	2	-
A la clôture	2 604	2 372
- dont écart d'acquisition (2)	3	3

Tableau de variation par zones géographiques

(en millions d'euros)	Europe		Brésil	Chine		Argentine		Total
	Partenariat avec	Santander CF	BNP Paribas PF	Santander	Dongfeng Peugeot Citroën	dont écart d'acquisition (2)	Banco Bilbao Vizcaya Argentaria (3)	
Au 1er janvier 2018		1 512	508	39	90	3	-	2 149
Augmentation/(Diminution) de capital et apports en réserves								-
Quote-part du résultat net		238	81	4	13	-	-	336
Distribution de dividendes		(102)	-	(2)	-	-	-	(104)
Gains et pertes comptabilisés directement		(3)	(1)	(4)	(1)	-	-	(9)
Au 31 décembre 2018		1 645	588	37	102	3	-	2 372
Variation de périmètre					9			9
Augmentation/(Diminution) de capital et apports en réserves		41					6	47
Quote-part du résultat net		276	76	4	16	-	-	372
Distribution de dividendes		(128)	(74)	(8)	-	-	-	(210)
Gains et pertes comptabilisés directement		12	-	(1)	1	-	-	12
Variations liées à l'hyperinflation (1)		-	-	-	-	-	2	2
Au 31 décembre 2019		1 846	590	32	128	3	8	2 604

Les entités dans ces différentes zones géographiques sont des coentreprises conformément à l'application de la norme IAS 28 révisée et sont en conséquence mises en équivalence.

- (1) L'application d'IAS 29 entraîne un effet négatif de -4 millions d'euros sur le résultat net, dont -4 millions d'euros entièrement compensé par la variation positive des capitaux propres sur la période (+2 millions d'euros part des minoritaires).
- (2) L'acquisition le 25 mai 2010 de 50% supplémentaires de la filiale chinoise Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company Ltd par PSA Finance Nederland B.V. a dégagé un écart d'acquisition de 56,7 millions de Yuan.
La cession le 27 décembre 2012 de 25% de la filiale chinoise a réduit l'écart d'acquisition à 37,8 millions de Yuan et la cession en mars 2015 de 25% de la filiale chinoise a réduit l'écart d'acquisition à 18,8 millions de Yuan (2,4 millions d'euros au 30 juin 2019 et 2,4 millions d'euros au 31 décembre 2018).
- (3) La filiale argentine PSA Finance Argentina Compania Financiera S.A. détenue en partenariat avec Banco Bilbao Vizcaya Argentina est consolidée par mise en équivalence à compter du 1er juillet 2019, en cohérence avec l'analyse du contrôle des autres partenariats (cf. note 1).

9.2 Informations détaillées sur les Partenariats - Coentreprises

La plupart des coentreprises mises en place dans le cadre des accords de partenariats avec Santander et avec BNP Paribas PF ont procédé et procèdent à des opérations de titrisation. Les revenus perçus par les coentreprises comprennent l'essentiel des risques et avantages de ces fonds. En conséquence, elles consolident les fonds, qui se retrouvent ainsi indirectement mis en équivalence dans les comptes consolidés de Banque PSA Finance.

Les informations qui suivent sont données dans le cadre d'IFRS 12 :

- 9.2.1 Partenariat avec Santander CF en Europe
- 9.2.2 Partenariat avec BNP Paribas PF en Europe
- 9.2.3 Partenariat avec Santander au Brésil
- 9.2.4 Partenariat avec Dongfeng en Chine
- 9.2.5 Partenariat avec Banco Bilbao Vizcaya Argentaria en Argentine

9.2.1 Partenariat avec Santander CF en Europe

Le partenariat en Europe a démarré en février 2015 en France (FR) et au Royaume-Uni (UK) et a été étendu chronologiquement dans les pays suivants : en mai 2015 à Malte (MT) ; en octobre 2015 en Suisse (CH) et en Espagne (ES) ; en janvier 2016 en Italie (IT) ; en février 2016 aux Pays-Bas (NL) ; en mai 2016 en Belgique (BE) ; en juillet 2016 en Autriche (AT) et en Allemagne (DE) et en octobre 2016 en Pologne (PL).

Pourcentage de mise en équivalence : 50%

Informations financières à 100% des comptes IFRS regroupés de ces entités

Eléments de Bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018
Prêts et créances sur la clientèle	31 305	27 556
Autres postes de l'Actif	3 652	2 877
Total de l'actif	34 957	30 433
Dettes de refinancement	24 421	21 705
Autres postes du Passif	6 844	5 438
Capitaux propres	3 692	3 290
Total du passif	34 957	30 433

Eléments de Résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018
Produits bruts des activités bancaires, d'assurances et autres services	2 122	1 914
Charges des activités bancaires, d'assurances et autres services	(921)	(820)
Produit Net Bancaire (1)	1 201	1 094
Charges générales d'exploitation et assimilées	(382)	(371)
Résultat brut d'exploitation	819	723
Coût du risque	(62)	(23)
Résultat d'exploitation	757	700
Eléments hors exploitation	(6)	(11)
Résultat avant impôt	751	689
Impôt sur les bénéfices	(198)	(213)
Résultat net	553	476

Tableau de passage des capitaux propres de 100% à la mise en équivalence

(en millions d'euros)	Capitaux propres avant mise en équivalence	% de mise en équivalence	Quote-part mise en équivalence	Elimination situation nette (1)	Ecart d'acquisition	Capitaux propres après mise en équivalence	dont écarts de conversion
Au 1er janvier 2018	3 025	50%	1 512	(1 273)	-	239	(34)
Résultat net de la période	476		238			238	
Distribution de dividendes	(204)		(102)			(102)	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(7)		(3)			(3)	(1)
Au 31 décembre 2018	3 290	50%	1 645	(1 273)	-	372	(35)
Augmentation/(Diminution) de capital et apports en réserves	81		41	(41)		-	
Résultat net de la période	553		276			276	
Distribution de dividendes	(255)		(128)			(128)	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	23		12			12	10
Au 31 décembre 2019	3 692	50%	1 846	(1 314)	-	532	(25)

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance et PSA Services Ltd.

Eléments du bilan consolidé après mise en équivalence

(en millions d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 846	1 645
Total de l'actif	1 846	1 645
Capitaux propres		
- Valeur historique des titres détenus (1)	1 314	1 273
- Réserves consolidées - part du groupe	532	372
- dont quote-part du résultat net mis en équivalence	276	238
Total du passif	1 846	1 645

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance et PSA Services Ltd.

9.2.2 Partenariat avec BNP Paribas PF en Europe

Le partenariat avec BNP Paribas PF a débuté en novembre 2017 et concerne principalement les pays suivants : France (FR), Belgique (BE), Suisse (CH), Allemagne (DE), Royaume-Uni (UK), Italie (IT), Espagne (ES), Pays-Bas (NL) et Autriche (AT).

Pourcentage de mise en équivalence : 50%

Informations financières à 100% des comptes IFRS regroupés de ces entités

Eléments de Bilan

(en millions d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Prêts et créances sur la clientèle	11 064	9 817
Autres postes de l'Actif	1 593	551
Total de l'actif	12 657	10 368
Dettes de refinancement	9 444	7 549
Autres postes du Passif	2 033	1 641
Capitaux propres	1 180	1 178
Total du passif	12 657	10 368

Eléments de Résultat

(en millions d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Produits bruts des activités bancaires, d'assurances et autres services	743	680
Charges des activités bancaires, d'assurances et autres services	(277)	(190)
Produit Net Bancaire (1)	466	490
Charges générales d'exploitation et assimilées	(225)	(249)
Résultat brut d'exploitation	241	241
Coût du risque	(19)	(16)
Résultat d'exploitation	222	225
Eléments hors exploitation	(13)	-
Résultat avant impôt	209	225
Impôt sur les bénéfices	(57)	(62)
Résultat net	152	163

(1) Dont +82 millions d'euros au 31 décembre 2019 (+117 millions d'euros au 31 décembre 2018) liés à l'impact du Price Purchase Allocation : cf. Note 25.2.

Tableau de passage des capitaux propres de 100% à la mise en équivalence

(en millions d'euros)	Capitaux propres avant mise en équivalence	% de mise en équivalence	Quote-part mise en équivalence	Elimination situation nette (1)	Ecart d'acquisition	Capitaux propres après mise en équivalence	dont écarts de conversion
Au 1er janvier 2018	1 017	50%	508	(489)	-	19	(1)
Résultat net de la période	163		81			81	
Distribution de dividendes	-		-			-	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(2)		(1)			(1)	(2)
Au 31 décembre 2018	1 178	50%	588	(489)	-	99	(3)
Résultat net de la période	152		76			76	
Distribution de dividendes	(150)		(74)			(74)	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-		-			-	2
Au 31 décembre 2019	1 180	50%	590	(489)	-	101	(1)

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance.

Eléments du bilan consolidé après mise en équivalence

(en millions d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Participations dans les entreprises mises en équivalence	590	588
Total de l'actif	590	588
Capitaux propres		
- Valeur historique des titres détenus (1)	489	489
- Réserves consolidées - part du groupe	101	99
- dont quote-part du résultat net mis en équivalence	76	81
Total du passif	590	588

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance.

9.2.3 Partenariat avec Santander au Brésil

Le partenariat au Brésil a débuté en août 2016.

Pourcentage de mise en équivalence : 50%

Informations financières à 100% des comptes IFRS regroupés de ces entités

Eléments de Bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018
Prêts et créances sur la clientèle	383	384
Autres postes de l'Actif	36	39
Total de l'actif	419	423
Dettes de refinancement	344	333
Autres postes du Passif	11	17
Capitaux propres	64	73
Total du passif	419	423

Eléments de Résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018
Produits bruts des activités bancaires, d'assurances et autres services	56	61
Charges des activités bancaires, d'assurances et autres services	(30)	(34)
Produit Net Bancaire	26	27
Charges générales d'exploitation et assimilées	(15)	(13)
Résultat brut d'exploitation	11	14
Coût du risque	(2)	-
Résultat d'exploitation	9	14
Impôt sur les bénéfices	(1)	(6)
Résultat net	8	8

Tableau de passage des capitaux propres de 100% à la mise en équivalence

<i>(en millions d'euros)</i>	Capitaux propres avant mise en équivalence	% de mise en équivalence	Quote-part mise en équivalence	Elimination situation nette (1)	Ecart d'acquisition	Capitaux propres après mise en équivalence	dont écarts de conversion
Au 1er janvier 2018	79	50%	39	(27)	-	12	(4)
Résultat net de la période	8		4			4	
Distribution de dividendes	(5)		(2)			(2)	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(8)		(4)			(4)	(4)
Au 31 décembre 2018	74	50%	37	(27)	-	10	(8)
Résultat net de la période	8		4			4	
Distribution de dividendes	(15)		(8)			(8)	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(1)		(1)			(1)	(1)
Au 31 décembre 2019	66	50%	32	(27)	-	5	(9)

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance et PSA Services Ltd.

Eléments du bilan consolidé après mise en équivalence

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018
Participations dans les entreprises mises en équivalence	32	37
Total de l'actif	32	37
Capitaux propres		
- Valeur historique des titres détenus (1)	27	27
- Réserves consolidées - part du groupe	5	10
- dont quote-part du résultat net mis en équivalence	4	4
Total du passif	32	37

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance et PSA Services Ltd.

9.2.4 Partenariat avec Dongfeng en Chine

Le partenariat en Chine concerne les filiales Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company Ltd et Dongfeng Peugeot Citroën Financial Leasing Co consolidée depuis novembre 2019 (cf. note 1).

Pourcentage de mise en équivalence : 25%

Informations financières à 100%

Eléments de Bilan

(en millions d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Prêts et créances sur la clientèle	1 376	1 976
Autres postes de l'Actif	144	118
Total de l'actif	1 520	2 094
Dettes de refinancement	926	1 266
Autres postes du Passif	94	431
Capitaux propres	500	397
Total du passif	1 520	2 094

Eléments de Résultat

(en millions d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Produits bruts des activités bancaires, d'assurances et autres services	172	234
Charges des activités bancaires, d'assurances et autres services	(64)	(111)
Produit Net Bancaire	108	123
Charges générales d'exploitation et assimilées	(24)	(32)
Résultat brut d'exploitation	84	91
Coût du risque	-	(9)
Résultat d'exploitation	84	82
Eléments hors exploitation	(1)	-
Résultat avant impôt	83	82
Impôt sur les bénéfices	(21)	(29)
Résultat net	62	53

Tableau de passage des capitaux propres de 100% à la mise en équivalence

(en millions d'euros)	Capitaux propres avant mise en équivalence	% de mise en équivalence	Quote-part mise en équivalence	Elimination situation nette (1)	Ecart d'acquisition (2)	Capitaux propres après mise en équivalence	dont écarts de conversion
Au 1er janvier 2018	348	25%	87	(33)	3	57	2
Résultat net de la période	53		13	-	-	13	
Distribution de dividendes	-		-	-	-	-	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(4)		(1)	-	-	(1)	(1)
Au 31 décembre 2018	397	25%	99	(33)	3	69	1
Variation de périmètre	38		9	(9)	-	-	
Résultat net de la période	62		16	-	-	16	
Distribution de dividendes	-		-	-	-	-	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1		1	-	-	1	1
Au 31 décembre 2019	498	25%	125	(42)	3	86	2

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par PSA Finance Nederland B.V.

Eléments du bilan consolidé après mise en équivalence

(en millions d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Participations dans les entreprises mises en équivalence (2)	128	102
Total de l'actif	128	102
Capitaux propres		
- Valeur historique des titres détenus (1)	42	33
- Réserves consolidées - part du groupe	86	69
- dont quote-part du résultat net mis en équivalence	16	13
Total du passif	128	102

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par PSA Finance Nederland B.V.

(2) L'écart d'acquisition pour 3 millions d'euros est intégré à la valeur comptable de la participation, présentée sur la ligne "Participations dans les entreprises mises en équivalence".

9.2.5 Partenariat avec Banco Bilbao Vizcaya Argentaria en Argentine

La filiale argentine PSA Finance Argentina Compania Financiera S.A. détenue en partenariat avec Banco Bilbao Vizcaya Argentina est consolidée par mise en équivalence à compter du 1er juillet 2019, en cohérence avec l'analyse du contrôle des autres partenariats.

Pourcentage de mise en équivalence : 50%

Informations financières à 100%

Eléments de Bilan

(en millions d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Prêts et créances sur la clientèle	39	86
Autres postes de l'Actif	16	18
Total de l'actif	55	104
Dettes de refinancement	25	68
Autres postes du Passif	13	12
Capitaux propres	17	24
Total du passif	55	104

Eléments de Résultat

(en millions d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Produits bruts des activités bancaires, d'assurances et autres services	28	45
Charges des activités bancaires, d'assurances et autres services	(27)	(40)
Produit Net Bancaire	1	5
Charges générales d'exploitation et assimilées	(4)	(4)
Résultat brut d'exploitation	(3)	1
Coût du risque	-	(1)
Résultat d'exploitation	(3)	-
Eléments hors exploitation	-	-
Résultat avant impôt	(3)	-
Impôt sur les bénéfices	1	(2)
Résultat net	(2)	(2)

Tableau de passage des capitaux propres de 100% à la mise en équivalence

(en millions d'euros)	Capitaux propres avant mise en équivalence	% de mise en équivalence	Quote-part mise en équivalence	Elimination situation nette (3)	Ecart d'acquisition	Capitaux propres après mise en équivalence	dont écarts de conversion
Au 31 décembre 2018	-	50%	-	-	-	-	-
Augmentation/(Diminution) de capital et apports en réserves	13		6	(13)	-	(7)	(3)
Résultat net de la période (1)	-		-	-	-	-	-
Distribution de dividendes	-		-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-		-	-	-	-	-
Variations liées à l'hyperinflation (2)	4		2	-	-	2	-
Au 31 décembre 2019	17	50%	8	(13)	-	(5)	(3)

(1) Le résultat net de la période correspond à celui de second semestre 2019.

(2) L'application d'IAS 29 entraîne un effet négatif de -4 millions d'euros sur le résultat net, dont -4 millions d'euros entièrement compensé par la variation positive des capitaux propres sur la période (+2 millions d'euros part des minoritaires).

(3) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance

Eléments du bilan consolidé après mise en équivalence

(en millions d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Participations dans les entreprises mises en équivalence	8	-
Total de l'actif	8	-
Capitaux propres		
- Valeur historique des titres détenus (1)	13	-
- Réserves consolidées - part du groupe	(5)	-
- dont quote-part du résultat net mis en équivalence	-	-
Total du passif	8	-

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance

Note 10 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles se répartissent ainsi :

(en millions d'euros)	31.12.2019			31.12.2018		
	Valeur Brute	Amortissements	Valeur Nette	Valeur Brute	Amortissements	Valeur Nette
Immobilisations corporelles	6	(3)	3	3	(1)	2
- Terrains et Constructions - Droit d'usage (1)	3	(1)	2	-	-	-
- Matériels de transport	-	-	-	-	-	-
- Autres	3	(2)	1	3	(1)	2
Immobilisations incorporelles	271	(205)	66	245	(189)	56
- Logiciels	267	(201)	66	241	(185)	56
- Autres	4	(4)	-	4	(4)	-
Total	277	(208)	69	248	(190)	58

Tableau de variation des valeurs brutes

(en millions d'euros)	31.12.2018				31.12.2019
	Valeur brute Immobilisations	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeur brute Immobilisations
	3				
Immobilisations corporelles	3	3	-	-	6
- Terrains et Constructions - Droit d'usage (1)	-	3	-	-	3
- Matériels de transport	-	-	-	-	-
- Autres	3	-	-	-	3
Immobilisations incorporelles	245	26	-	-	271
- Logiciels	241	26	-	-	267
- Autres	4	-	-	-	4
Total	248	29	-	-	277

Tableau de variation des amortissements

(en millions d'euros)	31.12.2018				31.12.2019
	Amortissements Immobilisations	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Amortissements Immobilisations
	(1)	(2)	-	-	(3)
- Terrains et Constructions - Droit d'usage (1)	-	(1)	-	-	(1)
- Matériel de transport	-	-	-	-	-
- Autres	(1)	(1)	-	-	(2)
Immobilisations incorporelles	(189)	(16)	-	-	(205)
- Logiciels	(185)	(16)	-	-	(201)
- Autres	(4)	-	-	-	(4)
Total	(190)	(18)	-	-	(208)

(1) Les terrains et constructions sont évalués conformément à la norme IFRS 16 et contiennent exclusivement le droit d'usage.

Note 11 Dettes envers les établissements de crédit

11.1 Ventilation des dettes à vue/à terme

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018
Dettes à vue hors groupe	4	4
- Comptes ordinaires créditeurs	2	2
- Comptes et emprunts financiers au jour le jour	2	2
- Autres sommes dues	-	-
Dettes rattachées	-	-
Dettes à terme hors groupe	36	61
- Bancaires classiques	36	61
Dettes rattachées	-	7
Total des dettes au coût amorti	40	72

11.2 Ventilation par devise de remboursement

(hors dettes rattachées et éléments intégrés au coût amorti)

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019		31.12.2018	
	Dettes à vue	Dettes à terme	Dettes à vue	Dettes à terme
ARS	-	-	-	34
EUR	-	-	-	-
GBP	2	-	2	-
MXN	-	27	-	24
PLN	2	-	2	-
RUB	-	9	-	3
Total	4	36	4	61

11.3 Echancier des Dettes envers les établissements de crédit

(hors dettes rattachées et éléments intégrés au coût amorti)

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018
	Dettes à terme	Dettes à terme
0 à 3 mois	35	41
3 à 6 mois	1	13
6 mois à 1 an	-	7
1 an à 5	-	-
+ 5 ans	-	-
Total	36	61

Note 12 Dettes envers la clientèle

12.1 Ventilation des dettes à vue/à terme

(en millions d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Dettes à vue	-	-
- Comptes ordinaires		
- Comptes courants des sociétés du réseau		
- Hors groupe	-	-
- Cash pooling (1) :		
- avant compensation	2	3
- compensation	(2)	(3)
- Autres sommes dues à la clientèle		
- Hors groupe	-	-
Dettes rattachées	-	-
Dettes à terme	1	3
- Dette à terme Corporate		
- Entreprises liées	-	-
- Autres dettes à terme		
- Hors groupe	1	3
Dettes rattachées	-	-
Total des dettes au coût amorti	1	3

(1) Dans le cadre de l'accord de cash pooling avec PSA International (entreprise liée), les montants actif et passif sont compensés selon IAS 32 (cf. Note 7.1).

12.2 Ventilation des dettes envers la clientèle par devise de remboursement

(hors dettes rattachées et éléments intégrés au coût amorti)

(en millions d'euros)	31.12.2019		31.12.2018	
	Dettes à vue	Dettes à terme	Dettes à vue	Dettes à terme
ARS	-	-	-	2
EUR	-	-	-	-
GBP	-	-	-	-
MXN	-	-	-	-
PLN	-	-	-	-
RUB	-	1	-	1
Total	-	1	-	3

Note 13 Dettes représentées par un titre

13.1 Analyse par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	223	244
- EMTN, BMTN et assimilés	223	244
- CDN et BT	-	-
Dettes rattachées	3	5
Autres dettes représentées par un titre	-	-
Total des dettes au coût amorti	226	249

13.2 Ventilation par devise de remboursement des dettes représentées par un titre (1)

(hors dettes rattachées et éléments intégrés au coût amorti)

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018
ARS	-	26
EUR	-	-
USD (1)	223	218
Total	223	244

(1) La variation de valeur de la dette en devises couverte (dont 4 millions d'euros au 31 décembre 2019 au titre de la dette émise en USD), réévaluée au cours de clôture, est compensée par la variation de valeur sur les swaps de couverture de la dette en devises (cf. Note 5).

La position de change résiduelle de Banque PSA Finance est présentée dans la Note 17.

13.3 Echéanciers des dettes représentées par un titre

(hors dettes rattachées et éléments intégrés au coût amorti)

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018
0 à 3 mois	-	11
3 à 6 mois	-	5
6 mois à 1 an	-	7
1 an à 5	223	221
+ 5 ans	-	-
Total	223	244

Note 14 Comptes de régularisation et passifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Dettes fournisseurs	28	32
- Entreprises liées (1)	24	29
- dont activités d'assurance	-	1
- Hors groupe	4	3
- dont activités d'assurance	-	-
Dettes Financières (2)	2	-
- dont activités d'assurance	2	-
Etat et autres organismes sociaux	1	5
Charges à payer	17	13
- Entreprises liées	4	3
- dont activités d'assurance	1	1
- Hors groupe	13	10
- dont activités d'assurance	6	2
Autres créditeurs divers	3	4
- Entreprises liées	1	3
- dont activités d'assurance	1	3
- Hors groupe	2	1
- dont activités d'assurance	1	1
Produits constatés d'avance	3	-
- Entreprises liées	-	-
- Hors groupe	3	-
- dont appels de marge reçus sur swaps de couverture (3)	3	-
Autres comptes de régularisation	-	1
- Hors groupe	-	1
Total	54	55

(1) Il s'agit principalement des véhicules et des pièces de rechange en cours de règlement aux marques du Groupe PSA.

(2) Impact suite à la mise en place de la norme IFRS 16 au 01 janvier 2019, comptabilisé également en immobilisations corporelles à l'actif du bilan.

(3) Les appels de marge reçus sur swaps de couverture ont été compensés avec la juste valeur positive pour 53 millions d'euros au 31 décembre 2019, contre 48 millions d'euros au 31 décembre 2018 (cf. Note 5.2).

Note 15 Activités d'assurance

15.1 Provisions techniques des contrats d'assurance

(en millions d'euros)	31.12.2018	Primes émises	Primes acquises	Sinistres payés	Sinistres survenus	31.12.2019
Provision pour Primes Non Acquises (PPNA)	3	41	(29)			15
Provision pour sinistre à payer (PSAP) :						
- Provision pour sinistres survenus déclarés	20			(1)	(5)	14
- Provision pour sinistres survenus connus tardivement (IBNR)	60			-	(21)	39
Provisions techniques	83	41	(29)	(1)	(26)	68

15.2 Résultat des activités d'assurance

(en millions d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
+ Primes acquises	30	43
Primes émises	41	41
Variation des provisions PPNA	(11)	2
- Charges de prestations	11	(31)
Coût des sinistres	(4)	(6)
Variation des provisions hors PPNA	25	(4)
Autres produits (charges)	(10)	(21)
- dont entreprises liées	(9)	(20)
Marge sur prestations de services des activités d'assurance	41	12

Note 16 Provisions

(en millions d'euros)	31.12.2018	Variations	Ecart de conversion	31.12.2019
Provisions pour pensions et retraites	-	-	-	-
Provisions pour engagements douteux				
- Corporate réseau	-	-	-	-
- Corporate et assimilés	-	-	-	-
Provision pour risques fiscaux	1	-	-	1
Provisions pour litiges commerciaux et fiscaux	58	(48)	-	10
Autres provisions	2	2	-	4
Total	61	(46)	-	15

Note 17 Instruments financiers à terme

Politique du groupe en matière de gestion des risques financiers

(cf. paragraphe "Facteurs de risque et gestion des risques" du rapport de gestion)

Risque de taux :

La politique de la banque vise à neutraliser l'effet des variations de taux d'intérêt sur la marge opérationnelle de chaque entité du groupe par l'utilisation d'instruments financiers appropriés permettant d'assurer la convergence effective des structures de taux d'intérêt des actifs et des passifs.

Chez Banque PSA Finance, le cross currency swap de 250 millions de dollars US couvre l'EMTN émis de 250 millions de dollars US.

Risque de change :

La politique suivie n'autorise pas de position de change. Entité par entité, les actifs et passifs sont adossés par l'utilisation d'instruments financiers appropriés.

Risque de contrepartie :

Les risques sont limités aux opérations sur produits dérivés négociées dans le cadre de contrats FBF ou ISDA et à des opérations de placement de liquidité à très court terme avec des contreparties de premier plan. Le cross currency swap fait l'objet d'un appel de marge hebdomadaire. En ce qui concerne le risque de crédit sur la clientèle, se reporter à la Note 23.

Dans le cadre de sa politique de placement, Banque PSA Finance limite le risque au maximum. Les excédents de liquidité, en dehors de prêts interbancaires et de dépôts sur les comptes de banques centrales, sont exclusivement placés en certificats de dépôt à très court terme et dans des OPCVM.

Position de change résiduelle de Banque PSA Finance consolidée

A. Positions de change opérationnelles

Les couvertures sont réalisées à l'aide d'instruments fermes de change (cross currency swap, swap de devises, change à terme). La position résiduelle à fin décembre est non significative (-0,5 million d'euros au 31 décembre 2019 contre -0,9 millions d'euros à fin 2018). Compte tenu de la politique de couverture, le résultat du groupe ne subira qu'un impact très limité en cas de forte variation des devises.

B. Positions de change structurelles

Les positions structurelles (Titres de participation détenus en devises après déductions des provisions pour dépréciations, Dotation des succursales en devises) et les résultats futurs ne font pas l'objet de couverture. La durée de l'activité de la filiale ou de la succursale étant indéterminée par définition, toute couverture représenterait une position nette ouverte sur le long terme.

(en millions d'euros)	ARS	CNY	GBP	HUF	MXN	PLN	RUB	BRL	TOTAL
Position de change au 31.12.2019	2	43	130	-	2	15	27	13	232
<i>Rappel décembre 2018</i>	2	43	124	1	2	15	37	13	237

(1) La position de change structurelle des titres de participation des filiales argentine, russe et brésilienne est basée sur l'évolution des devises respectives des pays.

Note 18 Echéanciers et risques de liquidité

La gestion du risque de liquidité est décrite dans le paragraphe "Sécurité de la liquidité" du rapport de gestion.

Les échéanciers, pour les trois postes concernés, sont donnés dans la note 7.4 pour les Prêts et créances sur la clientèle, dans la note 11.3 pour les Dettes envers les établissements de crédit et dans la note 13.3 pour les Dettes représentées par un titre.

Covenants

Les contrats de ligne de crédit revolving bilatérales (pour un engagement de 150 millions d'euros) signés par Banque PSA Finance comportent des clauses d'exigibilité anticipée classiques pour ce type de contrat. Il s'agit notamment :

- de clauses de "negative pledge" par lesquelles la société emprunteuse s'engage à ne pas conférer de sûretés réelles à des tiers. Ces clauses comportent néanmoins des exceptions autorisant des opérations comme les titrisations ou les actifs donnés en garantie ;
- de clauses de "material adverse changes" en cas de changement négatif majeur dans les conditions économiques et financières ;
- de clauses de "pari passu" prévoyant que le prêteur bénéficie d'un traitement au moins égal à celui des autres créanciers ;
- de clauses de "défauts croisés" qui stipulent qu'un cas de défaut avéré sur un emprunt impliquerait également l'exigibilité d'autres emprunts ;
- d'obligations d'informations périodiques ;
- de respect de la législation en vigueur ;
- d'absence de changement de contrôle.

Au-delà de ces covenants correspondants aux pratiques de marché, lesdits contrats maintiennent la conservation du statut de banque, et donc le respect d'un ratio de fonds propre "Common Equity Tier One" de 11 % minimum.

Toutes les clauses en vigueur sont respectées en 2019.

Note 19 Juste valeur des actifs et passifs financiers

(en millions d'euros)	Juste valeur		Valeur au bilan		Ecart	
	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018
Actif						
Caisse, banques centrales	50	56	50	56	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (1)(2)	328	364	328	364	-	-
Instruments dérivés de couverture (1)	1	4	1	4	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Titres au coût amorti	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti (3)(4)	364	260	366	282	(2)	(22)
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti (5)	85	156	85	179	-	(23)
Passif						
Banques centrales	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat (1)	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture (1)	1	1	1	1	-	-
Dettes envers les établissements de crédit (6)	40	72	40	72	-	-
Dettes envers la clientèle (3)	1	3	1	3	-	-
Dettes représentées par un titre (6)	235	259	231	253	(4)	(6)

A l'exception des prêts et créances sur la clientèle, des prêts subordonnés et des dettes représentées par un titre, la valeur au bilan est conservée : dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant des données observables sur les marchés (niveau 2), à l'exception des OPCVM réévalués à la valeur de liquidation publiée (niveau 1).

- (1) Les instruments comptabilisés à la juste valeur par résultat, ainsi que les instruments dérivés de couverture, sont évalués par application d'une technique de valorisation faisant référence à des taux cotés sur le marché interbancaire (Euribor, ...) et à des cours de change fixés quotidiennement par la Banque Centrale Européenne.
- (2) Les titres de participation non consolidés, comptabilisés en "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" depuis le 01 janvier 2018, ont une juste valeur estimée à la valeur de la dernière transaction, qui correspond à l'acquisition des titres. Dans les cas où des pertes durables sont anticipées, une dépréciation est constatée.
- (3) Hormis les prêts subordonnés, les prêts et créances sur les établissements de crédit, ainsi que les dettes envers la clientèle, sont à court terme et principalement à taux révisable, et ont en conséquence une juste valeur proche de leur coût amorti.

Conformément à la norme IFRS 13, le processus de détermination de la juste valeur est détaillé ci-après :

- au paragraphe (4) pour les prêts subordonnés ;
 - au paragraphe (5) pour les prêts et créances sur la clientèle ;
 - au paragraphe (6) pour les dettes.
- (4) Les prêts subordonnés sont comptabilisés au coût amorti et ne font pas l'objet de couverture.
La juste valeur présentée ci-dessus représente essentiellement l'évolution du risque propre du groupe Banque PSA Finance sur les marchés financiers. Cette juste valeur est déterminée en valorisant sur la base d'informations recueillies auprès de nos partenaires financiers. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable (niveau 3).
- (5) Les prêts et créances sur la clientèle sont évalués au bilan au coût amorti. De manière générale, ils font l'objet d'une couverture en risque de taux (couverture de juste valeur). L'application de la comptabilité de couverture entraîne l'ajustement de la valeur des encours, sur la base du taux du swap de couverture. Le montant de cet écart de réévaluation a été cumulé au coût amorti dans la valeur au bilan.
La juste valeur présentée ci-dessus est estimée en actualisant les flux futurs au taux moyen clientèle des trois derniers mois. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable (niveau 3).
- (6) Les dettes de financement sont comptabilisées au coût amorti. Les dettes couvertes par des swaps de taux d'intérêts font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur. L'application de la comptabilité de couverture entraîne l'ajustement de la valeur des dettes, sur la base du taux de refinancement sans risque actualisé. Le montant de cet écart de réévaluation a été cumulé au coût amorti dans la valeur au bilan.
La juste valeur présentée ci-dessus représente essentiellement l'évolution du risque propre du groupe Banque PSA Finance sur les marchés financiers. Elle est déterminée selon les deux cas suivants :
- Pour la dette représentée par un titre, en valorisant sur la base des cotations disponibles sur le marché (niveau 1).
- Pour la dette envers les établissements de crédit, en valorisant sur la base des informations recueillies auprès de nos partenaires financiers. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation utilisant de manière significative au moins une donnée non observable (niveau 3).

Note 20 Autres engagements

20.1 Autres engagements

(en millions d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit (1)	150	235
Engagements donnés en faveur d'établissements de crédit	-	-
Engagements donnés en faveur de la clientèle	-	-
Engagements de garantie		
Cautions, avals, autres garanties reçus d'établissements de crédit	3	5
- garanties reçues sur encours clientèle	3	5
- garanties reçues sur titres détenus	-	-
- autres garanties reçues d'établissements de crédit	-	-
Garanties données en faveur d'établissements de crédit	1	4
Garanties données en faveur de la clientèle	15	19
- Banque PSA Finance	15	19
Autres engagements reçus		
Titres reçus en garantie	-	-

(1) Il s'agit de lignes de crédit confirmées non tirées (cf. Note 20.2)

Banque PSA Finance ne comptabilise pas les garanties reçues des clients, et n'en tient pas compte dans ses calculs d'exposition au risque de crédit.

20.2 Sécurité financière

La sécurité financière de Banque PSA Finance correspond à la réserve de liquidité et aux lignes de crédit confirmées non tirées.

(en millions d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Réserve de liquidité	453	466
- Dépôts sur les comptes de banques centrales (cf. Note 3)	50	56
- OPCVM qualifiées en tant qu'équivalent trésorerie (cf. Note 4)	235	249
- Comptes ordinaires débiteurs (cf. Note 6)	168	161
Lignes de crédit confirmées non tirées	150	235
- Lignes de crédit bilatérales revolving (1)	150	200
- Autres lignes de crédit bancaire	-	35
Total	603	701

(1) Constituent des engagements reçus de financement, principalement à long terme.

Note 21 Intérêts et produits au coût amorti

(en millions d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Ventes à crédit	18	41
- dont entreprises liées	5	11
Location avec option d'achat	1	1
- dont entreprises liées	-	-
Location longue durée	1	-
- dont entreprises liées	-	-
Financement de stocks aux Réseaux	8	7
- dont entreprises liées	5	5
Autres financements	-	-
- dont entreprises liées	-	-
Rémunérations des apporteurs	(1)	(2)
- Vente à crédit	(1)	(2)
- Location avec option d'achat	-	-
- Location longue durée	-	-
Autres coûts d'acquisition	(1)	(1)
Intérêts sur comptes ordinaires	-	-
Intérêts sur engagements de garantie	-	-
Total	26	46

Note 22 Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Frais de personnel	(7)	(6)
- Rémunérations	(6)	(5)
- Charges sociales	(1)	(1)
- Intéressement et participation	-	-
Autres charges générales d'exploitation	(7)	(6)
- Charges externes	(119)	(113)
- dont entreprises liées	(102)	(100)
- Refacturation	112	107
- dont entreprises liées	111	105
Total	(14)	(12)

Les informations concernant la rémunération des principaux dirigeants sont données dans le paragraphe "Rémunération" du rapport annuel.

Répartition géographique des charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Code ISO pays :		
AR	(3)	(5)
FR	1	5
GB	-	-
IT	-	-
MT	(4)	(3)
MX	(1)	(1)
NL	-	(1)
PL	-	(1)
RU	(6)	(5)
TR	(1)	(1)
Total	(14)	(12)

Note 23 Coût du risque de crédit

23.1 Coût du risque de crédit et évolution de l'encours

(en millions d'euros)	31.12.2018	Production nette et écart de conversion (1)	Effet des variations de périmètre	Coût du risque au 31.12.2019	Bilan au 31.12.2019
Retail					
Créances stage 1	125	(116)	-	-	9
Créances stage 2	2	(2)	-	-	-
Créances stage 3	3	(2)	-	-	1
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-
Encours brut	130	(120)	-	-	10
Dépréciations créances stage 1	-	-	-	-	-
Dépréciations créances stage 2	-	-	-	-	-
Dépréciations créances stage 3	(2)	1	-	1	-
Dépréciations	(2)	1	-	1	-
Éléments intégrés au coût amorti	(14)	14	-	-	-
Encours net (A - cf. renvoi B de la Note 7.2)	114	(105)	-	1	10
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-	-
Coût du risque Retail	-	-	-	1	-
Corporate réseaux					
Créances stage 1	62	12	-	-	74
Créances stage 2	3	(1)	-	-	2
Créances stage 3	1	-	-	-	1
Encours brut	66	11	-	-	77
Dépréciations créances stage 1	(1)	-	-	-	(1)
Dépréciations créances stage 2	-	-	-	-	-
Dépréciations créances stage 3	(1)	-	-	-	(1)
Dépréciations	(2)	-	-	-	(2)
Éléments intégrés au coût amorti	-	-	-	-	-
Encours net (B - cf. renvoi A de la Note 7.2)	64	11	-	-	75
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-	-
Coût du risque Corporate réseaux	-	-	-	-	-
Corporate et assimilés					
Créances stage 1	1	(1)	-	-	-
Créances stage 2	-	-	-	-	-
Créances stage 3	-	-	-	-	-
Encours brut	1	(1)	-	-	-
Dépréciations créances stage 1	-	-	-	-	-
Dépréciations créances stage 2	-	-	-	-	-
Dépréciations créances stage 3	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-
Éléments intégrés au coût amorti	-	-	-	-	-
Encours net (C - cf. renvoi C de la Note 7.2)	1	(1)	-	-	-
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-	-
Coût du risque Corporate et assimilés	-	-	-	-	-
Encours total					
Créances stage 1	188	(105)	-	-	83
Créances stage 2	5	(3)	-	-	2
Créances stage 3	4	(2)	-	-	2
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-
Encours brut	197	(110)	-	-	87
Dépréciations créances stage 1	(1)	-	-	-	(1)
Dépréciations créances stage 2	-	-	-	-	-
Dépréciations créances stage 3	(3)	1	-	1	(1)
Dépréciations	(4)	1	-	1	(2)
Éléments intégrés au coût amorti	(14)	14	-	-	-
Encours net	179	(95)	-	1	85
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-	-
Total Coût du risque	-	-	-	1	-

En ce qui concerne les créances soumises à dépréciation, le coût du risque est majoré du montant des intérêts facturés, qui restent en intérêts sur opérations avec la clientèle.

(1) L'écart de conversion est dû à la différence entre le taux de clôture appliqué aux bilans des sociétés hors zone euro et les taux moyens mensuels appliqués mois par mois aux éléments de résultat de ces mêmes sociétés.

23.2 Evolution du coût du risque de crédit

(en millions d'euros)	Retail	Corporate réseaux	Corporate et assimilés	31.12.2019	31.12.2018
Créances stage 1					
Dotations pour dépréciations	-	-	-	-	-
Reprises de dépréciations	-	-	-	-	1
Créances stage 2					
Dotations pour dépréciations	-	-	-	-	-
Reprises de dépréciations	-	-	-	-	-
Créances stage 3					
Dotations pour dépréciations	-	-	-	-	-
Reprises de dépréciations	1	-	-	1	-
Pertes sur créances irrécupérables	-	-	-	-	(1)
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-	-
Coût du risque de crédit	1	-	-	1	-

Note 24 Impôt sur les bénéfices

24.1 Evolution des postes de bilan

(en millions d'euros)	31.12.2018	Résultat	Capitaux propres	Règlements	Ecart de conversion et autres (1)	31.12.2019
Impôts courants						
Actif	13					12
Passif	(2)					(9)
Total	11	1	-	(9)	-	3
Impôts différés						
Actif	5					3
Passif	(3)					(4)
Total	2	(2)	-	-	(1)	(1)

(1) L'écart de conversion est dû à la différence entre le taux de clôture appliqué aux bilans des sociétés hors zone euro et les taux moyens mensuels appliqués mois par mois aux éléments de résultat de ces mêmes sociétés.

24.2 Charge d'impôts sur les résultats des sociétés intégrées

La charge de l'impôt courant est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de la période, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

Certaines différences entre les résultats fiscaux des sociétés et les résultats inclus en consolidation donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Ces différences résultent principalement des règles retenues pour la comptabilisation des opérations de crédit-bail et de location longue durée, et des dépréciations des créances douteuses.

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode comptable précisée dans le dernier paragraphe du chapitre A de la Note 2 Principes comptables du Rapport annuel 2019.

Depuis le 1er Janvier 2019, suite à l'application de la loi de finance 2017, le taux d'imposition auquel est soumis Banque PSA Finance SA en France est passé de 34,43%, en vigueur depuis 2016, à 32,023%.

(en millions d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Impôts courants	1	-
Impôts différés	(2)	(2)
Impôts différés de l'exercice	(2)	(2)
Actifs sur déficits non reconnus et pertes de valeur	-	-
Total	(1)	(2)

24.3 Preuve d'impôt du groupe Banque PSA Finance

(en millions d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Résultat avant impôt	398	322
Neutralisation de la quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(372)	(336)
Différences permanentes	14	48
Total imposable	40	34
<i>Taux d'impôt légal applicable pour la période</i>	<i>32,0%</i>	<i>34,4%</i>
Charge d'impôt théorique	(13)	(11)
Effet des différences de taux à l'étranger	-	-
Effet de variation de taux à l'étranger	-	-
Effet de variation de taux en France	(2)	-
Effet de la majoration provisoire du taux sur la France	-	-
Régularisation au titre de l'exercice antérieur	-	(1)
Litiges et redressements fiscaux	-	-
Autres	12	9
Impôt sur les bénéfices avant pertes de valeur sur actifs sur déficits reportables	(3)	(3)
<i>Taux effectif d'impôt groupe</i>	<i>9,2%</i>	<i>9,4%</i>
Impôts différés actifs sur déficits reportables :		
- Dotation pour dépréciation	-	-
- Reprise de dépréciation	2	1
Impôt sur les bénéfices	(1)	(2)

24.4 Impôts différés actifs sur déficits reportables

(en millions d'euros)	31.12.2018	Nouveaux déficits générés	Utilisations de déficits (3)	Dotations / Reprise pour dépréciations	Ecart de conversion et autres (1)	31.12.2019
Impôts différés actifs sur déficits reportables	32	-	(2)		(2)	28
Dépréciations (2)	(29)			2	-	(27)
Total	3	-	(2)	2	(2)	1

(1) L'impact de -2 millions d'euros est lié à l'ajustement suite à la baisse du taux d'impôt en France depuis le 1er janvier 2019, cet impact est repris dans la dépréciation.

(2) L'impôt différé actif sur le report déficitaire de Banque PSA Finance est intégralement déprécié, pour un montant de 26,5 millions d'euros à fin décembre 2019.

(3) L'utilisation de déficit est principalement lié à PSA Life Insurance Ltd suite à la reprise de provision IBNR et à Banque PSA Finance suite à un résultat fiscal bénéficiaire à fin décembre 2019.

Note 25 Information sectorielle

Les informations sectorielles IFRS 8 sont présentées avant mise en équivalence des coentreprises en partenariat avec Santander et BNP Paribas PF et après élimination des opérations réciproques.

25.1 Eléments de Bilan

Au 31 décembre 2019

<i>(en millions d'euros)</i>	Bilan information sectorielle IFRS 8 au 31.12.2019	Mise en équivalence de la part du Groupe dans les JV	Bilan consolidé au 31.12.2019
Actif			
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	42 876	(42 791)	85
- <i>Corporate Réseau</i>	13 111	(13 036)	75
- <i>Client final</i>	29 765	(29 755)	10
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	348	(20)	328
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-
Titres au coût amorti	100	(100)	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	2 876	(2 510)	366
Actifs d'impôts différés	108	(105)	3
Participations dans les entreprises mises en équivalence (1)	127	2 477	2 604
Autres postes de l'Actif	2 515	(2 289)	226
Total de l'actif	48 950	(45 338)	3 612
Passif			
Dettes envers les établissements de crédit	22 438	(22 398)	40
Dettes envers la clientèle	6 089	(6 088)	1
Dettes représentées par un titre	12 010	(11 784)	226
Provisions techniques des contrats d'assurance	172	(104)	68
Passifs d'impôts différés	396	(392)	4
Autres postes du Passif	2 179	(2 095)	84
Capitaux propres	5 666	(2 477)	3 189
Total du passif	48 950	(45 338)	3 612

(1) Cf. Note 9 Participations dans les entreprises mises en équivalence.

Au 31 décembre 2018

<i>(en millions d'euros)</i>	Bilan information sectorielle IFRS 8 au 31.12.2018	Mise en équivalence de la part du Groupe dans les JV	Bilan consolidé au 31.12.2018
Actif			
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	37 937	(37 758)	179
- <i>Corporate Réseau</i>	11 681	(11 617)	64
- <i>Client final</i>	26 256	(26 141)	115
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	356	8	364
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-
Titres au coût amorti	70	(70)	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti	1 617	(1 335)	282
Actifs d'impôts différés	115	(110)	5
Participations dans les entreprises mises en équivalence (1)	102	2 270	2 372
Autres postes de l'Actif	1 943	(1 734)	209
Total de l'actif	42 140	(38 729)	3 411
Passif			
Dettes envers les établissements de crédit	19 608	(19 536)	72
Dettes envers la clientèle	4 978	(4 975)	3
Dettes représentées par un titre	10 265	(10 016)	249
Provisions techniques des contrats d'assurance	151	(68)	83
Passifs d'impôts différés	343	(340)	3
Autres postes du Passif	1 647	(1 524)	123
Capitaux propres	5 148	(2 270)	2 878
Total du passif	42 140	(38 729)	3 411

(1) Cf. Note 9 Participations dans les entreprises mises en équivalence.

25.2 Eléments de Résultat

Au 31 décembre 2019

(en millions d'euros)	Compte de résultat IFRS 8 hors PPA OVf au 31.12.2019	Impact PPA OVf au 31/12/2019	Compte de résultat IFRS 8 au 31.12.2019	Différences de présentation IFRS 8 / Résultat consolidé	Mise en équivalence de la part du Groupe dans les JV	Compte de résultat consolidé au 31.12.2019
Produit net bancaire	1 663	82	1 745	(1)	(1 694)	50
- Activités de financement	1 369	82	1 451	(1)	(1 441)	9
- Corporate Réseau	277	2	279	-	(276)	3
- Client final	1 073	68	1 141	-	(1 136)	5
- Eléments non répartis	19	12	31	(1)	(29)	1
- Assurances et services	294	-	294	-	(253)	41
Coût du Risque de crédit	(86)	4	(82)	-	83	1
- Activités de financement	(86)	4	(82)	-	83	1
- Corporate Réseau	(3)	4	1	-	(1)	-
- Client final	(83)	-	(83)	-	84	1
Résultat après coût du risque	1 577	86	1 663	(1)	(1 611)	51
- Activités de financement	1 283	86	1 369	(1)	(1 358)	10
- Corporate Réseau	274	6	280	-	(277)	3
- Client final	990	68	1 058	-	(1 052)	6
- Eléments non répartis	19	12	31	(1)	(29)	1
- Assurances et services	294	-	294	-	(253)	41
Charges générales d'exploitation et assimilées	(651)	-	(651)	-	624	(27)
Résultat d'exploitation	926	86	1 012	(1)	(987)	24
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence (1)	16	-	16	-	356	372
Autres éléments	(18)	-	(18)	-	20	2
Résultat avant impôt	924	86	1 010	(1)	(611)	398
Impôt sur les bénéfices	(235)	(20)	(255)	-	254	(1)
Résultat net	689	66	755	(1)	(357)	397

(1) Cf. Note 9 Participations dans les entreprises mises en équivalence.

Au 31 décembre 2018

(en millions d'euros)	Compte de résultat IFRS 8 hors PPA OVf au 31.12.2018	Impact PPA OVf au 31.12.2018	Compte de résultat IFRS 8 au 31.12.2018	Différences de présentation IFRS 8 / Résultat consolidé	Mise en équivalence de la part du Groupe dans les JV	Compte de résultat consolidé au 31.12.2018
Produit net bancaire	1 494	117	1 611	2	(1 611)	2
- Activités de financement	1 256	117	1 373	2	(1 386)	(11)
- Corporate Réseau	263	3	266	-	(264)	2
- Client final	1 000	88	1 088	-	(1 077)	11
- Eléments non répartis	(7)	26	19	2	(45)	(24)
- Assurances et services	238	-	238	-	(225)	13
Coût du Risque de crédit	(43)	5	(38)	-	38	-
- Activités de financement	(43)	5	(38)	-	38	-
- Corporate Réseau	8	5	13	-	(13)	-
- Client final	(51)	-	(51)	-	51	-
Résultat après coût du risque	1 451	122	1 573	2	(1 573)	2
- Activités de financement	1 213	122	1 335	2	(1 348)	(11)
- Corporate Réseau	271	8	279	-	(277)	2
- Client final	949	88	1 037	-	(1 026)	11
- Eléments non répartis	(7)	26	19	2	(45)	(24)
- Assurances et services	238	-	238	-	(225)	13
Charges générales d'exploitation et assimilées	(658)	-	(658)	-	633	(25)
Résultat d'exploitation	793	122	915	2	(940)	(23)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence (1)	13	-	13	-	323	336
Autres éléments	(2)	-	(2)	-	11	9
Résultat avant impôt	804	122	926	2	(606)	322
Impôt sur les bénéfices	(255)	(29)	(284)	-	282	(2)
Résultat net	549	93	642	2	(324)	320

(1) Cf. Note 9 Participations dans les entreprises mises en équivalence.

Note 26 Informations relatives aux implantations

Ces informations sont données pour répondre à l'obligation déclarative décrite dans l'article L. 511-45 du code monétaire et financier.

Note 26.1 Implantations par pays

Code ISO pays	Entité	Méthode de consolidation		Localisation	Nature de l'activité (code NACE)
		31.12.2019	31.12.2018		
AR	PSA Finance Argentina Compania Financiera S.A.	MEE	IG	Buenos Aires	K64
	PCA Compañía de Seguros S.A	IG	IG	Buenos Aires	K65
AT	PSA Bank Österreich GmbH, succursale en Autriche	MEE	MEE	Vienne	K64
	Opel Leasing GmbH, succursale en Autriche	MEE	MEE	Vienne	K64
BE	PSA Finance Belux	MEE	MEE	Bruxelles	K64
	FT Auto ABS Belgium Loans 2019 SA	MEE	-	Bruxelles	K64
BR	Opel Finance BVBA	MEE	MEE	Kontich	K64
	Banco PSA Finance Brasil S.A.	MEE	MEE	Sao Paulo	K64
CH	PSA Corretora de Seguros e Serviços Ltda	MEE	MEE	Sao Paulo	K65
	PSA Finance Suisse S.A.	MEE	MEE	Schlieren	K64
CN	Opel Finance SA	MEE	MEE	Studen	K64
	Dongfeng Peugeot Citroën Auto Finance Company Ltd	MEE	MEE	Pékin	K64
DE	Dongfeng Peugeot Citroën Financial Leasing Co.	MEE	-	Pékin	N77
	PSA Bank Deutschland GmbH	MEE	MEE	Neu-Isenburg	K64
DZ	FT Auto ABS German Lease Master 2019	MEE	-	Luxembourg	K64
	OPEL Bank SA, succursale en Allemagne	MEE	-	Rüsselsheim	K64
ES	Opel Leasing GmbH	MEE	MEE	Rüsselsheim	K64
	BPF Algérie	IG	IG	Alger	K64
FR	PSA Financial Services Spain E.F.C. S.A.	MEE	MEE	Madrid	K64
	FT Auto ABS Spanish Loans 2016	MEE	MEE	Madrid	K64
GB	FT Auto ABS Spanish Loans 2018	MEE	MEE	Madrid	K64
	OPEL Bank SA, succursale en Espagne	MEE	-	Madrid	K64
GR	Banque PSA Finance	IG	IG	Gennevilliers	K64
	Crédipar	MEE	MEE	Gennevilliers	K64
IE	CLV	MEE	MEE	Gennevilliers	N77
	PSA Banque France	MEE	MEE	Gennevilliers	K64
IT	FCT Auto ABS French Loans Master	MEE	MEE	Paris	K64
	FCT Auto ABS DFP Master Compartment France 2013	MEE	MEE	Paris	K64
MX	FCT Auto ABS French Leases Master	MEE	MEE	Paris	K64
	FCT Auto ABS LT Leases Master	MEE	MEE	Paris	K64
NL	Opel Bank S.A	MEE	MEE	Rueil Malmaison	K64
	FCT Auto ABS German Loans 2018	MEE	MEE	Paris	K64
PL	FCT Auto ABS French Leases 2018 - Fonds E	MEE	MEE	Paris	K64
	Ecarat 10 Germany	MEE	-	Paris	K64
PT	PSA Finance UK Ltd	MEE	MEE	Redhill	K64
	Vernon Wholesale Investments Company Ltd	IG	IG	Redhill	K64
RO	Auto ABS UK Loans plc	MEE	MEE	Londres	K64
	Economy Drive Cars Ltd	IG	IG	West Midland	G45
SE	FCT Auto ABS UK Loans 2017 plc	MEE	MEE	Londres	K64
	FT Auto ABS UK Loans 2019 - Fonds 4	MEE	-	Londres	K64
TR	Vauxhall Finance plc	MEE	MEE	Cardiff	K64
	Ecarat 10 PLC	MEE	-	Londres	K64
US	OPEL Bank SA, succursale en Grèce	MEE	-	Maroussi - Athènes	K64
	Opel Bank GmbH, succursale en Irlande	-	MEE	Dublin	K64
VE	PSA Renting Italia S.p.A.	MEE	MEE	Milan	N77
	PSA Recupero S.R.L.	IG	IG	Milan	K64
ZA	Banca PSA Italia S.p.A.	MEE	MEE	Milan	K64
	OPEL Bank SA, succursale en Italie	MEE	-	Rome	K64
AR	Auto ABS Italian 2018.1 S.r.l.	MEE	MEE	Conegliano	K64
	Auto ABS Italian Loans 2019	MEE	-	Conegliano	K64
BR	PSA Services Ltd	IG	IG	Ta' Xbiex	K64
	PSA Insurance Ltd	IG	IG	Ta' Xbiex	K65
CA	PSA Life Insurance Ltd	IG	IG	Ta' Xbiex	K65
	PSA Insurance Manager Ltd	IG	IG	Ta' Xbiex	K65
DE	PSA Insurance Solutions Ltd	IG	IG	Ta' Xbiex	K65
	PSA Insurance Europe Ltd	MEE	MEE	Ta' Xbiex	K65
EG	PSA Life Insurance Europe Ltd	MEE	MEE	Ta' Xbiex	K65
	Banque PSA Finance Mexico SA de CV SOFOM ENR	IG	IG	Mexico	K64
FR	PSA Finance Nederland B.V.	IG	IG	Amsterdam	K64
	PSA Financial Holding B.V.	IG	IG	Amsterdam	K64
GR	PSA Financial Services Nederland B.V.	MEE	MEE	Amsterdam	K64
	Opel Finance International B.V.	MEE	MEE	La Haye	K64
IE	Opel Finance N.V.	MEE	MEE	Breda	K64
	Banque PSA Finance, succursale en Pologne	IG	IG	Varsovie	K64
IT	PSA Consumer Finance Polska Sp. z o.o	MEE	MEE	Varsovie	K64
	PSA Finance Polska Sp. z o.o.	MEE	MEE	Varsovie	K64
JP	Bank PSA Finance Rus	IG	IG	Moscou	K64
	Peugeot Citroën Leasing Russie	IG	IG	Moscou	K64
KR	Opel Finance AB	-	MEE	Stockholm	K64
	BPF Pazarlama A.H.A.S.	IG	IG	Atasehir - Istanbul	K64

Les natures d'activité sont présentées selon les codes NACE des entités :

- Section K : Services financiers et assurances
 - K64 - Services financiers, à l'exclusion des assurances et caisses de retraite
 - K65 - Services d'assurance, de réassurance et de caisses de retraite, à l'exclusion de la sécurité sociale obligatoire
- Section N : Activités de services administratifs et de soutien
 - N77 - Location et location-bail
- Section G : Commerce de voitures et véhicules automobiles
 - G45 - Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles

Note 26.2 Eléments du compte de résultat et effectifs par pays

Au 31 décembre 2019

<i>(en millions d'euros)</i>		Eléments du compte de résultat						
Code ISO pays	Subventions publiques reçues	Chiffre d'affaires (1)	Produit net bancaire	Résultat avant impôt		Impôt courant	Impôt différé	Effectifs (2)
				Total	<i>o/w share in net income of associates and joint ventures accounted for using the equity method</i>			
AR	-	21	3	-	-	(1)	-	7
AT	-	-	-	4	4	-	-	-
BE	-	-	-	9	9	-	-	-
BR	-	-	-	4	4	-	-	-
CH	-	-	-	10	10	-	-	-
CN	-	-	-	16	16	-	-	-
DE	-	-	-	34	34	-	-	-
DZ	-	-	-	-	-	-	-	1
ES	-	-	-	31	31	-	-	-
FR	-	97	2	151	157	(2)	1	-
GB	-	3	-	46	46	-	-	-
GR	-	-	-	-	-	-	-	-
IR	-	-	-	-	-	-	-	-
IT	-	-	-	35	35	-	-	-
MT	-	13	35	44	14	5	(3)	58
MX	-	5	2	1	-	-	-	-
NL	-	2	1	9	9	(1)	-	-
PL	-	-	-	3	3	-	-	9
RU	-	10	5	-	-	-	-	33
SE	-	-	-	-	-	-	-	-
TR	-	2	2	1	-	-	-	10
Total	-	153	50	398	372	1	(2)	118

(1) Conformément à l'instruction donnée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, le chiffre d'affaires communiqué correspond à l'intégralité des produits d'exploitation bancaires.

(2) Il s'agit de l'effectif en équivalent temps plein directement salarié des différentes filiales et succursales de Banque PSA Finance consolidées par intégration globale au 31 décembre 2019.

Les éléments du compte de résultat sont présentés avant élimination des opérations réciproques.

Les éléments "Chiffre d'affaires", "Produit net bancaire", "Impôt courant" et "Impôt différé" ne concernent que les entités consolidées par intégration globale.

Note 27 Informations sur les Filiales détenues par des minoritaires significatifs

Ces informations sont données dans le cadre d'IFRS 12 et concernent la filiale en Argentine PCA Compania de Seguros S.A..
Les intérêts minoritaires des autres filiales sont non significatifs.

PCA Compania de Seguros S.A.

détenue à 70% par Banque PSA Finance

Pourcentage des minoritaires : 30%

Éléments de Bilan

(en millions d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Prêts et créances sur la clientèle	-	-
Autres postes de l'Actif	6	6
Total de l'actif	6	6
Dettes de refinancement	-	-
Autres postes du Passif	3	3
Capitaux propres		
- Elimination (1)	-	-
- Réserves consolidées - part du groupe	2	2
- Intérêts minoritaires	1	1
Total du passif	6	6

(1) Elimination de la situation nette à hauteur de la valeur des titres détenus par Banque PSA Finance.

Éléments de Résultat

(en millions d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Produit Net Bancaire	2	4
Charges générales d'exploitation	(1)	(1)
Résultat brut d'exploitation	1	3
Coût du risque	-	-
Résultat d'exploitation	1	3
Impôt sur les bénéfices	(1)	(1)
Résultat net	-	2
- dont intérêts minoritaires	-	1
- dont part du groupe	-	1

PCA Compañía de Seguros S.A.

(en millions d'euros)	Situation nette totale	% d'intérêts minoritaires	Intérêts minoritaires	dont écarts de conversion
Au 31 décembre 2017	3	30%	1	-
Résultat net de la période	2		1	
Dividendes	(1)		-	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(2)		(1)	(1)
Au 31 décembre 2018	2	30%	1	(1)
Résultat net de la période (1)	-		-	-
Dividendes	(1)		-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-		-	-
Variations liées à l'hyperinflation (1)	1		-	-
Au 31 décembre 2019	2	30%	1	(1)

(1) L'application d'IAS 29 entraîne un effet négatif de -1 million d'euros sur le résultat net, dont -1 million d'euros entièrement compensé par la variation positive des capitaux propres sur la période.

Note 28 Honoraires des Commissaires aux Comptes

(en millions d'euros)	Ernst & Young		Mazars	
	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018
Audit				
- Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels				
- Emetteur	0,1	0,2	0,2	0,2
- Filiales intégrées globalement	0,2	0,2	-	-
- dont France	-	-	-	-
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission de Commissaire aux Comptes				
- Emetteur	-	-	-	-
- Filiales intégrées globalement	-	-	-	-
- dont France	-	-	-	-
Autres prestations rendues aux filiales intégrées globalement				
- Juridique, fiscal et social	-	-	-	-
- Autres	-	-	-	-
Total	0,3	0,4	0,2	0,2

Note 29 Événements postérieurs à la clôture

Il n'est survenu depuis le 31 décembre 2019 et jusqu'au 24 février 2020, date d'examen des comptes par le Conseil d'Administration, aucun autre événement susceptible d'influer de manière significative sur les décisions économiques prises sur la base des présents états financiers.

2.7 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée Générale de la société Banque PSA Finance,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Banque PSA Finance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

2. Fondement de l'opinion

- Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

- Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823 9 et R. 823 7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Titres mis en équivalence

Risque Identifié	Notre réponse
<p>Tels que présentés en notes 2 et 9 de l'annexe aux comptes consolidés, les partenariats noués par le groupe Banque PSA Finance, d'une part avec la société Santander Consumer Finance et d'autre part avec la société BNP Paribas Personal Finance, conduisent à comptabiliser par mise en équivalence la majorité des titres de participation détenus par le groupe.</p> <p>Ces titres mis en équivalence correspondent à la quote-part détenue (pourcentage d'intérêt) dans les capitaux propres des sociétés correspondantes, augmentée des éventuels écarts d'acquisition. Ils représentent au 31 décembre 2019 un total de M€ 2 604, pour un total bilan de M€ 3 612, et une quote-part de résultat de M€ 372 pour un résultat net part de groupe de M€ 398.</p> <p>Dans le cadre de l'établissement des comptes consolidés de la société Banque PSA Finance, les filiales préparent des liasses de consolidation selon le référentiel IFRS et en application des principes comptables groupe. Ces états de reporting font l'objet de revue limitée ou d'audit par les auditeurs des entités concernées.</p> <p>Dans ce contexte, nous avons considéré que la mise en équivalence de ces participations constituait un point clé de l'audit en raison de :</p>	<p>Dans le détail, nos travaux ont consisté notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ examiner le processus d'établissement des comptes consolidés et du dispositif de contrôle afférent ;▶ préparer et envoyer des instructions d'audit adaptées aux entités des partenariats comprenant des demandes particulières liées à l'organisation du groupe et aux évolutions normatives (notamment première application de la norme IFRS 9), permettant l'obtention d'une opinion des auditeurs locaux des entités du groupe ;▶ animer la coordination de l'audit tout au long de l'exercice ;▶ réaliser des procédures de manière centralisée comprenant : (i) la revue des écritures de mises en équivalence des participations, (ii) la revue analytique détaillée du résultat tel que suivi par le management de la banque et (iii) la revue du retournement du PPA lié à l'acquisition de la société Opel Vauxhall Finance comptabilisé sur 2019 ;▶ réaliser des visites de coordination aux auditeurs locaux d'entités significatives.
<ul style="list-style-type: none">▶ leur importance relative dans les états financiers ;▶ la multiplicité des localisations des entités ;▶ l'existence dans les états financiers de la société Banque PSA Finance d'une note sectorielle présentant la performance financière telle que suivie par le management ;▶ la présence d'auditeurs locaux hors des réseaux des membres du collège des commissaires aux comptes.	

4. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

5. Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

- Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Banque PSA Finance par votre assemblée générale du 25 mai 2005 pour le cabinet MAZARS et du 19 avril 2011 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2019, le cabinet MAZARS était dans la quinzième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la neuvième année.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

7. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

- Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823 10 1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

- Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822 10 à L. 822 14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 25 février 2020

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

Matthew Brown

ERNST & YOUNG Audit

Vincent Roty

SOMMAIRE DES COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2019

3.1	Commentaires sur les comptes et le bilan 2019 de la société	
	Banque PSA Finance	115
	Compte de résultat	115
	Bilan	115
	Hors-bilan	115
3.2	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	116
3.3	Bilan au 31 décembre 2019	121
3.4	Hors-bilan au 31 décembre 2019	122
3.5	Compte de résultat au 31 décembre 2019	123
3.6	Notes annexes aux états financiers pour les exercices clos en 2018 et 2019	124
3.7	Filiales et participations au 31 décembre 2019	148
3.8	Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices	149
3.9	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	150

3.1 Commentaires sur les comptes et le bilan 2019 de la société Banque PSA Finance

Les états financiers de Banque PSA Finance arrêtés au 31 décembre 2019 traduisent les évolutions de la banque dans les trois domaines d'activités qui sont les siens :

- en tant qu'établissement principal de la succursale opérationnelle en Pologne ;
- en tant que société holding de filiales implantées en France et à l'étranger ;

- en tant que centrale de refinancement de la succursale polonaise.

Banque PSA Finance est par ailleurs la holding d'un Groupe de sociétés d'assurance constitué notamment de sociétés d'assurance, vie et non vie, sous le contrôle du Malta Financial Services Authority (MFSA).

Compte de résultat

Le résultat net de l'exercice 2019 est ressorti à 210 millions d'euros contre 85 millions d'euros en 2018, en hausse de 125 millions d'euros. La variation résulte principalement des éléments suivants :

- Le Produit Net Bancaire est en hausse de 159 millions d'euros principalement du fait des versements plus importants de dividendes en 2019 comparativement à l'année précédente (246 millions d'euros reçus en 2019 contre 127 millions d'euros en 2018).
- Les dotations aux amortissements sont stables ;
- Le coût du risque est non significatif du fait de la faible activité avec la clientèle ;
- Les pertes sur actifs immobilisés s'élèvent à 26 millions d'euros en 2019, et s'expliquent principalement par la dépréciation des titres de la filiale russe.

Bilan

Le total du bilan ressort à 2 801 millions d'euros contre 2 690 millions d'euros à fin 2018. Les éléments notables sont les suivants :

A l'actif

- La réserve de liquidité de Banque PSA Finance s'élève à 400 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 409 millions en décembre 2018. Les actifs liquides de grande qualité sont stables tandis que les obligations et autres titres à revenu variable, composés exclusivement de titres OPCVM, sont en diminution de 14 millions d'euros.
- Les parts dans les entreprises liées et coentreprises s'élèvent à 2 046 millions d'euros au 31 décembre 2019 contre 2 016 au 31 décembre 2018. Cette hausse de 30 millions s'explique principalement par l'augmentation de 60 millions d'euros des participations de Banque PSA Finance

dont 19 millions d'euros dans ses entreprises liées, 40 millions d'euros dans les entreprises codétenues 50/50 avec Santander et par la dépréciation des filiales russes pour 28 millions d'euros.

Au passif

- Les comptes ordinaires bancaire sont en hausse de 25 millions d'euros.
- Les capitaux propres sont en hausse de 113 millions d'euros, correspondant au résultat de l'exercice 2019 déduction faite des dividendes versés au titre de l'exercice 2018.

Hors-bilan

La variation des postes de hors bilan est liée à la variation des engagements de financement reçus d'établissements de crédit au titre des lignes bancaires bilatérales à long terme.

3.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée Générale de la société Banque PSA Finance,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Banque PSA Finance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 24 février 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

2. Fondement de l'opinion

- Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

- Titres de participation

Risque identifié	Notre réponse
<p>Comme indiqué en notes 1-C et 6 de l'annexe aux comptes annuels, les titres de participation, figurant au bilan de la société Banque PSA Finance au 31 décembre 2019 pour un montant net de 2 milliards d'euros, représentent un poste significatif du bilan. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût amorti et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité.</p> <p>La détermination de cette valeur d'utilité requiert l'exercice de jugement par la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées. Ces éléments peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques (actif net, actif net retraité, actif net consolidé), ou à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité et plans d'affaires des participations détenues).</p> <p>La conjoncture et l'environnement économiques auxquels sont confrontées certaines filiales, ainsi que l'implantation géographique de certaines d'entre elles, peuvent avoir un impact sur l'évolution de leurs résultats et la marche des affaires.</p> <p>Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, et notamment de la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que l'identification d'indice de perte de valeur des titres de participation constituait un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux ont consisté à mettre en œuvre les procédures suivantes :</p> <p>Pour l'identification d'indices de perte de valeur reposant sur des éléments historiques :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ analyser la concordance entre les actifs nets retenus pour la valeur d'inventaire et les comptes des entités ayant fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques ;▶ analyser la documentation des ajustements et des retraitements opérés sur les actifs nets retenus ;▶ vérifier le calcul justifiant l'absence d'indice de perte de valeur des titres de participation ainsi évalués. <p>Pour l'identification d'indices de perte de valeur reposant sur des éléments prévisionnels :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ analyser la cohérence des perspectives de rentabilité utilisées pour déterminer la valeur d'utilité des participations avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques approuvés par la gouvernance des entités concernées ;▶ analyser les perspectives de rentabilité utilisées par le passé pour déterminer la valeur d'utilité en les comparant aux données financières correspondantes réalisées ;▶ vérifier le calcul justifiant l'absence d'indice de perte de valeur des titres de participation ainsi évalués.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

- Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 24 février 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du Code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

- Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225 37 3 et L. 225 37 4 du Code de commerce.

5. Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

- Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Banque PSA Finance par votre assemblée générale du 18 avril 2005 pour le cabinet MAZARS et du 19 avril 2011 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2019, le cabinet MAZARS était dans la quinzième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la neuvième année.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

7. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

- Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
 - Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 31 mars 2020

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG Audit

Matthew Brown

Vincent Roty

3.3 Bilan au 31 décembre 2019

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31.12.2019	31.12.2018
Actif			
Opérations interbancaires et assimilées		318 217	233 496
- Caisse, banques centrales, CCP	2	50 082	50 612
- Créances sur les établissements de crédit	3	268 135	182 884
Opérations avec la clientèle	4	7 376	11 865
Obligations et autres titres à revenu fixe		-	-
Actions et autres titres à revenu variable	5	235 031	249 201
Parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	6	2 046 216	2 016 015
Crédit-bail et location avec option d'achat		-	-
Location simple		-	-
Immobilisations incorporelles	7	52 950	50 464
Immobilisations corporelles	7	9	1 132
Autres actifs	8	83 279	75 292
Comptes de régularisation	9	58 385	52 588
Total de l'actif		2 801 463	2 690 053
Passif			
Opérations interbancaires et assimilées		29 345	4 104
- Dettes envers les établissements de crédit	10	29 345	4 104
Opérations avec la clientèle	11	3 352	4 808
Dettes représentées par un titre	12	225 631	221 375
Autres passifs	13	25 121	26 673
Comptes de régularisation	14	65 974	56 754
Provisions	15	4 832	42 295
Dettes subordonnées		-	-
Capitaux propres	16	2 447 208	2 334 044
- Capital souscrit		199 620	199 620
- Primes d'émission		642 815	642 815
- Réserves		317 741	317 741
- Report à nouveau		1 077 302	1 089 306
- Résultat de l'exercice		209 730	84 562
Total du passif		2 801 463	2 690 053

Les totaux du bilan actif et passif ventilés en Euros/Devises est détaillé dans la Note 17.

3.4 Hors-bilan au 31 décembre 2019

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2019	31.12.2018
Engagements donnés		
Engagements de financement	-	70
- En faveur d'établissements de crédit, entreprises liées	-	-
- En faveur de la clientèle, entreprises liées	-	-
- En faveur de la clientèle, hors groupe	-	70
Engagements de garantie	16 622	47 807
- En faveur d'établissements de crédit, entreprises liées	-	25 089
- En faveur d'établissements de crédit, hors groupe	1 151	3 538
- En faveur de la clientèle, entreprises liées	14 837	19 101
- En faveur de la clientèle, hors groupe	634	79
Engagements sur titres	-	-
- Titres à livrer, hors groupe	-	-
Autres engagements donnés	-	-
- Autres	-	-
Engagements reçus		
Engagements de financement	150 454	200 318
- Reçus d'établissements de crédit, entreprises liées	-	-
- Reçus d'établissements de crédit, hors groupe	150 454	200 318
Engagements de garantie	3 064	4 512
- Reçus d'établissements de crédit, entreprises liées	-	-
- Reçus d'établissements de crédit, hors groupe	3 064	4 512

Le hors-bilan relatif aux instruments financiers à terme est détaillé dans la Note 18.

3.5 Compte de résultat au 31 décembre 2019

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31.12.2019	31.12.2018
Intérêts et produits assimilés		12 561	11 274
- Sur opérations avec les établissements de crédit	19	476	548
- Sur opérations avec la clientèle	20	2 448	1 751
- Sur obligations et autres titres à revenu fixe	21	9 637	8 975
Intérêts et charges assimilées		(13 919)	(13 270)
- Sur opérations avec les établissements de crédit	19	(553)	(418)
- Sur opérations avec la clientèle	20	(118)	(343)
- Sur obligations et autres titres à revenu fixe	21	(13 248)	(12 509)
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées		-	-
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées		-	-
Produits sur opérations de location simple		-	-
Charges sur opérations de location simple		-	-
Revenus des titres à revenu variable	22	245 738	126 682
Commissions (Produits)	23	374	596
Commissions (Charges)	23	(729)	(1 098)
Gains / pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilé	24	(755)	(511)
Autres produits d'exploitation bancaire	25	7 770	5 493
Autres charges d'exploitation bancaire	25	43	(37 680)
Produit net bancaire		251 083	91 486
Charges générales d'exploitation	26	(1 519)	(60)
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	7	(12 587)	(12 237)
Résultat brut d'exploitation		236 977	79 189
Coût du risque	27	70	109
Résultat d'exploitation		237 047	79 298
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	28	(26 346)	5 230
Résultat exceptionnel		-	-
Résultat courant avant impôt		210 701	84 528
Impôt sur les bénéfices	29	(971)	34
Résultat de l'exercice		209 730	84 562
<i>Résultat par action (en euros)</i>		<i>16,81</i>	<i>6,78</i>

3.6 Notes annexes aux états financiers pour les exercices clos en 2018 et 2019

Notes Annexes

Note 1	Principes comptables	125
Note 2	Caisse, banques centrales, CCP	128
Note 3	Créances sur les établissements de crédit	128
Note 4	Opérations avec la clientèle	129
Note 5	Actions et autres titres à revenu variable	131
Note 6	Parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	131
Note 7	Immobilisations incorporelles et corporelles	133
Note 8	Autres actifs	134
Note 9	Comptes de régularisation actif	134
Note 10	Dettes envers les établissements de crédit	135
Note 11	Opérations avec la clientèle	136
Note 12	Dettes représentées par un titre	136
Note 13	Autres passifs	137
Note 14	Comptes de régularisation passif	137
Note 15	Provisions	138
Note 16	Variation des capitaux propres	138
Note 17	Ventilation actif passif en Euros / Devises	138
Note 18	Instruments financiers à terme	139
Note 19	Intérêts et assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	140
Note 20	Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle	141
Note 21	Intérêts et assimilés sur opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe	142
Note 22	Revenus des titres à revenu variable	142
Note 23	Commissions	143
Note 24	Gains et pertes sur portefeuille de placement et assimilé	143
Note 25	Autres produits et Charges d'exploitation bancaire	144
Note 26	Charges générales d'exploitation	144
Note 27	Coût du risque	145
Note 28	Gains ou pertes sur actifs immobilisés	146
Note 29	Impôts sur les bénéfices	146
Note 30	Résultat par secteur d'activité	147
Note 31	Evénements postérieurs à la clôture	147

Les états financiers de la société Banque PSA Finance sont établis et présentés conformément aux principes applicables en France aux établissements de crédit, notamment le règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

Ce règlement remplace (et abroge) tous les règlements comptables CRB, CRC et ANC relatifs aux comptes individuels des entreprises du secteur bancaire sans en modifier les dispositions :

- Règlements relatifs à l'établissement et la publication des comptes individuels (en particulier le règlement CRB 91-01) et
- Règlements définissant les règles d'évaluation et de comptabilisation propres à certaines opérations (notamment règlements CRB 88-02 sur les instruments financiers à terme de taux d'intérêt, 89-01 sur les opérations en devises, 89-07 sur les opérations de cession d'éléments d'actif ou de titrisation, 90-01 sur les titres, 90-15 sur les contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises, et règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit, etc...).

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice. Les changements éventuels dans la présentation sont mentionnés dans chacune des notes annexes concernées.

Les principes comptables utilisés sont décrits aux paragraphes A à H ci-dessous.

A. Principes de centralisation

Les comptes sociaux de Banque PSA Finance centralisent les comptes de la société Banque PSA Finance et de sa succursale étrangère basée en Pologne.

Les comptes individuels de la succursale polonaise sont établis selon les règles comptables en vigueur dans le pays d'activité. Par application des règles comptables bancaires françaises d'une part, et pour des raisons d'homogénéité d'autre part, ces comptes sont retraités avant centralisation.

Les principaux retraitements applicables sont les suivants :

- présentation patrimoniale des opérations de crédit-bail et assimilées et des opérations de location simple ;
- annulation de l'impôt différé présent dans les comptes sociaux locaux ;
- étalement des commissions versées aux apporteurs ;
- application des normes groupe pour le provisionnement des créances (cf. paragraphe D ci-après).

B. Immobilisations

Immobilisations incorporelles

Les coûts de développement des logiciels informatiques à usage interne, pour la partie relative aux coûts internes ou externes affectés directement à la création ou à l'amélioration des performances sont portés à l'actif du bilan. Les immobilisations incorporelles ainsi créées, sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation, avec un maximum de 12 ans. Les autres coûts d'acquisition et de développement sont immédiatement portés en charges.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les immobilisations corporelles autres que

les terrains sont amorties linéairement sur les durées de vies suivantes :

- Constructions 20 à 30 ans
- Autres immobilisations corporelles 4 à 10 ans

C. Titres

Conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, les titres sont classés en fonction de l'intention qui préside à leur détention.

Titres d'investissement

Les titres d'investissement comprennent exclusivement des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les conserver de façon durable, en principe jusqu'à leur échéance. Ils sont comptabilisés à leur valeur de remboursement. Les décotes ou primes sont amorties ou étalées sur la durée de vie résiduelle des titres, selon la méthode linéaire. La valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement. Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat à la rubrique « Autres intérêts et produits assimilés ».

Lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres, une dépréciation est comptabilisée.

Titres de placement

Les titres de placement regroupent les titres acquis dans l'intention de les détenir pour une période supérieure à six mois, sans intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Les titres sont enregistrés pour leur prix d'achat hors frais d'acquisition. Pour les titres à revenu fixe, l'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres est amorti de façon linéaire sur leur durée de vie résiduelle. La valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement. Lorsque la valeur d'utilité à la date de clôture est inférieure à la valeur comptable au bilan, une dépréciation est comptabilisée.

Les plus values latentes ne sont pas comptabilisées. Les intérêts sont inscrits au compte de résultat dans la rubrique « Autres intérêts et produits assimilés ». Dans le cas des OPCVM avec garantie de résultat, les intérêts garantis par le contrat sont comptabilisés tous les mois sans attendre le versement du dividende et inscrits au compte de résultat dans la rubrique « Gains / pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

Titres de transaction

Il n'y a pas d'activité sur titres de transaction, autrement dit, sur titres détenus dans le cadre d'une activité de négociation rapide avec intention de revente à brève échéance dans un délai maximum de six mois.

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les titres dont on estime la possession durable utile à l'activité de la banque sont classés dans cette catégorie conformément au règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. Ces titres sont enregistrés à leur prix de revient hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des participations retenue pour la consolidation est déterminée par la valeur d'utilité fondée généralement sur la quote-part d'actif net retraité

conformément aux principes du groupe, ou consolidé lorsqu'il s'agit de sociétés mères des sous-groupes.

Les autres participations sont estimées d'après leur valeur d'usage fondée sur une analyse multicritères tenant compte notamment de l'actif net social et des perspectives de rentabilité, issue généralement des Plans Moyen Terme préparés dans le cadre de la gouvernance des partenariats (Santander et BNPP).

Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à la valeur comptable au bilan, une dépréciation est constituée dans les livres à hauteur de la différence.

Lorsque la valeur d'inventaire est négative, et si la situation le justifie, une provision est alors constituée.

D. Créances sur la clientèle

D.1 Opérations avec la clientèle

La valeur brute des financements de vente à crédit inclut les intérêts courus. Les intérêts des financements sont enregistrés en produits financiers sur la durée des contrats selon la méthode actuarielle. Les commissions et autres rémunérations versées aux apporteurs de clientèle, ainsi que les frais administratifs directs externes sont enregistrées en « Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle » et sont étalées de manière symétrique aux produits comptabilisés sur les contrats. Les autres frais engagés pour l'obtention et le suivi des contrats sont passés en charges au moment où ils sont exposés et enregistrés en « Commissions » sur opérations avec la clientèle.

La valeur brute des financements de stock aux Réseaux comprend le montant principal avancé et les intérêts courus qui sont comptabilisés en produits financiers sur une base mensuelle.

Classement en créances douteuses

Conformément au règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, les engagements présentant des échéances impayées de plus de 90 jours ou de plus de 270 jours pour les Administrations locales, sont classés en créances douteuses.

Notion de statut immunisant : l'application d'un statut immunisant permet le report du déclassement en créances douteuses dans la limite de 150 jours pour la clientèle « Retail », de 451 jours pour la clientèle « Corporate » et de 631 jours pour les Administrations locales et dans la mesure où les impayés ne sont que la conséquence d'événements techniques non liés à la solvabilité du client.

Notion de statut forçant : l'utilisation d'un statut forçant en cas de risque aggravé permet le déclassement avant 91 jours ou 271 jours.

Pour la clientèle autre que « Retail », dès l'apparition du premier impayé et au plus tard lors de son déclassement par le délai, une analyse du risque au dossier est formalisée dans un document nommé « Rapport Flash ». L'existence du « Rapport Flash » est reconnue dans les systèmes et joue le rôle de statut forçant.

Dépréciation et provisions sur créances clientèle

Les dépréciations et provisions sur créances à la clientèle « Retail » :

- En ce qui concerne les créances saines, l'existence d'un impayé caractérise le risque de perte de valeur de la créance. Dès le premier jour d'impayé, la totalité de l'encours restant dû est déprécié en fonction de sa probabilité de passage en créances douteuses et du taux de pertes moyennes

actualisées. La dépréciation calculée est classée à l'actif en diminution de l'encours sain avec impayés, conformément à la présentation au coût amorti.

- En ce qui concerne les créances douteuses, telles que définies précédemment, Banque PSA Finance a constitué une base de données historiques, qui intègre les données de recouvrement effectif de ces créances. Cette base permet d'apprécier le taux de pertes moyennes actualisées, sur la base duquel est calculée la dépréciation sur créances douteuses.

Les dépréciations des créances à la clientèle autre que « Retail » :

- Dès l'apparition du premier impayé et au plus tard lors de son déclassement, une analyse du risque au dossier est formalisée dans un document nommé « Rapport Flash », qui précise le montant éventuel de la dépréciation.

A la demande du régulateur, un modèle de dépréciation a été développé prenant en compte différents indicateurs (secteurs, zones à risques, etc...). A ce titre, Banque PSA Finance enregistre une dépréciation collective sur l'encours sain Corporate depuis fin 2016.

Passages en pertes :

Dès lors qu'une créance est considérée comme irrécouvrable, elle est passée en pertes. A partir de ce moment, la dépréciation précédente est reprise par résultat et tout montant recouvré ultérieurement est crédité au compte de résultat.

D.2 Commissions reçues et coûts marginaux de transaction étalés

Les commissions reçues comprennent essentiellement les bonifications d'intérêts versées par les marques Peugeot, DS et Citroën et les frais de dossiers facturés aux clients. Elles font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée des contrats, au prorata du capital restant dû.

Les coûts marginaux de transaction comprennent essentiellement les commissions versées aux apporteurs d'affaires. Ils font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée des contrats, au prorata du capital restant dû.

E. Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre regroupent les bons de caisse, les emprunts obligataires, les titres du marché interbancaire et les titres de créances négociables, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus attachés à ces titres sont enregistrés dans un compte de dettes rattachées.

Les primes d'émission des emprunts obligataires sont amorties de façon linéaire sur la durée de vie des emprunts. Les primes d'émission des titres de créances négociables sont également amorties de façon linéaire, sur la durée de vie des titres. La charge correspondante est inscrite au compte de résultat dans la rubrique « Intérêts sur dettes représentées par un titre ».

Conformément à l'option fiscale d'étalement retenue, les frais d'émission sont amortis et comptabilisés dans les mêmes conditions que les primes d'émission.

F. Instruments financiers à terme

F.1 Nature des opérations

Les encours consentis par les sociétés du groupe à la clientèle sont essentiellement accordés à taux fixe, le refinancement est en majeure partie indexé sur des taux révisables ou variables.

L'impact des variations de taux d'intérêt sur la marge des sociétés du groupe est couvert en contractant des dérivés auprès de banques externes. Ces dérivés permettent l'adéquation globale des structures de taux de l'actif et du passif et sont qualifiés de macro couverture.

En outre, les opérations permettant de limiter le risque de taux sur les excédents de liquidité de Banque PSA Finance sont qualifiées de micro couverture (au sens de la réglementation bancaire française). C'est aussi le cas des dérivés qui ramènent à taux variable la partie du refinancement contracté à taux fixe.

Les opérations effectuées par Banque PSA Finance dans le cadre de la centralisation de la trésorerie et par les sociétés du groupe hors zone euro, sont donc essentiellement des opérations de couverture.

Les dérivés le plus souvent utilisés sont les instruments d'échange de taux d'intérêt (swaps de taux), les opérations assimilées (caps, floors, swaptions,...) et les instruments d'échange de devises (swaps de devises).

F.2 Principes d'enregistrement

Les dérivés en vie à la date de clôture figurent dans les engagements hors bilan. Les dérivés de taux et de change sont enregistrés conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Les montants inscrits dans les comptes de hors bilan correspondent aux engagements nominaux et représentent le volume des opérations et non les risques qui leur sont associés.

Opérations de macro couverture

Pour les opérations qualifiées de macro couverture, les charges et les produits sont inscrits prorata-temporis en compte de résultat.

a) Les résultats relatifs aux opérations qui couvrent l'activité de financement des succursales figurent au poste « Intérêts sur opérations avec la clientèle » (cf. Note 20).

b) Les résultats relatifs aux opérations qui couvrent l'activité de financement des filiales, via les prêts interbancaires qui leurs sont accordés, figurent au poste « Intérêts sur opérations avec les établissements de crédit » (cf. Note 19).

Opérations de micro couverture

Pour les opérations de Banque PSA Finance qualifiées d'opérations de micro couverture, les charges et les produits relatifs aux dérivés utilisés, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

Traitement des soultes

Les soultes constatées lors de la conclusion d'un contrat sont rapportées au compte de résultat sur la durée de vie du contrat.

Les soultes constatées lors de la résiliation ou de l'assignation d'un contrat, ou de son remplacement par un autre contrat, sont rapportées immédiatement au compte de résultat si

position isolée. Elles sont par contre amorties prorata-temporis pour les opérations de macro couverture et les opérations de micro couverture.

Traitement des acomptes sur résultat futur des swaps

Dans le cas de swaps avec acompte payé ou reçu sur résultat futur :

- l'acompte payé est comptabilisé en « charges payées d'avance »,
- l'acompte reçu est comptabilisé en « produits constatés d'avance ».

Traitement des swaptions de couverture de la production future d'encours de crédit à taux fixe

La prime payée est étalée linéairement entre la date de paiement de la prime et la date d'échéance de l'option.

A l'échéance, la valeur intrinsèque de l'option est étalée linéairement sur la durée de vie des swaps de macro couverture mis en place en couverture de l'encours de crédit à taux fixe.

F.3 Risque de contrepartie

Les risques sont limités aux opérations sur produits dérivés négociés dans le cadre de contrats FBF ou ISDA et à des opérations de placement de liquidités à très court terme avec des contreparties de premier plan.

G. Opérations en devises

Conformément au règlement n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, les créances, dettes et engagements libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés dans leur devise d'origine. A chaque arrêté comptable, les éléments du bilan et du hors bilan en devises étrangères sont réévalués en euros au cours du jour de clôture. Les gains et pertes de change résultant des réévaluations ci-dessus sont enregistrés au compte de résultat.

Les opérations en devises sont systématiquement couvertes par la mise en place d'instruments dérivés de couverture de change. L'impact en résultat de ces dérivés compense celui des opérations décrites précédemment. En conséquence, le résultat de change est structurellement non significatif.

H. Entreprises liées

Les « entreprises liées » correspondent aux entités ayant entre elles des liens de contrôle exclusif, contrôle conjoint ou influence notable.

Note 2 Caisse, banques centrales, CCP

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Caisse & CCP	1	-
Banques centrales	50 091	50 619
- dont réserves obligatoires auprès de la Banque de France	-	-
Créances rattachées	(10)	(7)
Total	50 082	50 612

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
France	50 081	50 612
Union européenne (hors France)	1	-
Total	50 082	50 612

Note 3 Créances sur les établissements de crédit

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Créances à vue sur établissements de crédit	115 458	108 827
Comptes ordinaires débiteurs	115 436	108 812
Prêts au jour le jour	-	-
Créances rattachées	22	15
Créances à terme sur établissements de crédit	152 677	74 057
Prêts et pensions à terme (1)	152 500	74 000
Créances rattachées	177	57
Total	268 135	182 884
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>74 060</i>	<i>74 058</i>

(1) Au mois de juin 2019, Banque PSA Finance a accordé des prêt subordonnés, pour un montant de 45 millions d'euros à la coentreprise française en partenariat avec BNP Paribas PF, au mois d'octobre 2019, pour un montant de 23 millions d'euros aux coentreprises Allemande et Autrichienne en partenariat avec Santander CF et en novembre 2019, pour un montant de 11 millions d'euros, à la coentreprise italienne en partenariat avec Santander CF.

Ventilation par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Non réparti	115 635	108 884
Inférieur à 3 mois	-	-
De 3 mois à 1 an	-	-
De 1 à 5 ans	-	-
Supérieur à 5 ans	152 500	74 000
Total	268 135	182 884

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
France	268 125	182 874
Union européenne (hors France)	10	10
Total	268 135	182 884

Note 4 Opérations avec la clientèle

4.1 - Analyse des créances nettes totales

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Prêts à la clientèle financière	-	-
Créances sur la clientèle	3 374	8 194
Vente à crédit	3 091	7 133
- dont dépréciations (1)	(280)	(402)
Créances rattachées sur vente à crédit	2	15
Financement de stocks aux réseaux	-	-
- dont dépréciations (1)	-	-
Créances rattachées sur financement de stocks aux réseaux	-	-
Autres créances (dont crédits à l'équipement, crédits revolving)	281	1 045
- dont dépréciations (1)	(311)	(338)
Créances rattachées sur autres créances	-	1
Dépôt de garantie versé aux Fonds Communs de Créances	-	-
Prêts à terme	-	-
Créances rattachées sur autres prêts à terme	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	4 008	3 708
Comptes ordinaires	4 006	3 705
- dont dépréciations (1)	-	-
Créances rattachées	2	3
Éléments intégrés au coût amorti des opérations avec la clientèle	(6)	(37)
Étalement des coûts d'acquisition	39	110
Étalement des frais de dossiers	(38)	(119)
Étalement de la participation des marques et des réseaux	(7)	(28)
Total	7 376	11 865
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>3 948</i>	<i>3 701</i>

(1) Hors écart de conversion et variation de périmètre. Cf. variation des dépréciations Note 27.

Ventilation par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Non réparti	4 100	3 889
Inférieur à 3 mois	550	1 243
De 3 mois à 1 an	1 562	3 148
De 1 à 5 ans	1 164	3 579
Supérieur à 5 ans	-	6
Total	7 376	11 865

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
France	4 008	3 708
Union européenne (hors France)	3 368	8 157
Total	7 376	11 865

4.2 - Analyse des créances saines avec impayés

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Vente à crédit	245	329
- Montant brut	261	350
- Dépréciations (1)	(16)	(21)
Financement de stocks aux réseaux	-	-
- Montant brut	-	-
- Dépréciations (1)	-	-
Autres créances (dont crédits à l'équipement, crédits revolving)	-	-
- Montant brut	-	-
- Dépréciations (1)	-	-
Total	245	329

(1) Hors écart de conversion et variation de périmètre. Cf. variation des dépréciations Note 27.

4.3 - Analyse des créances douteuses

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Vente à crédit	116	232
- Montant brut	380	613
- Dépréciations (1)	(264)	(381)
Financement de stocks aux réseaux	-	-
- Montant brut	-	-
- Dépréciations (1)	-	-
Autres créances et comptes ordinaires	(25)	(25)
- Montant brut	286	313
- Dépréciations (1)	(311)	(338)
Total	91	207

(1) Hors écart de conversion et variation de périmètre. Cf. variation des dépréciations Note 27.

Note 5 Actions et autres titres à revenu variable

Concerne uniquement le siège

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Titres de placement	235 031	249 201
Titres OPCVM (1)	235 884	249 669
Créances rattachées	(853)	(468)
Total	235 031	249 201

(1) Les OPCVM sont qualifiés en tant qu'équivalent de trésorerie et font partie de la réserve de liquidité du groupe BPF.

Note 6 Parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme

(en milliers d'euros)	31.12.2018	Augmentation	Diminution	Autres variations (1)	31.12.2019
Parts dans les entreprises liées	240 573	4 276	279	(10 264)	234 864
Etablissements de crédit					
- Brut	243 558	19 003	-	(13 159)	249 402
- Dépréciations	(3 938)	(14 727)	238	2 895	(15 532)
Autres					
- Brut	1 190	-	-	-	1 190
- Dépréciations	(237)	-	41	-	(196)
Créances rattachées sur parts dans les entreprises liées (2)	26 378	(12 877)	-	-	13 501
- Brut	26 378	-	-	-	26 378
- Dépréciations	-	(12 877)	-	-	(12 877)
Parts détenues dans les coentreprises	1 749 064	38 523	-	10 264	1 797 851
- Brut	1 749 064	40 323	-	13 159	1 802 546
- Dépréciations	-	(1 800)	-	(2 895)	(4 695)
Participations et autres titres détenus à long terme	-	-	-	-	-
Total	2 016 015	29 922	279	-	2 046 216

(1) Les autres variations correspondent aux transferts de catégorie des titres argentins, suite à une évolution de contrat de partenariat avec BBVA Argentine.

(2) Les créances rattachées sur parts dans les entreprises liées correspondent à 50% de la subvention d'investissement, versée à la filiale Bank PSA Finance Rus en 2010, constatée localement en réserve non distribuable, n'ont pas été incorporés au capital social de la filiale à hauteur de 26 378 milliers d'euros, et pourront être utilisés pour la prochaine augmentation de capital.

Détails des parts dans les entreprises liées

(en milliers d'euros)	31.12.2018	Augmentation	Diminution	Autres variations	31.12.2019
Valeurs brutes					
Etablissements de crédit	243 558	19 003	-	(13 159)	249 402
- PSA Finance Hungaria Zrt	HU 424	-	-	-	424
- Banque PSA Finance Mexico SA de CV	MX 242	-	-	-	242
- PSA Financial Holding B.V.	NL 138 389	19 000	-	-	157 389
- BPF Pazarlama AHAS	TR 968	-	-	-	968
- PSA Finance Argentina Compania Financiera SA.	AR 13 159	-	-	(13 159)	-
- PCA Compania de Seguros	AR 518	-	-	-	518
- Peugeot Citroen Leasing Russie	RU 1 315	-	-	-	1 315
- Banque PSA Finance Rus	RU 32 279	-	-	-	32 279
- Banque PSA Finance Algérie	DZ 9	3	-	-	12
- PSA Services Ltd	MT 56 255	-	-	-	56 255
Autres	1 190	-	-	-	1 190
Dépréciations des titres					
Etablissements de crédit	(3 938)	(14 727)	238	2 895	(15 532)
- PSA Finance Hungaria Zrt	HU (424)	-	-	-	(424)
- Banque PSA Finance Mexico SA de CV	MX (82)	-	25	-	(57)
- BPF Pazarlama AHAS	TR (535)	-	213	-	(322)
- PSA Finance Argentina Compania Financiera SA.	AR (2 895)	-	-	2 895	-
- Peugeot Citroen Leasing Russie	RU -	(1 315)	-	-	(1 315)
- Banque PSA Finance Rus	RU -	(13 403)	-	-	(13 403)
- Banque PSA Finance Algérie	DZ (2)	(9)	-	-	(11)
Autres	(237)	-	41	-	(196)
Total	240 573	4 276	279	(10 264)	234 864

Détails des parts détenues dans les coentreprises

(en milliers d'euros)		31.12.2018	Augmentation	Diminution	Autres variations	31.12.2019
Valeurs brutes						
- PSA Banque France (1)	FR	469 711	-	-	-	469 711
- PSA Finance UK Ltd (1)	GB	147 290	-	-	-	147 290
- PSA Finance Argentina Compania Financiera SA.(3)	AR	-	-	-	13 159	13 159
- PSA Finance España EFC (1)	ES	142 838	-	-	-	142 838
- Banca Italia S.p.a (1)	IT	124 402	30 000	-	-	154 402
- PSA Finance Belux (1)	BE	64 908	-	-	-	64 908
- Banco PSA Finance Brasil S.A. (1)	BR	27 025	-	-	-	27 025
- PSA Financier Services Nederland B.V. (1)	NL	24 233	-	-	-	24 233
- PSA Bank deutschland GmbH (1)	DE	244 389	10 000	-	-	254 389
- PSA Finance Polska Sp.zo.o. (1)	PL	15 367	-	-	-	15 367
- Opel Bank S.A (2)	FR	488 841	-	-	-	488 841
- Olympia SAS (2)	FR	60	323	-	-	383
Dépréciations des titres						
- PSA Finance Argentina Compania Financiera SA.(3)	AR	-	(1 800)	-	(2 895)	(4 695)
Total		1 749 064	38 523	-	10 264	1 797 851

(1) Coentreprises détenues 50/50 avec le groupe Santander.

(2) Coentreprises détenues 50/50 avec BNP Paribas Personal Finance

(3) Coentreprise détenue 50/50 avec BBVA Argentine

Note 07 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations se répartissent ainsi :

(en milliers d'euros)	31.12.2019			31.12.2018		
	Valeur Brute	Amortissements	Valeur Nette	Valeur Brute	Amortissements	Valeur Nette
Immobilisations corporelles	1 381	(1 372)	9	1 375	(243)	1 132
- Terrains et constructions	-	-	-	-	-	-
- Matériel de transport	32	(32)	-	32	(32)	-
- Matériel et outillage	10	(6)	4	10	(3)	7
- Autres	1 339	(1 334)	5	1 333	(208)	1 125
Immobilisations incorporelles	247 469	(194 519)	52 950	233 525	(183 061)	50 464
- Fonds de commerce	-	-	-	-	-	-
- Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-
- Logiciels	247 468	(194 519)	52 949	233 524	(183 061)	50 463
- Autres	1	-	1	1	-	1
Total	248 850	(195 891)	52 959	234 900	(183 304)	51 596

Tableau de variation des valeurs brutes

(en milliers d'euros)	31.12.2018				31.12.2019
	Valeur brute Immobilisations	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeur brute Immobilisations
Immobilisations corporelles	1 375	6	-	-	1 381
- Terrains et constructions	-	-	-	-	-
- Matériel de transport	32	-	-	-	32
- Matériel et outillage	10	-	-	-	10
- Autres	1 333	6	-	-	1 339
Immobilisations incorporelles	233 525	13 944	-	-	247 469
- Fonds de commerce	-	-	-	-	-
- Frais d'établissement	-	-	-	-	-
- Logiciels	233 524	13 944	-	-	247 468
- Autres	1	-	-	-	1
Total	234 900	13 950	-	-	248 850

Tableau de variation des amortissements

(en milliers d'euros)	31.12.2018				31.12.2019
	Amortissements Immobilisations	Dotations	Reprises	Autres mouvements	Amortissements Immobilisations
Immobilisations corporelles	(243)	(1 129)	-	-	(1 372)
- Terrains et constructions	-	-	-	-	-
- Matériel de transport	(32)	-	-	-	(32)
- Matériel et outillage	(3)	(3)	-	-	(6)
- Autres	(208)	(1 126)	-	-	(1 334)
Immobilisations incorporelles	(183 061)	(11 458)	-	-	(194 519)
- Fonds de commerce	-	-	-	-	-
- Frais d'établissement	-	-	-	-	-
- Logiciels	(183 061)	(11 458)	-	-	(194 519)
- Autres	-	-	-	-	-
Total	(183 304)	(12 587)	-	-	(195 891)

Note 08 Autres actifs

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Dépôts et avances versés aux Fonds Communs de Créances	-	-
Etat (1)	15 151	16 442
Organismes sociaux	-	-
Instruments conditionnels achetés	-	-
Acomptes fournisseurs	-	-
Ecart de conversion	1 719	1 719
Autres actifs (2)	66 409	57 131
Total (2)	83 279	75 292
Dont entreprises liées	38 037	29 583

(1) Chez BPF mère, 9,7 millions d'euros sont relatifs au crédit d'impôt, 2,7 millions d'euros concernent la TVA, 1,6 millions d'euros sont relatifs au Fonds de Garantie des Dépôts.

(2) On note une augmentation du total des autres actifs de 9 millions d'euros principalement due aux dividendes à recevoir : 38 millions d'euros en 2019 vs 29 millions d'euros en 2018.

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
France	81 540	73 558
Union européenne (hors France)	1 739	1 734
Total	83 279	75 292

Note 9 Comptes de régularisation actif

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Charges payées d'avance	488	716
Charges à répartir sur prime d'émission des titres	134	237
Autres charges à répartir	172	321
Sur Instruments financiers à terme (1)	-	2
Autres charges payées d'avance	182	156
Décote titrisation locative	-	-
Produits à recevoir	12 970	11 136
Sur instruments financiers à terme (1)	3 092	3 198
Autres produits à recevoir	9 878	7 938
Autres comptes de régularisation	44 927	40 736
Ajustement devises (2)	44 919	40 724
Comptes de régularisation divers	8	12
Total	58 385	52 588

(1) Les produits à recevoir sur instruments financiers à terme concernent des intérêts à percevoir sur swaps, majoritairement de macro couverture. Les charges payées d'avance sur ces instruments correspondent aux appels de marge versés.

(2) Le poste d'ajustement de devises correspond à la réévaluation des swaps de devises (Euro/USD) qui couvrent les opérations de financement en devises.

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
France	58 368	52 554
Union européenne (hors France)	17	34
Total	58 385	52 588

Note 10 Dettes envers les établissements de crédit

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Dettes à vue envers les établissements de crédit	29 345	4 104
Comptes ordinaires créditeurs	29 345	4 104
Comptes et emprunts au jour le jour	-	-
Dettes rattachées	-	-
Dettes à terme envers les établissements de crédit	-	-
Bancaires classiques auprès des filiales titrisantes	-	-
Bancaires classiques auprès des autres filiales	-	-
Bancaires classiques auprès des banques externes	-	-
Financement obtenu auprès de la BCE	-	-
Tirages sur une ligne de crédit	-	-
Tirages sur des lignes de "back up" bilatérales	-	-
- dont financement obtenu auprès de Mediobanca	-	-
Dettes rattachées	-	-
Total	29 345	4 104
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>27 450</i>	<i>2 095</i>

Depuis la mise en place des partenariats locaux avec Santander, le refinancement des filiales n'est plus sous la responsabilité de Banque PSA Finance.

Ventilation par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Non réparti	29 345	4 104
Inférieur à 3 mois	-	-
De 3 mois à 1 an	-	-
De 1 à 5 ans	-	-
Supérieur à 5 ans	-	-
Total	29 345	4 104

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
France	27 450	2 098
Union européenne (hors France)	1 895	2 006
Total	29 345	4 104

Note 11 Opérations avec la clientèle

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Dette à vue sur opérations avec la clientèle	3 352	4 808
Comptes ordinaires créditeurs	3 193	4 635
Comptes d'épargne aux particuliers	-	-
Autres sommes dues	159	173
Dettes rattachées sur comptes ordinaires créditeurs et comptes sur livrets	-	-
Dette à terme sur opérations avec la clientèle	-	-
Comptes d'épargne aux particuliers	-	-
Comptes et emprunts à terme	-	-
Dépôts de garantie	-	-
Dettes rattachées	-	-
Total	3 352	4 808
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>2 724</i>	<i>4 385</i>

Ventilation par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Non réparti	3 352	4 808
Inférieur à 3 mois	-	-
De 3 mois à 1 an	-	-
De 1 à 5 ans	-	-
Supérieur à 5 ans	-	-
Total	3 352	4 808

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
France	3 193	4 635
Union européenne (hors France)	159	173
Total	3 352	4 808

Note 12 Dettes représentées par un titre

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	225 631	221 375
EMTN et BMTN	222 539	218 341
Certificats de dépôts	-	-
Dettes rattachées	3 092	3 034
Total	225 631	221 375

Banque PSA Finance ne va pas chercher le refinancement externe pour les coentreprises avec Santander CF ou avec BNP Paribas PF.

Ventilation par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Non réparti	3 092	3 034
Inférieur à 3 mois	-	-
De 3 mois à 1 an	-	-
De 1 à 5 ans	222 539	218 341
Supérieur à 5 ans	-	-
Total	225 631	221 375

Note 13 Autres passifs

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Dépôts de garantie reçus (Location Longue Durée)	-	-
Etat	120	150
Organismes sociaux	3	8
Dette titrisation locative	-	-
Dette vis à vis des Fonds Communs (au titre de l'encours titrisé)	-	-
Instruments conditionnels vendus	-	-
Dettes fournisseurs (1)(2)	24 994	26 511
Autres passifs	4	4
Total	25 121	26 673
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>23 981</i>	<i>23 650</i>

(1) En France, Banque PSA Finance règle ses fournisseurs dans un délai maximum de 45 jours fin de mois à compter de la date de la facture, en conformité avec les dispositions de la Loi de Modernisation de l'Economie (article L. 441-6 du Code de commerce).

(2) Ce poste est principalement constitué des refacturations de fin d'année de Peugeot S.A. à hauteur de 22 millions d'euros.

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
France	24 949	26 646
Union européenne (hors France)	172	27
Total	25 121	26 673

Note 14 Comptes de régularisation passif

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Produits constatés d'avance	56 011	48 476
Sur Instruments Financiers à Terme (1)	56 011	48 476
Autres produits constatés d'avance	-	-
Charges à payer	9 945	8 265
Sur Instruments Financiers à Terme (2)	791	842
Autres charges à payer	9 154	7 423
Autres comptes de régularisation	18	13
Ajustement devises	-	-
Comptes de régularisation divers	18	13
Total	65 974	56 754

(1) Dont 55,8 millions d'euros au titre des différentiels d'intérêts sur swaps reçus par avance (appels de marge) des contreparties au 31 décembre 2019, contre 47,8 millions d'euros au 31 décembre 2018.

(2) Les charges à payer sur instruments financiers à terme concernent des intérêts à payer sur swaps.

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
France	65 704	56 554
Union européenne (hors France)	270	200
Total	65 974	56 754

Note 15 Provisions

(en milliers d'euros)	31.12.2018	Dotations	Reprises		31.12.2019
			Utilisées	Non utilisées	
Union européenne (hors France)					
- Provision pour retraite	-	-	-	-	-
- Provision pour revente véhicules d'occasion	-	-	-	-	-
- Autres provisions	-	24	-	-	24
- Provision pour réserve latente négative - crédit-bail	-	-	-	-	-
- Provision pour réserve latente négative - location simple	-	-	-	-	-
France					
- Provision pour risques fiscaux	1 540	2 178	(735)	-	2 983
- Autres provisions pour risques et charges	40 755	-	(38 930)	-	1 825
Total	42 295	2 202	(39 665)	-	4 832

Note 16 Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	31.12.2018	Affectation du résultat	Augmentation de capital	Résultat de l'exercice	31.12.2019
Capital (1)	199 620		-		199 620
Primes d'émission, d'apport, de fusion	642 815		-		642 815
Autres réserves	300 000		-		300 000
Réserve légale	17 741		-		17 741
Report à nouveau	1 089 306	(12 004)	-		1 077 302
Résultat	84 562	(84 562)	-	209 730	209 730
Total	2 334 044	(96 566)	-	209 730	2 447 208
Dividendes versés		96 566			

(1) Au 31/12/2019, le capital social de 199 millions d'euros, intégralement libéré, est composé de 12 476 246 actions émises. Banque PSA Finance est détenue par la société Peugeot S.A. (9 348 180 actions représentant 75% du capital) et par deux de ses filiales : la société Automobiles Peugeot S.A. (qui détient 2 002 862 actions soit 16% du capital) et la société Automobiles Citroën S.A. (qui détient 1 125 203 actions soit 9% du capital). Le Directeur General Administrateur de Banque PSA Finance détient la dernière action.

Note 17 Ventilation actif passif en Euros / Devises

(en milliers d'euros)	31.12.2018	31.12.2019
Actif en devises	13 429	8 666
Actif en euros	2 676 624	2 792 797
Total Actif	2 690 053	2 801 463
Passif en devises	223 875	228 139
Passif en euros	2 466 178	2 573 324
Total Passif	2 690 053	2 801 463

Note 18 Instruments financiers à terme

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Risque de change		
Swaps de devises et autres opérations à terme (1)	813	4 886
Risque de taux d'intérêt		
Contrats sur opérations de taux (2)	222 539	218 341
Total	223 352	223 227

(1) Il s'agit d'opérations de couverture.

(2) Il s'agit des Cross Currency Swap ("CCS") au 31 décembre 2019.

Décomposition par stratégie

(en milliers d'euros)	31.12.2019			31.12.2018		
	Swaps de taux	Swaptions	Swaps de devises et autres opérations à terme	Swaps de taux	Swaptions	Swaps de devises et autres opérations à terme
Position isolée	-	-	-	-	-	-
Macro couverture	-	-	-	-	-	-
Micro couverture (1)	222 539	-	813	218 341	-	4 886
Total	222 539	-	813	218 341	-	4 886

(1) Dont 222 millions d'euros au titre des CCS au 31 décembre 2019 contre 218 millions d'euros au titre des CCS au 31 décembre 2018.

Ventilation des opérations par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31.12.2019			31.12.2018		
	0 à 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	0 à 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Risque de change	813	-	-	4 886	-	-
Swaps de devises et autres opérations à terme	813	-	-	4 886	-	-
Risque de taux	-	222 539	-	-	218 341	-
Swaps de taux (1)	-	222 539	-	-	218 341	-
Swaptions	-	-	-	-	-	-
Total	813	222 539	-	4 886	218 341	-

(1) Dont 222 millions d'euros au titre des CCS au 31 décembre 2019 contre 218 millions d'euros au titre des CCS au 31 décembre 2018.

Juste valeur en taux des instruments financiers à terme (1)

(en milliers d'euros)	31.12.2019		31.12.2018	
	Valeur +	Valeur -	Valeur +	Valeur -
Position isolée	-	-	-	-
Macro couverture	-	-	-	-
Micro couverture (2)	53 021	-	48 095	-
- Swaps de taux (2)	53 021	-	48 095	-
- Swaptions	-	-	-	-
- Swaps de devises et autres opérations à terme	-	-	-	-
Total	53 021	-	48 095	-

(1) La juste valeur en change est déjà comptabilisée dans le bilan social sur la base de la réévaluation systématique des opérations en devises au cours de change fin de mois.

(2) Dont + 53 021 milliers d'euros au titre des CCS au 31 décembre 2019, contre 48 095 milliers d'euros au titre des CCS au 31 décembre 2018.

Résultat comptabilisé sur instruments financiers à terme de taux

(en milliers d'euros)	31.12.2019		31.12.2018	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Position isolée	-	-	-	-
Macro couverture	-	22	-	133
- activité de financement des filiales (cf. note 19)	-	22	-	133
- activité de financement des succursales	-	-	-	-
- swaptions	-	-	-	-
Micro couverture	-	9 874	-	9 088
- des emprunts (cf. note 19)	-	237	-	265
- des prêts (cf. note 19)	-	-	-	-
- des titres émis de créances négociables (cf. Note 21)	-	9 637	-	8 823

Note 19 Intérêts et assimilés sur opérations avec établissement de crédit

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Produits		
Intérêts sur comptes, prêts et pensions	217	150
Impact net de la macro couverture (activité de financement des filiales)	22	133
Résultat net de change	-	-
Impact net de la micro couverture des emprunts	237	265
Valeur intrinsèque étalée sur swaptions échues	-	-
Résultat net sur la position isolée	-	-
Total	476	548
<i>Dont entreprises liées</i>	-	-
Charges		
Intérêts sur comptes et emprunts	(353)	(412)
Impact net de la macro couverture (activité de financement des filiales)	-	-
Résultat net de change	(200)	(6)
Primes payées étalées sur swaptions (valeur temps)	-	-
Résultat net sur la position isolée	-	-
Total	(553)	(418)
<i>Dont entreprises liées</i>	-	-

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Produits		
France	476	548
Union européenne (hors France)	-	-
Total	476	548
Charges		
France	(506)	(368)
Union européenne (hors France)	(47)	(50)
Total	(553)	(418)

Note 20 Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Produits		
Intérêts sur créances à la clientèle		
- Vente à crédit	348	790
- Financement de stocks aux réseaux	-	-
- Autres (dont crédits à l'équipement, crédits revolving)	6	21
Intérêts sur comptes et prêts	38	31
Intérêts sur prêts subordonnées	2 056	909
Total	2 448	1 751
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>1 480</i>	<i>940</i>
Charges		
Intérêts sur comptes et emprunts	(47)	(184)
Intérêts sur comptes d'épargne aux particuliers	-	-
Coûts d'acquisition (1)	(71)	(159)
Total	(118)	(343)
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>(47)</i>	<i>(184)</i>

(1) Il s'agit principalement des rémunérations apporteur.

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Produits		
France	2 094	940
Union européenne (hors France)	354	811
Total	2 448	1 751
Charges		
France	(47)	(184)
Union européenne (hors France)	(71)	(159)
Total	(118)	(343)

Note 21 Intérêts et assimilés sur opérations sur obligations et autres titres à revenu fixe

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Produits		
Sur autres titres détenus à revenu fixe		
- Titres de créances négociables détenus	-	-
- Obligations	-	153
- Parts résiduelles des FCC et FCT	-	-
Impact net de la micro couverture des titres de créances négociables émis	9 637	8 822
Total	9 637	8 975
Charges		
Sur obligations et autres titres émis à revenu fixe		
- Titres de créances négociables émis	(13 248)	(12 509)
- Parts résiduelles des FCC et FCT	-	-
Total	(13 248)	(12 509)

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Produits		
France	9 637	8 975
Union européenne (hors France)	-	-
Total	9 637	8 975
Charges		
France	(13 248)	(12 509)
Union européenne (hors France)	-	-
Total	(13 248)	(12 509)

Note 22 Revenus des titres à revenu variable

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Revenus des parts dans les entreprises liées		
Dividendes encaissés par le siège		
- reçus de sociétés françaises (1)	133 033	46 350
- reçus de sociétés étrangères (2)	112 705	80 332
Dividendes encaissés par les succursales		
- reçus de sociétés étrangères	-	-
Total	245 738	126 682

(1) En 2019, Banque PSA Finance a perçu les dividendes de:

- PSA Banque France: 58 millions d'euros (46 millions d'euros en 2018)
- OVF-Opel Bk S.A. : 75 millions d'euros (aucun dividende distribué en 2018)

(2) En 2019, Banque PSA Finance a perçu les dividendes de :

- Banco PSA Finance Brazil SA. : 7,4 millions d'euros (2,2 millions en 2018)
- PSA Finance Argentine : 1,1 millions d'euros (0,7 millions d'euros en 2018)
- PSA Finance Belux : 3,9 millions d'euros (2,9 millions d'euros en 2018)
- PSA Finance Limited : 13,5 millions d'euros (24,7 millions en 2018)
- Banque PSA Finance Russie : 10,4 millions d'euros (2,4 millions en 2018)
- PSA Financial Services B.V. : aucun dividende distribué en 2019 (0,5 millions en 2018)
- de PSA Services Ltd : 36,9 millions d'euros (29,3 millions en 2018)
- de PSA Bank Deutschland : 11 millions d'euros (10 millions en 2018)
- de Banca Italia S.P.A. : 3,7 millions d'euros (aucun dividende distribué en 2018)
- de PSA Financial Services Spain E.F.C. S.A. : 24,5 millions d'euros (7,3 millions en 2018)
- de PCA Compania de Seguros S.A. : 1,1 millions d'euros (0,7 millions en 2018)

Note 23 Commissions

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Produits		
Sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	-	-
Sur opérations avec la clientèle	225	449
Sur instruments financiers à terme	-	-
Sur prestations de service	149	147
Total	374	596
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>46</i>	-
Charges		
Sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	(690)	(1 050)
Sur opérations avec la clientèle	(24)	(26)
Sur opérations sur titres	(7)	(8)
Sur opérations de change	(3)	(7)
Sur instruments financiers à terme	-	-
Sur prestations de service	(5)	(7)
Sur autres engagement de hors-bilan	-	-
Total	(729)	(1 098)
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>(17)</i>	<i>(10)</i>

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Produits		
France	225	282
Union européenne (hors France)	149	314
Total	374	596
Charges		
France	(712)	(1 064)
Union européenne (hors France)	(17)	(34)
Total	(729)	(1 098)

Note 24 Gains et pertes sur portefeuille de placement et assimilé

Concerne uniquement le siège

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Sur opérations sur titres de placement	-	-
Sur parts d'OPCVM (1)	(755)	(511)
Total	(755)	(511)

(1) Ce poste comprend les intérêts courus sur OPCVM et les résultats de cession des OPCVM.

Note 25 Autres Produits et Charges d'exploitation bancaire

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Produits		
Intérêts avance de recouvrement - Titrisation	-	-
Prestations de service	-	-
Plus-value de cession VO	-	-
Reprises des provisions sur revente des véhicules d'occasion	-	-
Autres (1)	7 770	5 493
Total	7 770	5 493
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>3 869</i>	<i>3 909</i>

Charges

Dotations provision sur revente des véhicules d'occasion	-	-
Moins-value de cession VO	(35)	(42)
Amortissement de la décote titrisation locative	-	-
Autres (2)	78	(37 638)

Total	43	(37 680)
--------------	-----------	-----------------

(1) Ce poste enregistre la marge que dégage Banque PSA Finance dans le cadre de la refacturation des prestations d'assistance et des frais informatiques aux filiales et coentreprises. La marge sur la refacturation aux succursales est éliminée dans le processus de centralisation.

(2) La diminution du poste est principalement liée à la reprise de la provision pour risques et charges (Note 15).

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Produits		
France	7 770	5 493
Union européenne (hors France)	-	-
Total	7 770	5 493
Charges		
France	78	(37 638)
Union européenne (hors France)	(35)	(42)
Total	43	(37 680)

Note 26 Charges générales d'exploitation

Ventilation par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Frais de personnel	(490)	(397)
Salaires	(438)	(345)
Charges sur engagements de retraites	-	-
Autres charges sociales	(52)	(52)
Intéressement	-	-
Autres produits et charges générales d'exploitation	(1 029)	337
Total	(1 519)	(60)
<i>Dont entreprises liées</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Ventilation par zone géographique

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
France	(1 109)	977
Union européenne (hors France)	(410)	(1 037)
Total	(1 519)	(60)

Note 27 Coût du risque

Concerne uniquement les succursales

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Vente à crédit	36	18
Créances saines		
Dotation pour dépréciation des créances saines	(1)	(24)
Reprise sur dépréciation des créances saines	8	15
Créances saines avec impayés		
Dotation pour dépréciation des créances saines avec impayés	(76)	(151)
Reprise sur dépréciation des créances saines avec impayés	81	169
Créances douteuses		
Dotation pour dépréciation des créances douteuses	(117)	(192)
Reprise sur dépréciation des créances douteuses	237	184
Pertes sur créances irrécupérables	(113)	-
Récupérations sur créances amorties	17	17
Crédit-bail et opérations assimilées - Clientèle finale (2)	-	-
Opérations de location simple - Clientèle finale (2)	-	-
Financement de stock aux Réseaux	-	-
Créances saines		
Dotation pour dépréciation des créances saines	-	-
Reprise sur dépréciation des créances saines	-	-
Créances saines avec impayés		
Dotation pour dépréciation des créances saines avec impayés	-	-
Reprise sur dépréciation des créances saines avec impayés	-	-
Créances douteuses		
Dotation pour dépréciation des créances douteuses	-	-
Reprise sur dépréciation des créances douteuses	-	-
Pertes sur créances irrécupérables	-	-
Récupérations sur créances amorties	-	-
Autres créances et comptes ordinaires	34	91
Créances saines		
Dotation pour dépréciation des créances saines	(7)	(37)
Reprise sur dépréciation des créances saines	11	44
Créances saines avec impayés		
Dotation pour dépréciation des créances saines avec impayés	-	-
Reprise sur dépréciation des créances saines avec impayés	-	-
Créances douteuses		
Dotation pour dépréciation des créances douteuses	(8)	(217)
Reprise sur dépréciation des créances douteuses	38	301
Pertes sur créances irrécupérables	-	-
Récupérations sur créances amorties	-	-
Total (1)	70	109

(1) Hors l'écart de conversion et variation de périmètre.

(2) Il n'y a eu aucun mouvement sur ces techniques en 2018 et 2019.

Note 28 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

(en milliers d'euros)	31.12.2019	31.12.2018
Sur immobilisations propres		
Gains	-	-
Pertes	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres		
Gains (1)	574	2 082
Pertes (2)	(29 404)	(3 703)
Résultat de cession des succursales		
Gains (1)	2 484	6 851
Pertes	-	-
Total	(26 346)	5 230

(1) Les gains enregistrés concernent principalement les ajustements de prix consécutifs à la mise en œuvre des coentreprises avec Santander CF.

(2) Les pertes enregistrées correspondent à l'augmentation des dépréciations de titres (Cf. Note 6).

Note 29 Impôt sur les bénéfices

Banque PSA Finance est filiale à 100 % de Peugeot S.A. et de deux de ses filiales. A ce titre, elle a donné son accord pour être incluse dans le périmètre du régime d'intégration fiscale du groupe PSA, défini aux articles 223 et suivants du Code Général des Impôts. Ses résultats fiscaux sont intégrés à ceux de sa société-mère, à qui elle verse l'impôt sur les sociétés correspondant.

Le principe retenu est que la charge fiscale de Banque PSA Finance soit identique à celle que la société aurait supportée si elle n'avait pas été membre du Groupe.

La succursale polonaise est imposée dans son pays d'exercice.

La charge d'impôt courant est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus à l'administration fiscale au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans le pays.

Par ailleurs, la Banque PSA Finance n'enregistre aucun impôt différé.

Note 30 Résultat par secteur d'activité

Pour 2019

(en milliers d'euros)	Activités de financement					31.12.2019
	Corporate Réseau	Client final		Eléments non répartis	Refinancement et placements	
		Retail	Corporate et assimilés			
Produit net bancaire (1)	176	379	(9 542)	265 289	(5 219)	251 083
Coût du Risque	35	27	8			70
Résultat après coût du risque	211	406	(9 534)	265 289	(5 219)	251 153
Charges générales d'exploitation				(1 519)		(1 519)
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles corporelles				(12 587)		(12 587)
Résultat d'exploitation	211	406	(9 534)	251 183	(5 219)	237 047

(1) Les éléments non répartis sur ce poste correspondent, à hauteur de 246 millions d'euros, aux dividendes reçus par Banque PSA Finance de ses filiales (cf. Note 22).

Pour 2018

(en milliers d'euros)	Activités de financement					31.12.2018
	Corporate Réseau	Client final		Eléments non répartis	Refinancement et placements	
		Retail	Corporate et assimilés			
Produit net bancaire (1)	283	783	(8 269)	103 551	(4 862)	91 486
Coût du Risque	91	17	1			109
Résultat après coût du risque	374	800	(8 268)	103 551	(4 862)	91 595
Charges générales d'exploitation				(60)		(60)
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles corporelles				(12 237)		(12 237)
Résultat d'exploitation	374	800	(8 268)	91 254	(4 862)	79 298

(1) Les éléments non répartis sur ce poste correspondent, à hauteur de 127 millions d'euros, aux dividendes reçus par Banque PSA Finance de ses filiales (cf. Note 22).

Note 31 Événements postérieurs à la clôture

Il n'est survenu depuis le 31 décembre 2019 et jusqu'au 24 février 2020, date d'examen des comptes par le Conseil d'Administration, aucun autre événement susceptible d'influer de manière significative sur les décisions économiques prises sur la base des présents états financiers.

3.7 FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 décembre 2019

Sociétés ou groupes de sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue en % direct	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	PNB du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
<i>(en milliers d'euros)</i>										
1) Filiales détenues à plus de 50% (directement ou indirectement)										
PSA Services Ltd Mediterranean Building 53, Abate Rigord Street XBX Malte	32 705	28 440	100	56 255	56 255	-	-	27 946	13 219	28 010
PC Argentina Compania de Seguros Maipú 942 -20ième étage C1006ACN - Ciudad Autonoma de Buenos Aires	178	27	70	518	518	-	-	3 515	3 042	-
PSA Financial Holding B.V. Lemelerbergweg 12,1101 DV Amsterdam Pays-Bas	57 800	129 525	100	157 389	157 389	-	-	5 507	4 715	5 511
Banque PSA Finance Rus 17/1, Tchistoprudniy boulevard 101000 Russie	27 402	2 628	65	32 279	18 876	-	-	4 625	(1 048)	-
Peugeot Citroen Leasing Rus 17/1, Tchistoprudniy boulevard 101000 Russie	1 422	(575)	100	1 315	-	-	-	377	(325)	-
Economy Drive Cars Ltd Pinley House, 2 Sunbean Way Coventry - Royaume-Uni	118	(5 195)	100	1	1	-	-	(2 719)	(2 166)	-
Banque PSA Finance Algérie Plateau des Annassers, 16000 ALGER Algérie	371	(304)	2	12	1	-	-	-	(48)	-
PSA RECUPERO S.R.L. IN LIQUIDAZIONE Via Gallarate 199, 20151 Milano Italie	10	965	95	1 189	993	-	-	25	52	-
PSA Finance Hungaria Zrt Bocskai ut 134 - 146 E ép. Budapest Hongrie	152	181	2	424	-	-	-	-	-	-
BPF Pazarlama AHAS Kayisdagi Caddesi No : 1/1ATASEHIR - ISTANBU Turquie	143	477	100	968	646	-	-	1 607	550	-
Banque PSA Finance Mexico SA de CV SOFOM Av Insurgentes Sur n° 1898, MEXICO Mexique	5 670	404	3	242	185	-	-	2 360	618	-
2) Coentreprises détenues à 50%										
PSA Finance Argentina Compania Financiera S.A. Maipú 942 -20ième étage C1006ACN - Ciudad Autonoma de Buenos Aires	776	11 698	50	13 159	8 464	-	-	3 542	4 526	-
PSA Banque France 29 rue Ernest Cognacq, 92300 Levallois Perret	144 843	948 245	50	469 711	469 711	-	-	144 563	139 944	141 374
PSA Finance UK Ltd Quadrant House- Princess Way Redhill Surrey RH1 1QA - Royaume-Uni	514	338 930	50	147 290	147 290	-	-	111 476	52 934	-
PSA Finance España EFC C/Eduardo Barreiros N°110. 28041 Madrid Espagne	265 132	153 007	50	142 838	142 838	-	-	146 179	75 982	4 984
Banca Italia S.p.a Via Gallarate 199, 20151 Milano Italie	140 309	246 449	50	154 402	154 402	-	-	125 824	55 195	1 466
PSA Finance Belux Rue de l'Etoile 99, 1180 Bruxelles Belgique	71 500	37 153	50	64 908	64 908	-	-	42 975	14 784	-
Banco PSA Finance Brasil S.A. Rua Eng. Francisco Pitta Brito, 779 3° andar Sao Paulo SP Cep. 04753-080 - Brésil	50 893	19 680	50	27 025	27 025	-	-	24 681	7 460	-
PSA Finance Polska Sp.oz.o. ul.Domaniowska 44 a 02-672 Warszawa Pologne	28 191	6 429	50	15 367	15 367	-	-	13 328	6 911	-
PSA Bank Deutschland GmbH Siemensstrasse 10, 63263 Neu-Issenburg Allemagne	1 464	466 179	50	254 389	254 389	-	-	113 660	57 418	-
PSA Financial Services Nederland B.V. Lemelerbergweg 12, 1101 DV Amsterdam - Pays-Bas	2	72 650	50	24 233	24 233	-	-	33 346	14 728	-
Opel Bank S.A. 7, rue Henri sainte Claire Deville, 92563 Rueil Malmaison Cedex, France	101 930	924 443	50	488 841	488 841	-	-	149 532	117 211	122 814
Olympia SAS 7, rue Henri sainte Claire Deville, 92563 Rueil Malmaison Cedex, France	324	-	50	383	383	-	-	-	-	-
3) Participation										
Automobile Citroen 7, rue Henri sainte Claire Deville, 92563 Rueil Malmaison Cedex, France	159 000	(7 222)	-	-	-	-	1 066	-	186 844	-

3.8 RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Articles D133, D135, D148 du décret du 23 mars 1967)

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2019	Exercice 2018	Exercice 2017	Exercice 2016	Exercice 2015
Capital en fin d'exercice					
Capital social	199 620	199 620	199 620	177 408	177 408
Nombre d'actions émises	12 476 246	12 476 246	12 476 246	11 088 000	11 088 000
Résultat global des opérations de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	316 360	196 630	317 744	1 095 043	2 161 036
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	214 717	137 157	233 824	445 812	600 904
Impôt sur les bénéfices	(971)	34	(4 430)	(6 890)	(24 693)
Résultat après impôt, amortissements et provisions	209 730	84 562	236 920	436 184	535 976
Montant des bénéfices distribués (1)	111 538	96 566	-	-	419 126
Résultat des opérations réduit à une seule action, en Euro					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	17,13	11,00	18,39	39,59	51,97
Résultat après impôts, amortissements et provisions	16,81	6,78	21,37	39,34	48,34
Dividende net attribué à chaque action :					
- dividende distribué	8,94	7,74	-	-	37,80
- avoir fiscal néant (Intégration fiscale)	-	-	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	9	12	12	157	620
Montant de la masse salariale de l'exercice	438	345	401	8 977	40 601
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, oeuvres sociales, etc..)	52	52	61	2 307	8 671

(1) Pour 2019, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale.

3.9 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée Générale de la société Banque PSA Finance,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société Automobiles Peugeot

Dans le cadre du partenariat avec la société Santander Consumer Finance, votre conseil d'administration du 28 novembre 2014 a autorisé la conclusion d'un contrat de licence de marque avec la société Automobiles Peugeot aux termes duquel cette dernière concède l'usage de la marque « Peugeot » à votre société qui dispose du droit de la sous-licence aux entités communes entrant dans le périmètre du partenariat.

Ce contrat de licence de marque, accordé pour la durée du partenariat avec la société Santander Consumer Finance, ne fait l'objet d'aucune rémunération.

Avec la société Automobiles Citroën

Dans le cadre du partenariat avec la société Santander Consumer Finance, votre conseil d'administration du 28 novembre 2014 a autorisé la conclusion d'un contrat de licence de marque avec la société Automobiles Citroën aux termes duquel cette dernière concède l'usage de la marque « Citroën » et « DS » à votre société qui dispose du droit de la sous-licence aux entités communes entrant dans le périmètre du partenariat.

Ce contrat de licence de marque, accordé pour la durée du partenariat avec la société Santander Consumer Finance, ne fait l'objet d'aucune rémunération.

Fait à Paris-La Défense et à Courbevoie, le 31 mars 2020

Les Commissaires aux comptes

MAZARS

Matthew Brown

ERNST & YOUNG Audit

Vincent Roty

SOMMAIRE DU RAPPORT DE BANQUE PSA FINANCE SUR LA GOUVERNANCE EXERCICE 2019

4.1	Rappels	154
4.2	Application à BPF	154
4.3	Gouvernance	155
4.3.1	Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux durant l'exercice	155
4.3.2	Conventions	156
4.3.3	Délégations en cours de validité	156
4.3.4	Choix opéré entre les modalités d'exercice de la direction générale	156
4.4	Informations supplémentaires à faire figurer dans le rapport pour les SA contrôlées par une société cotée	157
4.4.1	Direction générale et Président du Conseil d'administration de BPF	157
4.4.2	Administrateurs de Banque PSA Finance exerçant également un ou plusieurs mandats au sein d'une ou de plusieurs sociétés cotées	158



4.1 RAPPELS

L'ordonnance 2017-1162 prise en application de l'article 136 de la loi dite Sapin 2 et publiée au JO du 13 juillet 2017 porte diverses mesures visant à simplifier et clarifier les obligations d'information à la charge des sociétés, dont le remplacement du « rapport du président sur le contrôle interne » par un « rapport sur le gouvernement d'entreprise » devant être présenté à l'Assemblée Générale par le Conseil d'administration ou par le Conseil de surveillance (C. com. art. L 225-37 et L 225-68).

Le rapport sur le gouvernement d'entreprise doit comprendre :

- un **tronc commun** d'informations concerne toutes les SA/SCA ;
- des **informations supplémentaires** à fournir par les SA/SCA :
 - dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé ;
 - contrôlées par une société dont les titres sont

admis aux négociations sur un marché réglementé.

Pour les SA à Conseil d'administration, le rapport sur le gouvernement d'entreprise peut prendre la forme d'un rapport distinct joint au rapport de gestion ou d'une section spécifique du rapport de gestion.

Le rapport sur le gouvernement d'entreprise suit les mêmes règles de publicité que le rapport de gestion auquel il est joint. Il doit ainsi :

- être adressé aux actionnaires qui en font la demande ou être mis à leur disposition ;
- être présenté à l'AGO annuelle ;
- être déposé au greffe.

Le défaut de présentation du rapport sur le gouvernement d'entreprise devant l'assemblée ordinaire annuelle entraîne la nullité de cette assemblée (C. com. art. L 225-121 al. 1 et L 225-100 I al. 2 modifié par ord. n° 2017-1162 du 12 juillet 2017

4.2 APPLICATION A BPF

Banque PSA Finance (« BPF ») n'est pas une société dont les titres sont négociables sur un marché réglementé, en revanche 74,93% de son capital est détenu à fin 2019 par la société Peugeot S.A. dont les titres sont eux-mêmes négociables. Elle

est également détenue par deux filiales détenues à 100% par Peugeot S.A. (la société Automobiles Peugeot SA qui détient 16,05% du capital de BPF et la société Automobiles Citroën SA qui détient 9,02% du capital de BPF).

Article du Code de commerce	Correspondance dans le présent rapport
-----------------------------	--

Tronc commun

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice.	L 225-37-4 nouv.	4.3.1
Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.		4.3.2
Délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice.		4.3.3
A l'occasion du premier rapport ou en cas de modification, le choix fait de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L. 225-51-1.		4.3.4

Informations supplémentaires à faire figurer dans le rapport pour les SA/SCA contrôlées par une société cotée

Pour chacun des mandataires sociaux détenant un mandat dans une société dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé, les informations relatives aux rémunérations, avantages et engagements visés à l'article L 225-37-3 doivent être fournis.	L 225-37-3 nouv.	4.4
---	------------------	-----

BPF a fait le choix d'établir un rapport distinct (le présent rapport).

4.3 GOUVERNANCE

4.3.1 MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE

La liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant

l'exercice 2019 est disponible au sein du paragraphe 1.14.4 du rapport de gestion de Banque PSA Finance.



4.3.2 CONVENTIONS

Au cours de l'exercice 2019, deux conventions réglementées relevant de l'article L.225-38 du Code de Commerce ont été poursuivies, à savoir deux contrats de licence de marques conclus entre Automobiles Citroën et Banque PSA Finance, et entre Automobiles Peugeot et Banque PSA Finance le 29 janvier 2015, autorisées par le Conseil

d'Administration lors de sa séance du 28 novembre 2014.

Aucune convention réglementée antérieurement autorisée autre que celles précitées n'a poursuivi ses effets au cours de l'exercice 2019 et aucune autre convention réglementée n'a été conclue en 2019.

4.3.3 DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE

Aucune délégation de pouvoirs n'a été autorisée par l'assemblée générale des actionnaires au cours de l'exercice 2019, et, suite à l'expiration

d'une délégation de pouvoirs en juin 2018, aucune autre délégation n'a poursuivi ses effets en 2019.

4.3.4 CHOIX OPERE ENTRE LES MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Aux termes de l'article L.225-51-1 du Code de Commerce, le Conseil d'administration de Banque PSA Finance du 13 février 2012 a décidé que la présidence du Conseil d'administration et la

direction générale de la société seraient assurées de façon dissociée par deux personnes différentes.

Ce mode d'exercice de la direction générale est resté inchangé depuis.

4.4 INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES A FAIRE FIGURER DANS LE RAPPORT POUR LES SA CONTROLEES PAR UNE SOCIETE COTEE

4.4.1 DIRECTION GENERALE ET PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BPF

La politique de rémunération de la direction générale de BPF est définie par le Groupe PSA dont BPF est filiale à 100%.

S'agissant du Président du Conseil d'administration de BPF, qui durant l'année 2019 était également Directeur des programmes et de la stratégie du Groupe PSA et membre du Directoire de Peugeot S.A., sa rémunération tient compte de ses activités en tant que membre de l'exécutif de Peugeot S.A.

Les principes essentiels retenus pour la fixation de la rémunération prennent en compte :

- les objectifs du Groupe et le contexte des activités ;
- les performances individuelles et collectives.

La structure de la rémunération est constituée d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable. Dans ces rémunérations, sont valorisés tous les autres avantages accordés à chacun des membres de la direction générale de BPF.

Olivier BOURGES

Président du Conseil d'Administration
de Banque PSA Finance

période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Rémy BAYLE

Directeur Général

période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Arnaud de LAMOTHE

Directeur Général Délégué

période du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Montants au titre de l'exercice 2019		Montants au titre de l'exercice 2018	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	899 167	899 167	797 500	797 500
Rémunération variable	765 757	527 997	527 997	504 228
Prime exceptionnelle	555	555	255	255
Rémunération exceptionnelle				
prime de rentrée	380	380	570	570
Indemnité logement				
Jetons de présence				
Indemnité RTT	52 629	52 629		
Avantage en nature voiture	8 604	8 604	8 604	8 604
Avantage complémentaire santé	3 672	3 672	3 600	3 600
TOTAL	1 730 764	1 493 004	1 338 527	1 314 757

4.4.2 ADMINISTRATEURS DE BANQUE PSA FINANCE EXERCANT EGALEMENT UN OU PLUSIEURS MANDATS AU SEIN D'UNE OU DE PLUSIEURS SOCIETES COTEES

Les administrateurs suivants exercent ou ont exercé également un ou plusieurs mandats au sein d'une société cotée (en l'occurrence Peugeot S.A.) :

Olivier BOURGES	période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Jean-Philippe IMPARATO	période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Philippe de ROVIRA	période du 01/08/2019 au 31/12/2019
Carlos TAVARES	période du 01/01/2019 au 22/02/2019
Brigitte COURTEHOUX	période du 22/02/2019 au 31/12/2019

	Montants au titre de l'exercice 2019	
	Dus	Versés
Rémunération fixe	1 545 833	1 545 833
Rémunération variable	1 697 157	977 980
Prime exceptionnelle	200 000	200 000
Prime de rentrée	238	238
Indemnité logement		
Jetons de présence		
Indemnité RTT	52 629	52 629
Avantage en nature voiture	9 553	9 553
Avantage complémentaire santé	3 162	3 162
TOTAL	3 508 572	2 789 395

Le montant des rémunérations versées aux mandataires sociaux pour ceux des administrateurs exerçant également un mandat au sein de la société contrôlante, Peugeot S.A., fait l'objet d'une publication par celle-ci conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce.

Les trois administrateurs, non-salariés du Groupe PSA, Mme Catherine PARISSET, M. Michel PHILIPPIN et M. Laurent GARIN ont perçu chacun respectivement la somme de 20.000, 7.000 et 23.000 euros bruts au titre des jetons de présence de l'exercice 2019, tel que réintégrés dans le tableau ci-dessus ; les bénéficiaires supportant un prélèvement à la source obligatoire et non libératoire d'impôt sur le revenu de 12.8% et de 17,2% de cotisations sociales sur cette somme.

Aucun des autres administrateurs n'a reçu de rémunération, de jeton de présence ou d'avantages de toute autre nature de la part de BPF durant l'exercice écoulé.

Déclaration de la personne responsable du rapport annuel 2019

Responsable du rapport annuel

Rémy Bayle

Directeur Général de Banque PSA Finance S.A.

Attestation du responsable du rapport annuel

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de Banque PSA Finance S.A. et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion du présent document présente également un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des commissaires aux comptes un rapport de fin de mission dans lequel ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Rémy Bayle

Directeur Général de Banque PSA Finance S.A.



BANQUE PSA FINANCE

BANQUE PSA FINANCE

Société anonyme au capital de 199 619 936 €
Siège social : 68, avenue Gabriel Péri - 92230 Gennevilliers - France
R.C.S. Nanterre 325 952 224 - Siret 325 952 224 00021
Immatriculation ORIAS sous le n° 07 008 501, consultable sur www.orias.fr
Code APE 6419Z
Code interbancaire 13168N
Tél. : +33 1 46 39 66 33
www.banquepsafinance.com